UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Année universitaire 2017/2018

« Les volontaires juifs de France vers Israël depuis les années 1940 »

Iris Levy

Sous la direction de MM. Pierre Vermeren et Philippe Pétriat

Mémoire de Master 1 d'Histoire, mention Histoire de l'Afrique et du Moyen-Orient

Table des matières

Introduction **3**

Première partie : Les volontaires juifs Français vers Israël de la guerre d'Indépendance à la guerre de Kippour (1948-1973) **14**

1. Les volontaires et la naissance d'Israël (1948-1949) 14

1.1. L'imaginaire du « juif pionnier » 14

1.2. Les volontaires dans la guerre de 1948 : les unités Machal 17

1.2.1. Les unités Machal : brève description 17

1.2.2. Les volontaires du Machal : profils et motivations 24

1.2.3. Entre souvenir et transmission : la mémoire du Machal 30

1.3. Les volontaires francophones d'Afrique du Nord 32

1.3.1. La France et les volontaires : entre tolérance et répression 32

1.3.2. Les volontaires d'Afrique du Nord : profils, motivations, trajectoires 39

2. Le « moment soixante-sept » : les volontaires de la guerre des Six Jours 52

2.1. La guerre des Six Jours : David israélien versus Goliath arabes 53

2.2. Les volontaires de 1967 : la jeunesse au service des Kibboutzim 54

2.2.1. Le profil des volontaires de 1967 : rajeunissement et féminisation 54

2.2.2. Les suites du « moment soixante-sept » 58

3. Les volontaires de la guerre du Kippour 60

3.1. Le volontariat pendant la guerre de Kippour : rationaliser la spontanéité 60

3.2. Les volontaires de 1973 : les leçons d'un engagement 63

Deuxième partie : Le volontariat contemporain, rupture ou continuité ? **66**

1. « Mahal », « Garin Tsabar », « Marva », « Sar'El »: panorama du volontariat contemporain dans Tsahal 68

1.1. Les programmes Mahal et Garin Tsabar, ou la démocratisation du service militaire 68

1.2. Le programme Marva 69

1.3. Sar'El 70

1.3.1. Le volontariat civil : naissance et objectifs 70

1.3.2. Le volontariat civil : entre tourisme et sionisme 71

1.3.3. Cartographie des programmes Sar'El 72

2. Le volontariat civil dans Tsahal : un phénomène inédit ? 74

2.1. De l'élan spontané au recrutement organisé ? 75

2.2. Les volontaires contemporains : un profil sociodémographique singulier ? 76

2.3. Du Kibboutz à Tsahal : un renouvellement de l'imaginaire du volontariat ? 77

3. La France et le volontariat contemporain : un défi politique et juridique 78

3.1. Les citoyens français engagés dans l'armée israélienne : un sujet politique 78

3.2. ... et un défi juridique 79

Conclusion **85**

Bibliographie **86**

Annexes **89**

Introduction

Le sionisme politique, conceptualisé notamment par Theodor Herzl en 1896 dans son ouvrage programmatique *L'État des Juifs*[1], est une idéologie singulière au regard des doctrines nationalistes émergeant à la même époque. Défini de manière large comme « le mouvement national du peuple juif qui a pour but le retour des juifs en Terre d'Israël, leur patrie d'origine, en vue d'y constituer une entité politique, un État-nation » [2], il mêle, dès son origine, dessein messianique aux accents bibliques et projet utopique d'édification d'une contre-société[3] ; tandis que se superposent deux objectifs : l'un d'ordre géographique – ancrer un peuple sur un territoire –, l'autre d'ordre démographique – regrouper l'ensemble du peuple juif sur une même terre –.

Mais le sionisme ne saurait être appréhendé uniquement sous le prisme de l'histoire des idées : depuis la fin du XIXe siècle, ce mouvement politique transnational a été incarné, défendu et diffusé par le biais d'institutions diverses : des associations culturelles aux groupements de jeunesse, des partis politiques aux organes de presse. Comme le résume l'historien Walter Laqueur, dont l'*Histoire du sionisme*[4] fait encore figure de référence sur la question, « le sionisme est passé du domaine de l'histoire des idées, bonnes, mauvaises ou neutres, dans celui de l'action. »[5]. L'étude du sionisme politique est dès lors indissociable de celle de l'édification progressive de l'État d'Israël en Palestine : en effet, « rarement un fait historique [n'aura été] aussi étroitement lié à une idée, jusqu'à se confondre avec elle » [6], au point que certains historiens interrogent la pertinence du vocable « sionisme » au sujet de la période post-1948[7].

Dans cette entreprise de construction étatique, les juifs de diaspora sont appelés, depuis la fin du XIXe siècle, à jouer un rôle clé, qui se manifeste différemment, et plus ou moins intensément, selon les pays, les époques et les communautés. Si l'immigration en Palestine (la « montée », *aliyah*) est bien souvent conçue comme la forme paradigmatique de ce soutien au projet sioniste, ce dernier s'incarne en réalité de bien d'autres façons au cours du XXe siècle :

---

[1] Th. HERZL, *L'État des Juifs,* La Découverte, 2008 (1896)
[2] Alain BOYER, *Les Origines du sionisme,* Coll. PUF Que sais-je, 1988
[3] Voir par exemple le roman-fiction de Theodor Herzl, *Altneuland,* 1902
[4] Walter Laqueur, *Histoire du Sionisme, deux tomes,* Éditions Calmann-Lévy, 1973
[5] Walter Laqueur, *Ibid.,* p. 15 (« Préface »)
[6] Elie BARNAVI, *Israël. Un portrait historique,* Flammarion, 2015
[7] « On peut se demander s'il y a une histoire du sionisme au-delà de 1948, et cela [...] parce qu'un grand nombre de ses fonctions ont été assumées par l'État d'Israël. [...] [Le mot] « d'israélophilie », pourrait très bien décrire de façon exacte la phase actuelle, postsioniste », Walter Laqueur, *Op. Cit.*

achats de terres par l'intermédiaire du Fonds National juif (le *KKL*) pour accélérer la création en Palestine d'une classe de fermiers et d'ouvriers juifs, « lobbying » auprès des autorités politiques des grandes puissances européennes (France, Grande-Bretagne), diffusion et vulgarisation des textes fondateurs de l'idéologie sioniste... voire, pour une minorité d'individus juifs de diaspora, engagement volontaire aux côtés d'Israël, de nature militaire ou, plus fréquemment, civile, au cours des différents conflits israélo-arabes. C'est cette ultime forme d'engagement qui constitue notre objet d'étude : en particulier, il s'agit ici d'étudier le volontariat des citoyens et ressortissants Français vers la Palestine / Israël[8], depuis la France métropolitaine et depuis les territoires administrés par la France – notamment les protectorats tunisien et marocain –, des années 1940 à nos jours.

Plusieurs remarques préliminaires sont à ce stade nécessaires. Tout d'abord, comme souligné précédemment, notre sujet a partie liée avec l'histoire d'Israël, d'une part, mais aussi et surtout avec celle de sa diaspora, concept polyphonique s'il en est, qu'il convient de caractériser plus précisément avant de poursuivre. De fait, le terme de « diaspora » tend à être utilisé pour désigner, exclusivement ou simultanément, un phénomène de dispersion à partir d'un lieu, l'organisation d'une communauté ethnique, nationale ou religieuse dans un ou plusieurs pays, une population répartie sur plus d'un territoire[9]... la diaspora juive faisant néanmoins figure « d'idéal-type »[10].

La relation entre la diaspora juive et Israël, souvent appréhendée à travers la métaphore « périphérie – centre », se caractérise par une certaine ambivalence. En effet, s'il est indéniable que persiste jusqu'à nos jours une judéité non israélienne, dont l'épicentre se situe aux Etats-Unis, nombreux sont les juifs de diaspora qui continuent à définir leur identité culturelle ou leur engagement politique en relation avec Israël, qu'il s'agisse de soutenir la politique israélienne ou de s'y opposer. Cette forme de « schizophrénie », ou de « double-allégeance » est un élément fondamental à la compréhension de notre objet d'étude. De fait, des juifs Français vétérans de la Seconde Guerre mondiale engagés dans la guerre d'Indépendance d'Israël en 1948-1949 aux jeunes adolescents des années 2000 profitant de leurs vacances d'été pour effectuer quelques semaines de volontariat civil sur une base militaire israélienne, en

[8] Au cours du mémoire, nous tâcherons de nous référer à la Palestine pour la période précédant le 14 mai 1948, et à Israël pour la période postérieure

[9] Voir la tentative de clarification et de définition du concept opérée par Stéphane Dufoix in *Les Diasporas*, PUF, Que-sais-je, 2003, sur laquelle nous nous appuyons ici

[10] Daniel J. Elazar : "The Jewish People as the Classic Diaspora: A Political Analysis" in G. Sheffer (ed.), *Modern Diasporas in International Politics,* Londres, Croom Helm, 1986

passant par les volontaires de 1967 et de 1973, la majorité d'entre eux n'envisage pas leur expérience de volontariat comme le préalable à une immigration définitive en Israël. Comme le résume un combattant du Machal, l'unité des volontaires étrangers (*overseas volunteers*) engagés dans la guerre de 1948-1949 en Israël : « *J'étais prêt à mourir pour Israël, pas à y vivre* »[11]. Le volontariat se doit donc d'être appréhendé comme un phénomène à part entière, limité dans le temps (quelques semaines ou quelques mois), en lien avec un mode d'existence juive spécifique : celui d'un peuple en diaspora, pour paraphraser le titre de l'ouvrage de Richard Marientras[12].

En effet, une de nos hypothèses de travail est que cette forme d'engagement est l'expression d'un certain rapport à l'identité juive, d'une *judéité* particulière[13]. Dans notre cas, ce mode d'expression de la *judéité* est à mettre en lien avec la tradition française d'émancipation précoce des communautés juives, entamée dès 1789 – on connaît le propos célèbre du révolutionnaire Stanislas de Clermont Tonnerre, souvent cité à l'appui de la conception française de l'assimilation : « *Il faut tout refuser aux juifs comme nation et tout accorder aux juifs comme individus* »[14]. Dans quelle mesure l'engagement des juifs Français aux côtés d'Israël remet-t-il en causse cette assimilation ? Cette interrogation, non dénuée d'intérêt, ne sera cependant abordée qu'à la marge au sein de notre travail. En effet, notre centre d'intérêt principal est moins celui des métamorphoses et redéfinitions de la « condition juive » française, que l'étude du volontariat en tant que phénomène historique singulier[15].

L'attitude des dirigeants sionistes à l'égard de la diaspora se doit aussi d'être rapidement commentée. En effet le projet sioniste on l'a dit, se caractérise dès son élaboration par une double dimension, ethno-territoriale et démographique. Si l'aspect territorial du projet sioniste est largement accompli à compter de la déclaration d'indépendance d'Israël le 14 mai 1948[16], la dimension démographique demeure inachevée. Cette dernière a partie liée avec une certaine

[11] Cité par David Malet, *Foreign Fighters. Transnational Identity in Civil Conflicts,* Oxford University Press, NY, 2013

[12] Richard Marientras, *Être un peuple en Diaspora,* Les Prairies Ordinaires, 2014 (1975)

[13] Le terme de *judéité* renvoie, à la suite de la distinction établie par Albert Memmi (1965), au « fait et à la manière d'être juif », à distinguer de la *judaïcité* (ensemble des personnes juives) et du *judaïsme* (ensemble des doctrines, croyances et institutions juives)

[14] Les travaux portant sur l'histoire des juifs de France et/ou les modes d'existence de la communauté juive Française sont nombreux – voir Bibliographie

[15] Cette approche serait d'autant moins pertinente que comme on le verra, le volontariat aux côtés des forces armées israéliennes ne constitue qu'une extrême minorité des juifs de France

[16] De fait, en dépit des multiples guerres israélo-arabes puis des conflits israélo-palestiniens, l'intégrité du territoire israélien n'a jamais été réellement remise en cause, au contraire (occupation progressive d'un territoire plus large que celui défini par le plan de partage du 29 novembre 1947)

vision du peuple juif : celle d'une population en exil (« galut » en hébreu), dispersée, ayant vocation à se rassembler sur une terre. Cette définition nationale de l'appartenance au peuple juif, exprimée par la déclaration d'indépendance[17] ou par les différentes lois encourageant l'immigration et le « retour » des juifs en Israël – la « Loi du Retour », adoptée en juillet 1950, accorde à chaque juif reconnu comme tel le droit d'immigrer en Israël –, entre cependant en concurrence avec une définition ethnoculturelle de l'identité juive, pouvant se passer d'un territoire.

Si les vagues d'*aliyot* (pluriel d'*aliyah*) successives ont fortement rééquilibré la balance démographique entre Israël et les juifs de diaspora (environ 50/50 aujourd'hui), la question de la place à accorder aux juifs qui ne « rentrent pas » demeure en suspens. De fait, à mesure que l'émancipation des juifs s'est généralisée, il devient difficile pour Israël de continuer à défendre une définition de la diaspora comme celle d'une population en exil. Dès lors, des unités Machal de la guerre d'indépendance aux programmes de volontariat civil actuels, ces différents modes de gestion du volontariat sont le reflet des évolutions et recompositions de la politique israélienne à l'égard de sa diaspora, depuis l'appel à un ralliement d'urgence exprimé par David Ben Gourion le 14 mai 1948[18] au discours plus policé de l'association contemporaine Sar'El France, mettant en avant les séjours de volontariat dans l'armée israélienne comme une façon originale de découvrir le pays.

Le volontariat dont il sera ici question prend principalement deux formes : l'engagement armé et l'engagement civil (travail agricole dans les Kibboutz, pour pallier le manque de main d'œuvre dû à la mobilisation). La première se distingue d'emblée des autres formes d'engagement par son caractère radical : en choisissant de s'engager dans un conflit armé, les volontaires acceptent de risquer leur vie et implicitement d'ôter la vie à de potentiels ennemis, pour des motifs qui, à l'inverse des mercenaires, ne sont pas d'ordre pécuniaire. Quelles sont donc les motivations de ces combattants étrangers (*foreign fighters*) ? Comment expliquer que des individus risquent leur vie au sein de conflits qui, de prime abord, ne les concernent pas directement ? Poser la question en ces termes volontairement « naïfs », avant d'évoquer les différents registres de justification invoqués par les volontaires, et l'entremêlement de facteurs

[17] « *Eretz-Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que se forma son caractère spirituel, religieux et national. [...] Contraint à l'exil, le peuple juif demeura fidèle au pays d'Israël à travers toutes les dispersions, priant sans cesse pour y revenir, toujours avec l'espoir d'y restaurer sa liberté nationale. [...] L'État d'Israël sera ouvert à l'immigration des juifs de tous les pays où ils sont dispersés.* »

[18] *« Nous lançons un appel au peuple juif de par le monde à se rallier à nous dans la tâche d'immigration et de mise en valeur, et à nous assister dans le grand combat que nous livrons pour réaliser le rêve poursuivi de génération en génération : la rédemption d'Israël »*

structurels (le soutien à une idéologie internationaliste par exemple) et conjoncturels (une certaine « disponibilité biographique »[19], la pression des pairs notamment), permet de mettre en lumière la spécificité de ce type d'engagement, pouvant apparaître comme particulièrement déroutant ou surprenant d'un point de vue extérieur, qu'il s'agisse de celui des indigènes côtoyant les volontaires ou des chercheurs s'intéressant à la question.

En effet, au cours des dernières années, le volontariat armé international a fait l'objet d'un regain d'intérêt manifeste de la part des chercheurs, comme en témoignent notamment le colloque organisé en 2011 à l'École Normale Supérieure à l'initiative de MM. Gilles Pécout, Olivier Wieviorka et Jean-François Chanet, portant sur « Le volontariat militaire et l'engagement politique du XVIIIe au XXIe siècle »[20], ou la multiplication des parutions au sujet des « combattants étrangers » (*foreign fighters*)[21].

Si les métamorphoses du phénomène djihadiste, engendrées notamment par l'avènement en Irak et en Syrie de l'auto-proclamé « État Islamique », sont souvent au principe de ce regain d'intérêt pour le volontariat armé international, l'étude de celui-ci ne saurait s'y résumer. En effet, il semble que beaucoup de chercheurs aient adopté le parti-pris historiographique d'une approche explicitement comparatiste. Ainsi, l'ouvrage édité par Christine G. Krueger et Sonja Levsen, *War volunteering in Modern times from the French Revolution to the Second World War* (Houndmills-Basingstoke-NY, Palgrave Macmillan, 2011), issu d'un séminaire tenu à l'université de Tübingen en 2007, vise à combler une forme de carence historiographique envers le phénomène du volontariat en période de guerre, dans la mesure où « l'attention des chercheurs et chercheuses s'est bien davantage portée sur la conscription, la désertion, voire l'objection de conscience »[22], alors même que le combattant volontaire a donné naissance à un mythe fondateur, incarnation de « l'identification entre l'individu et la nation »[23]. Elles adoptent pour ce faire une perspective comparatiste : les communications des différents auteurs portent notamment sur les volontaires irlandais dans la guerre de Sécession (Michael

[19] Concept forgé par la sociologue Johanna SIMEANT (« Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, 2001), qui fait référence aux conditions personnelles (le célibat) ou professionnelles (l'absence d'emploi) rendant possible l'engagement

[20] « Se battre pour des idées ? Volontariat militaire et engagement politique, XVIIIe-XXIe siècle »

[21] Pour une recension relativement exhaustive, voir par exemple : Barak MENDELSOHN, « Foreign Fighters – Recent Trends », publié par le Foreign Policy Research Institute, 2011

[22] Annie Crépin, Christine G. KRUGER & Sonja LEVSEN (ed.), *War volunteering in Modern times from the French Revolution to the Second World War* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 371 | janvier-mars 2013, mis en ligne le 19 avril 2013, consulté le 10 mai 2018. URL : http://journals.openedition.org/ahrf/12743

[23] Annie Crépin, *Ibid.*

Hochgeschwender), les volontaires de la Grande Guerre (Alander Watson et Axel Jansen) ou encore sur les femmes qui s'engagèrent dans les batteries anti-aériennes au cours de la Seconde Guerre mondiale (Jutta Schwarzkopf).

En mars 2016, le *Journal of Modern European History (Revue d'histoire européenne contemporaine*) consacre également un numéro spécial aux combattants volontaires étrangers au XXème siècle[24], abordant notamment les processus de recrutement et d'accueil des volontaires étrangers mis en œuvre par différents gouvernements et/ou organisations militaires au cours du siècle, les relations entre les volontaires et la population civile du pays d'accueil, leur souhait potentiel d'installation définitive dans le pays suite aux combats ou encore l'intégration du « mythe » du volontaire dans les récits nationaux. Dans leur introduction à ce numéro spécial, les historiens Nir Arielli et Davide Rodogno soulignent la façon dont la guerre civile syrienne, et les récents combats en Irak ou dans l'Est de l'Ukraine, ont contribué à accélérer la « mise sur agenda » politique et universitaire du phénomène des volontaires internationaux, avant d'esquisser un bilan historiographique des travaux sur la question[25]. Les contributions principales rappellent-ils, se sont surtout attachées à étudier les motivations des volontaires, leur expérience sur le terrain et leur trajectoire post-volontariat. La façon dont ces épisodes de volontariat de la part de combattants volontaires étrangers (*foreign fighters, overseas volunteers)* sont ensuite commémorés ou glorifiés, dans le cadre d'un récit national, a aussi fait l'objet de travaux. À cet égard, Raanan Rein a ainsi étudié la façon dont l'engagement des volontaires juifs dans la guerre civile Espagnole a été progressivement intégré au « roman national » israélien, au prix d'une mise en récit trahissant en partie les motivations originelles des combattants, pour les rendre « israélo-compatibles »[26].

Enfin, les interactions et relations entre les volontaires étrangers et les populations autochtones ont été également abordées, notamment grâce aux travaux de G. Pécout sur les volontaires italiens de la fin du XIXème siècle[27], mais cette problématique demeure sous-étudiée selon les auteurs. De fait, c'est cette question que le numéro spécial choisit de traiter en priorité, en s'interrogeant sur la façon dont les gouvernements et organismes militaires accueillirent les volontaires avec plus ou moins de facilité, sur les relations que ces derniers

[24] "Foreign War Volunteers in the Twentieth Century", *JMEH,* vol.14, 2016/3
[25] Nir ARIELLI, Davide RODOGNO, "Transnational Encounters : Hosting and Remembering Twentieth-Century Foreign War Volunteers. Introduction", in *JMEH, Op. Cit.*
[26] Raanan REIN, "A belated inclusion: Jewish Volunteers in the Spanish Civil War and Their Place in the Israeli National Narrative", in: *Israel Studies* 17 (2012), I, 24-29
[27] Gilles PECOUT : "Philhellenism in Italy: Political Friendship and the Italian Volunteers in the Mediterranean in the Nineteenth Century" in *Journal of Modern Italian Studies* 9 (2004)

entretiennent avec les populations civiles, en particulier dans le cas où ils choisissent de prolonger leur volontariat en s'installant définitivement dans le pays, ainsi que sur la mémoire de ces épisodes de volontariat. Ici, le point de vue des volontaires est donc relégué au second plan, au profit d'une approche macrosociale étudiant les conditions historiques de mise en œuvre et de gestion du volontariat, en amont et en aval des conflits, à l'encontre d'une perspective strictement biographique et individuelle du volontariat que suggère l'utilisation de « récits de vie » (*ego documents)* comme source principale (journaux intimes, autobiographies, mémoires). Pour mener à bien ce projet de recherche, les archives d'État et les articles de presse sont alors privilégiés. Les contributions du numéro sont diverses, des volontaires Italiens qui combattirent aux côtés de la France pendant la Grande Guerre (Hubert Heyriès) aux volontaires étrangers de la brigade Machal qui s'engagèrent lors de la première guerre israélo-arabe de 1948-1949 (objet de l'article de Nir Arielli, au sujet duquel nous reviendrons en première partie).

Dans le cadre d'une approche comparatiste, David Malet, enseignant-chercheur en science politique à l'Université de Melbourne, a par ailleurs proposé une typologie des volontaires étrangers, selon leur origine et le type de conflit dans lequel ils interviennent, dans son ouvrage *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civil Conflicts* (Oxford University Press, 2013). Il restreint ainsi son analyse à l'étude des volontaires intervenant dans des guerres civiles, et isole les conflits de nature ethnique des autres types de conflit. À partir de ces deux catégories, il distingue quatre types de volontaires : ceux issus d'une diaspora (*Diasporans*) qui rejoignent un conflit nationaliste, comme lors de la première guerre israélo-arabe ; les « Libérateurs » (*Liberationists*), qui participent à des luttes anticoloniales au nom d'une idéologie commune (par exemple les volontaires Tunisiens qui rejoignent les rangs du FLN pendant la guerre d'Algérie) ; les « Envahisseurs » (*Encroachers*), qui assistent des rebelles sécessionnistes pour étendre leur propre domination territoriale et enfin les « Vrais Croyants » (*True Believers*), qui rallient un conflit pour faire triompher une idéologie, à l'image des volontaires des Brigades Internationales. Pour autant, cette classification quelque peu schématique et sommaire a pu être critiquée, notamment par Nir Arielli[28], qui lui reproche l'imprécision de certaines catégories d'analyse et son caractère systématique.

[28] Nir ARIELLI, revue de l'ouvrage de D. Malet publiée dans la revue *War in History* 22(4)

Le postulat théorique à l'appui de ces différentes approches est qu'il est possible d'identifier des caractéristiques structurelles, des motifs récurrents, se retrouvant d'un épisode historique à l'autre, en dépit des changements de contexte et d'idéologie. Soulignons d'emblée qu'un tel postulat ne fait pas l'unanimité : au sujet du djihadisme par exemple, nombreux sont les chercheurs qui récusent la grille de lecture comparatiste qui minore, selon eux, le rôle joué par les idéologies, au profit d'une approche centrée sur l'étude de l'islam et de l'islamisme, considéré comme le facteur explicatif principal de l'engagement djihadiste[29]. Un des objectifs de notre travail sera justement de confirmer ou d'infirmer la justesse de ces caractéristiques apparemment récurrentes, dans le cas du volontariat des juifs Français et/ou des ressortissants Israélites Français vers Israël, sans pour autant que la réponse apportée ne soit nécessairement identique en fonction des épisodes de volontariat.

Au sujet du recrutement et du profil des volontaires étrangers dans l'histoire, David Malet identifie ainsi plusieurs tendances récurrentes. Tout d'abord, les organisations qui font appel à des volontaires étrangers sont généralement en position de faiblesse, d'où leur prosélytisme auprès de potentiels combattants extérieurs – selon cette hypothèse, ces derniers seraient avant tout recherchés pour leurs compétences militaires –. Ensuite, un des ressorts du discours employé pour recruter des volontaires, serait celui du caractère global de la menace, celle-ci ne se limitant pas à un territoire géographique et les concernant directement, en vertu de liens d'ordre ethnique, religieux ou idéologique – dans le cas des volontaires juifs, nous verrons qu'il s'agit d'un ressort particulièrement efficace, pouvant être résumé de façon ramassée comme suit : l'État d'Israël étant le foyer des juifs, leur seul refuge en cas de persécutions, une attaque contre celui-ci menacerait la survie du peuple juif dans son ensemble –. Enfin, les individus les plus susceptibles de s'engager sont ceux qui ont déjà développé un activisme politique dans leur pays d'origine, mais apparaissent en désaccord avec la politique étrangère de ce dernier.

Avant de mesurer la pertinence de ces différents points dans le cas de notre objet d'étude, attardons-nous un instant sur ce qui peut sembler constituer un oxymore de prime abord, à savoir le « recrutement de volontaires ». Loin de nier la composante volontaire, spontanée, de l'engagement, cette expression souligne le rôle joué par des institutions diverses qui canalisent et organisent les flux de volontaires – d'ores et déjà, on peut affirmer, comme nos recherches l'ont confirmé, que l'image du combattant héroïque et solitaire est largement erronée, l'engagement étant encastré dans des réseaux de mobilisation divers et variés.

[29] Voir par exemple à cet égard les travaux de Gilles Kepel

L'approche comparatiste a également la faveur de certains sociologues, à l'instar de Laurent Bonelli qui soutient ainsi[30], à l'encontre de « l'apparente nouveauté du phénomène [djihadiste] » que « tout au long du XXe siècle, des Bridages internationales (BI) en Espagne (1936-1939) aux brigadistes ayant appuyé la révolution sandiniste de 1979 au Nicaragua ou les forces afghanes, bosniaques, tchétchènes... en passant par les volontaires français contre le bolchevisme (1941-1944) et les combattants du Machal dans la guerre ayant conduit à la création de l'État d'Israël en 1948, les exemples ne manquent pas d'individus rejoignant, en dépit des réticences de leur État d'origine, des conflits qui ne les concernent pas au premier chef »[31]. Il poursuit ensuite en explicitant son propos : « Indépendamment de la diversité de ces expériences historiques et des jugements que chacun peut porter sur elles, leur juxtaposition fait ressortir des mécanismes communs. Elle permet de comprendre ce qui pousse certains à quitter leur famille, leurs amis, leur cadre ordinaire de vie et de travail, et à s'engager pour une cause lointaine, parfois réprouvée autour d'eux, souvent dangereuse, pour une rétribution qui demeure – à la différence de celle des mercenaires – très incertaine »[32].

Sur le plan théorique, les travaux de la sociologie du militantisme fournissent également des grilles de lecture intéressantes[33]. Dans la mesure où notre travail cherche notamment à restituer les motivations des acteurs, dans une perspective compréhensive, l'approche sociologique n'est en effet pas dénuée d'intérêt. Celle-ci rappelle notamment qu'il convient de resituer la parole des volontaires dans le contexte de leur énonciation : les motifs invoqués par les volontaires sont ainsi partie-prenante d'une entreprise de verbalisation permettant, en situation, de produire des justifications du comportement. Dans ce cadre, ils dépendent étroitement d'une culture donnée.

En effet, il s'opère toujours au sein des associations, partis politiques ou mouvements de jeunesse, une « socialisation secondaire », fournissant aux individus des *ressources* – l'acquisition de « savoir-faire » et de « savoir-être » – et une *idéologie* – l'acquisition d'une vision du monde –, tout en participant d'une restructuration des liens de sociabilité, en lien avec

[30]BONELLI, Laurent, « Des brigadistes aux djihadistes, combattre à l'étranger », *Le Monde Diplomatique,* août 2015
[31] *Ibid.*
[32] *Ibid.*
[33] Pour un panorama relativement exhaustif, voir notamment : « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », Olivier Fillieule, Bernard Budal in Eric Agrikolianski et *al., Penser les mouvements sociaux,* La Découverte, 2010

la construction des identités individuelles et collectives. L'approche sociologique nous fournit donc des éléments de critique interne des sources, et en particulier des témoignages et discours sur soi des volontaires, qui, surtout lorsqu'ils sont formulés plusieurs dizaines d'années après les évènements pour remplir un « devoir de mémoire », peuvent contribuer au maintien d'une forme « d'illusion biographique »[34].

Mais la sociologie peut également constituer une ressource théorique pour étudier le volontariat à l'échelle macrosociale. Dans sa thèse de doctorat soutenue en 1986 à l'Université Paris X Nanterre, sous la direction d'Annie Kriegel, portant sur « Les Volontaires Juifs de France vers Israël pendant la guerre de Kippour. Contribution à l'étude des relations Israël-diaspora, approche socio-historique », et sur laquelle nous reviendrons plus en détails, Erik Henri Cohen consacre ainsi une première partie au développement de quatre dimensions théoriques complémentaires permettant selon lui d'appréhender le phénomène du volontariat ; à savoir : la guerre, le désastre, le tourisme et le mouvement social. Selon lui, le volontariat est en effet indéniablement lié au phénomène guerrier, au sentiment de la catastrophe, tout en relevant des migrations et en constituant un mouvement social à part entière. Si ce « patchwork » théorique peut surprendre, il a le mérite de souligner une nouvelles fois les ambivalences auxquelles se confronte toute tentative de théorisation et de conceptualisation du volontariat, phénomène qui se laisse difficilement appréhender par une grille de lecture unique.

Dans ce cadre, il convient désormais d'expliciter plus avant notre démarche, et l'approche adoptée pour y répondre. Notre travail a tout d'abord pour ambition de combler, modestement, un certain vide historiographique au sujet des volontaires juifs de France vers Israël. En effet, si, comme on l'a vu, les ouvrages de Science Politique ambitionnant d'étudier le phénomène des « *foreign fighters* » dans une perspective théorique et globale, tendent à se multiplier, plus rares voire inexistants sont les travaux de nature historique sur la question, du moins dans le cas français. Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer ce relatif désintérêt.

D'une part, il convient de rappeler que ces mouvements de volontariat, dans le cas de la France, demeurent relativement minoritaires, au moins jusqu'au tournant provoqué par la guerre des Six Jours en juin 1967. De fait, les juifs Français, précocement émancipés, ne constituent pas dans l'ensemble une population susceptible d'adhérer et de soutenir massivement l'idéologie sioniste, comme le rappellent l'historienne E. Benbassa : « Nourris

[34] Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1986 : « Produire une histoire de vie, traiter la vie comme une histoire, c'est-à-dire comme le récit cohérent d'une séquence signifiante et orientée d'évènements, c'est peut-être sacrifier à une illusion rhétorique [...] »

aux idées de la Révolution, fiers de leur émancipation, soucieux de donner l'image d'un groupe parfaitement intégré, obnubilés par leur patriotisme dans un environnement qui connaissait une montée de l'antisémitisme, les juifs Français ne pouvaient accueillir le mouvement fondé à Bâle en 1897 qu'avec scepticisme, voire avec inquiétude »[35], ou l'historien Michel Abitbol dans son étude sur les juifs de France et le sionisme, de 1897 à 1945[36].

D'autre part, les mouvements de volontariat se meuvent souvent dans une semi-clandestinité, et sont encadrés par des associations non-étatiques, les archives d'État à leur sujet sont donc relativement pauvres. En effet, ces dernières nous éclairent moins sur le phénomène de volontariat en lui-même que sur la vision étatique à son sujet, oscillant entre tolérance et répression selon les périodes.

***

L'approche adoptée répond à une double logique, chronologique et thématique. Sur le plan chronologique, des périodes de volontariat distinctes, recoupant peu ou prou les principaux conflits opposant Israël à ses voisins arabes, émergent assez nettement : on isolera ainsi les volontaires des unités Machal de la guerre de 1948, des volontaires des guerres de 1967 et de la guerre de Kippour de 1973[37], avant d'envisager dans une seconde partie, volontairement plus brève, les redéfinitions du volontariat depuis la guerre du Liban de 1982 jusqu'aux programmes de volontariat civil actuels. Sur le plan thématique, nous avons retenu plusieurs pistes de réflexion, visant à articuler une approche « par le haut » du volontariat – du point de vue des autorités françaises, en lien avec la politique étrangère de la France et notamment sa « politique arabe » – et une approche « par le bas », sur un double plan : à l'échelle macrosociale d'une part, en mettant en lumière le travail des institutions et organisations dans lesquelles s'encastre le volontariat – mise en œuvre logistique, rôle de l'Agence Juive Française pour Israël (A.J.I.), processus de sélection et de recrutement –, à l'échelle microsociale d'autre part, en reconstituant « l'expérience » du volontariat telle qu'elle est exprimée et vécue par les volontaires. En fonction des archives rencontrées, ces différents points sont, *de facto,* inégalement abordés.

[35] Esther BENBASSA, *Histoire des Juifs de France de l'Antiquité à nos jours,* Éditions du Seuil, 1997
[36] *Les deux terres promises. Les Juifs de France et le sionisme, 1897-1945,* Éditions Perrin, 2010 (1989)
[37] La « crise de Suez » de 1956 ne mobilise quasiment aucun volontaire

Première partie: Les volontaires Juifs Français vers Israël de la guerre d'Indépendance à la guerre de Kippour (1948-1973)

La période suivant la Seconde Guerre mondiale constitue, sur le plan chronologique, le véritable point de départ de notre sujet. C'est au cours de la première guerre israélo-arabe de 1948-1949 que se manifeste en effet le premier phénomène d'ampleur d'engagement de volontaires étrangers (*overseas volunteers)* aux côtés des forces armées juives. C'est également à compter de cette date qu'il est possible de parler véritablement d'une armée israélienne, puisque « Tsahal » - acronyme de *Tsva Haganah Le 'Israël,* littéralement « Forces de défense d'Israël » - voit officiellement le jour le 26 mai 1948, peu après la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël, le 14 mai. C'est également au sujet de cette période, enfin, que nous avons rencontré le plus d'archives d'État mentionnant la question du volontariat des « Israélites », selon le vocable alors en vigueur, vers Israël, dans les archives diplomatiques de La Courneuve principalement.

Dans ce cadre, après avoir dressé un panorama du volontariat lors de la guerre de 1948-1949, à travers la mise en œuvre des unités Machal, exclusivement composées de bataillons de volontaires étrangers (1), nous nous concentrerons plus précisément sur les volontaires francophones venus d'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc), et sur l'attitude des autorités françaises à leur égard (2).

1. Les volontaires et la naissance d'Israël (1948-1949)

1.1. L'imaginaire du « Juif Pionnier »

La première période d'engagement significatif de volontaires étrangers aux côtés des forces armées sionistes du Yischouv[38] est celle de la « guerre d'Indépendance »[39] et des combats précédant celle-ci. Pour la première fois, l'engagement de volontaires étrangers est en effet coordonné et organisé à une échelle significative, au sein d'unités spécialement dédiées à l'accueil, à l'entraînement et au suivi des volontaires combattants venus de différentes régions

[38] Le Yischouv, littéralement « implantation » en hébreu, désigne les populations juives présentes en Palestine avant la création de l'État d'Israël

[39] L'emploi du terme « Guerre d'Indépendance » n'est évidemment pas neutre, et est issu de l'historiographie israélienne ; l'historiographie arabe parle plus volontairement de la Nakba, en référence au départ plus ou moins forcé d'environ 800 000 réfugiés palestiniens ; sur cette question en particulier, voir les travaux des « nouveaux historiens israéliens » (Benny Morris, Ilan Pappé) ou l'ouvrage de Whalid Khalidi : *Nakba. 1947-1948,* Actes Sud, 2012

du monde : les unités « Machal », acronyme hébreu de « Mitnadvei MiHutz leAretz », littéralement les « volontaires venus de l'étranger » (*volunteers from outside the land*). Si cet épisode constitue une rupture chronologique nette pour notre sujet, l'histoire du mouvement Machal et des « Machalniks », ou « Machalnikim », s'inscrit dans ce que l'on pourrait nommer un « continuum d'engagements », incarné depuis le début du XXe siècle par des mouvements de jeunesse, prônant le retour en Palestine, le travail de la terre, et plus largement l'adoption d'un esprit combattif et guerrier, opposé à la faiblesse inhérente des Juifs de diaspora assimilés.

De fait, si ces mouvements ne constituent pas à proprement parler des manifestations de volontariat militaire de la part de combattants étrangers (*foreign fighters*), au sens où nous l'entendrons par la suite, il convient malgré tout d'en effectuer la description de façon succincte.

En effet, cette généalogie des formes d'engagement participe à la construction d'un imaginaire : celui du pionnier juif en Palestine défrichant la terre, symbole de courage et de volonté. Cette vision est développée par certains penseurs du sionisme dès son origine, à l'image de Marx Nordau, prônant l'affirmation d'un « judaïsme musclé » (*Musklelkidentum*) dans son ouvrage *Dégénérescence*[40], condition *sine qua non* de l'établissement en Palestine d'un État Juif : selon Nordau, « seule une race juive forte sera en effet en mesure de bâtir un État. »[41]. Ce type de discours, mettant en avant la jeunesse, la force physique, la « régénération » du peuple juif, nourrit l'imaginaire des mouvements romantiques sionistes du XIXe siècle, comme l'association des *Amants de Sion.* Ce discours enjoué aux accents héroïques peut apparaître comme relativement séduisant aux yeux des Juifs de diaspora, libres d'essentialiser ou d'idéaliser la Palestine, au risque de subir une certaine désillusion une fois sur place[42]. Cette thématique est ainsi développée par certains rabbins ou militants au sein du mouvement scout des Juifs de France, les Éclaireurs israélites de France (E.I.F.)[43], sans néanmoins que cette entreprise ne soit nécessairement liée à une immigration en Palestine[44].

Les travaux de l'historienne Catherine Nicault sur l'histoire de la réception du sionisme en France et sur les mouvements de jeunesse, offrent à ce sujet une perspective éclairante. Catherine Nicault souligne ainsi la façon dont progressivement, l'utopie du « nouveau juif » est

[40] Mar Nordau, *Dégénérescence*, traduction Auguste Dietrich, Paris, Alcan, 1894, 2 vol.
[41] Erin Corber, « Race, corps et dégénérescence chez les Éclaireurs Israélites dans l'entre-deux-guerres » in *Archives Juives*, 2017/2, vol. 50, article traduit de l'anglais par Vincent Vilmain
[42] Nous reviendrons plus en détails sur ce point
[43] Erin Corber, *Ibid.*
[44] En effet, les premières vagues d'aliyot dans les années 1880 sont surtout dues aux persécutions et aux pogroms

redéfinie par l'idéologie sioniste pour désigner non pas le nouveau juif émancipé prôné par le mouvement des Lumières (la *Haskala*), mais le pionnier, parti « bâtir » la Palestine à la sueur de son front[45]. Cette iconographie singulière, qui mêle projet d'édification d'une contre-société socialiste au sein du Kibboutz, exaltation de la jeunesse, et entreprise nationaliste de conquête de la terre, non sans ambivalences[46], est également étudiée par l'historien Avner Ben-Amos, comme partie prenante du projet éducatif soutenant la construction du roman national sioniste (*nation-building)*[47]. Selon lui, l'idéal masculin du juif pionnier, opposé à la fragilité « féminine » de la diaspora, s'incarne à travers quatre idéaux-types au cours du XXe siècle, représentant chacun une expression de la figure du jeune héros : « le membre du mouvement de jeunesse romantique « La Garde » en 1918 ; le membre du mouvement de jeunesse socialiste « la Jeune Garde » des années 1930 ; le garçon né en Israël (le « Sabra ») des année 1950 ; enfin le jeune colon des années 1980 dans les territoires occupés »[48]. Ces idéaux-types fonctionnent tout au long du XXe siècle comme des figures mythiques motivant en partie l'engagement des volontaires. Par exemple, comme nous le verrons ci-après, les tracts édités à l'attention des jeunes juifs Français d'Afrique du Nord mobilisent ce « registre de justification » et cet imaginaire. Au passage, cette redéfinition continuelle de la figure du « jeune héros » témoigne aussi des évolutions et métamorphoses de l'État d'Israël dans son ensemble, et donc de son armée, qui incarne en partie la version contemporaine du « jeune héros » israélien décrit par Ben Amos : « [Le mythe de Tsahal] a été enjolivé par la présence de femmes en uniforme, de réservistes toujours prêts, d'officiers prônant une décontraction bienveillante, de généraux infaillibles portant Ray Ban et chapeaux de brousse, et de kibboutznik motivés maniant aussi bien la pelle que le fusil »[49].

Le fait militaire et le fait national sont dès lors étroitement liés. À titre d'exemple, la valeur d'organisations militaires telles que Hashomer Ha-Tsaïr, « La Jeune Garde », créée au début du XXe siècle pour assurer la protection du Yischouv, est rétrospectivement moins mesurée à l'aune de son efficacité stratégique qu'à celle de son rayonnement symbolique, comme le résume l'historien Martin Van Creveld : « Moshe Dayan fit un jour remarquer que

[45] Catherine NICOULT, « L'utopie sioniste du « nouveau juif » et la jeunesse juive dans la France de l'après-guerre. Contribution à l'histoire de l'Alyah française » in *Les Cahiers de la Shoah,* 2001/1, n°5
[46] Sur cette question, voir l'ouvrage fondateur de Zeev Sternhell : *Aux Origines d'Israël, entre nationalisme et socialisme,* Folio Gallimard, 1996
[47] « Illustrations: l'image du jeune homme » dans Avner BEN AMOS, *Israël : la fabrique de l'identité nationale,* Paris, CNRS Éditions, 2010
[48] Avner Ben Amos, *Ibid.*
[49] Pierre RAZOUX, *Tsahal. Nouvelle histoire de l'armée israélienne,* Éditions Perrin, 2006

l'ensemble des opérations menées par Ha-Shomer auraient facilement pu être menées à bien par un seul peloton de Tsahal à son apogée. Aux yeux des générations israéliennes suivantes toutefois, l'organisation avait constitué une source d'inspiration et un vivier pour des chefs appelés à un plus grand destin. Par-dessus tout, ses membres avaient été les premiers à mettre un terme à la prétendue réputation du « Juif errant » et de la remplacer par un nouveau type d'homme, courageux, entreprenant et capable de défendre sa famille, sa colonie, son pays. »[50]. Issue de la fusion de groupements populaires assurant la défense du Yischouv en parallèle des autorités britanniques (principalement la Haganah, créée en 1920, triomphante d'autres organisations concurrentes, notamment l'IRGOUN, le LEHI ou le BETAR), l'armée israélienne Tsahal, conserve jusqu'à aujourd'hui cette double caractéristique : armée ultra-moderne d'une part, armée du peuple, en raison de la conscription, d'autre part.

1.2. Les volontaires dans la guerre de 1948 : les unités Machal

1.2.1. Les unités Machal : brève description

Il convient désormais d'aborder plus en détails l'histoire du Machal. Les principales archives au sujet du programme Machal étant situées en Israël, notamment dans les documents conservés par l'association « World Machal », située à Tel Aviv, notre travail s'appuie ici sur une littérature de seconde main – ouvrages, articles, mémoire. En particulier, la présence des Français au sein des unités Machal a été étudiée par Léa Sallettes, dans le cadre d'un mémoire de master 2 d'Histoire soutenu en juin 2016 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne portant sur « Les mahalniks[51] français dans la guerre d'indépendance de l'État d'Israël (1948-1949) », sous la direction d'Alya Algan. Il nous a été impossible de consulter le mémoire lui-même, mais nous nous sommes néanmoins appuyés sur un article paru dans le *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* : « Le commando français dans la guerre d'indépendance de l'État d'Israël, 1948-1949 », dans lequel l'auteure revient sur les principaux enseignements issus de son travail de recherche[52].

Selon son estimation, réalisée à partir d'un recensement fourni par l'association Machal France, environ 700 Français en provenance de France, de Belgique, du Maroc, d'Algérie et de

[50] Martin Van Creveld, *Tsahal. Histoire critique de la force israélienne de défense*, Éditions du Rocher, 1998

[51] On trouve dans les ouvrages et articles aussi bien le terme de « machal » (et « Machalnik », membre du Machal) que celui de « Mahal » (et Mahalnik), selon la transcription phonétique du terme hébreu choisie, même si la première terminaison est la plus fréquente ; les deux termes sont en tout cas synonymes

[52] Léa SALETTES, « Le Commando français dans la guerre d'indépendance de l'État d'Israël, 1948-1949. Des origines à l'oubli », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 2017/1 (n°45), p.125-135

Tunisie ont participé à la première guerre israélo-arabe. Pourtant, l'histoire du « Kommando Ha'Tsarfati » (littéralement « commando français » en hébreu), dirigé par un officier non-juif, Thadée Diffre, demeure largement méconnue. Selon les estimations, le mouvement Machal a regroupé dans l'ensemble entre 3500 et 5000 individus, issus d'une quarantaine de pays différents[53], dont environ 1000 en provenance des Etats-Unis[54], et 120 d'entre eux trouvèrent la mort de la guerre de 1948-1949[55]. Dans ce cadre, il convient tout d'abord d'effectuer un certain nombre de remarques au sujet des conditions de création des unités Machal, avant de nous attarder plus avant sur le cas des volontaires Français, qui constituent le cœur de notre objet d'étude. Nous nous appuyons ici principalement sur l'ouvrage de David Malet (2013) précédemment cité, et notamment sur le chapitre qu'il consacre au mouvement Machal (*« The Israeli War of Independence »*, pp.127-158), ainsi que sur les travaux de l'historien Nir Arielli. L'ouvrage précurseur de Yaacov Markovitzky[56] a également constitué une source importante.

Au sujet des bornes chronologiques, soulignons d'abord que les unités Machal ont été actives lors de la « seconde partie » de la guerre de 1947-1949, entre le 14 mai 1948 et le 20 juillet 1949, date de la signature de l'armistice avec la Syrie, dernier pays arabe à interrompre les hostilités. Plus précisément, face à l'afflux de volontaires étrangers, une structure exclusivement dédiée à l'accueil et au suivi de ces derniers est mise sur pied entre juin et septembre 1948. Les volontaires du Machal provenaient, on l'a dit, d'une quarantaine de pays différents, le contingent de volontaires en provenance d'Afrique du Sud étant, en proportion, le plus important. La quasi-exclusivité des volontaires du Machal était composée d'anciens résistants ou vétérans de la Seconde Guerre mondiale[57], à l'image de David « Mickey » Marcus, ancien colonel de l'armée américaine devenu commandant de brigade lors de la guerre de 1948, et ami proche du futur premier ministre Yitzhak Rabin[58]. Après la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de vétérans, Juifs et non-Juifs, ont en effet œuvré en faveur de l'immigration des

[53] Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Égypte, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hollande, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Kenya, Lybie, Mexique, Maroc, Maroc espagnol, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Pérou, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Uruguay, Etats-Unis, Venezuela

[54] Hela TAMIR, "The Story of Machal" in *Israel, History in a Nutshell,* 2017

[55] 123 selon Hela TAMIR, *op. cit,* 119 selon le résumé fourni par le site du ministère des Affaires Étrangères israélien, dont 4 femmes et 8 non-juifs

[56] Yaacov Markovitzky, *Overseas Volunteers in Israel's War of Independence,* Jerusalem, 2003

[57] Gil ZOHAR, "Machal. (mah-CHAL) – Acronym for Overseas Volunteers; WWII veterans from across the world, mainly Jewish, who fought in Israel's War of Independence (1948-1949)" in *Culture, Customs and Celebrations in Israel,* 2015

[58] Nir ARIELLI, "Recognition, immigration and divergent expectations : the reception of foreign volunteers in Israel during and after the wars of 1948 and 1967" in *Journal of Modern European History,* 14(3), 2016

populations juives européennes en Palestine, notamment au sein du mouvement *Aliya Bet*[59], cet investissement constituant pour beaucoup un prélude à l'engagement au sein des unités Machal.

De fait, le volontariat a été dès le départ canalisé et mis en œuvre par des associations – *Aliya Bet*, l'Agence Juive – et surtout par des responsables de la Haganah qui, c'est une des singularités du volontariat de 1948, ont tôt cherché à « démarcher » des combattants étrangers en raison de leur expertise militaire. En effet, si les travaux historiques ou sociologiques sur l'engagement des volontaires étrangers tendent parfois à questionner l'utilité stratégique et militaire de ces derniers[60], il semble que les combattants des unités Machal constituent à cet égard une forme d'exception. Des pilotes civils et militaires anglo-saxons ont été ainsi nommément contactés par des responsables de la Haganah les incitant à rejoindre le combat sioniste en Palestine, souvent sur la seule base d'un nom de famille à consonnance hébraïque[61]. En effet, si les membres du Machal furent mobilisés dans des unités diverses (14 au total) – infanterie, blindés, aide aux blessés, radar, communications, force antichar... –, c'est l'aviation qui compta le plus de volontaires dans ses rangs avec environ 70% de pilotes en provenance de l'étranger[62].

Le travail de Léa Sallettes, dont nous retranscrivons ici les principales conclusions, porte principalement sur le Bataillon français, ou « Bataillon 75 », créé à l'été 1948. Ce dernier, selon les archives de l'IDFA (*The Israel Defense Forces and Defense Establishment Archives*) à Tel-Aviv consultées par L. Sallettes, est composé d'environ 350 hommes et femmes, 300 originaires d'Afrique du Nord et 50 de France métropolitaine, dont la moyenne d'âge se situait entre 16 et 22 ans. Le Commando français, sous-unité d'élite du Bataillon français, est notamment chargé de contrôler le désert du Néguev, enjeu stratégique particulièrement important dans la guerre d'indépendance, et participa également à la prise de la ville de Beer-Shev'a. En dépit de son action militaire remarquable, l'histoire de ce Commando français est cependant largement ignorée par l'historiographie.

[59] "Focus on Israel : MACHAL – Overseas volunteers", site du ministère des Affaires Étrangères israélien, 1er mai 1999 [consulté le 3 mai 2018]

[60] « [...] S'opère également la rencontre l'impatience d'en découdre des nouveaux arrivants et les besoins opérationnels des groupes sur place, qui ne coïncident pas toujours. La bonne volonté ou même les semaines d'entraînement ne suffisent pas pour forger des combattants efficaces. », Laurent BONELLI in *op. cit.*

[61] Laurent BONELLI, *Ibid.*

[62] David MALET, *op. cit.*

Pour autant, les volontaires ne représentaient pas seulement un atout d'ordre militaire ou stratégique, mais aussi un soutien symbolique, démonstration en acte du lien reliant Israël aux Juifs du monde entier, comme le résumait par exemple avec emphase David Ben Gourion : « La participation d'hommes et de femmes d'autres nations à notre combat ne constitue pas seulement une main d'œuvre additionnelle, mais une démonstration de la solidarité du peuple Juif... sans ce soutien, l'aide et les liens du peuple Juif dans son ensemble, nous n'aurions rien accompli »[63].

Quelle est la réalité de l'expérience du volontariat une fois sur place ? Répondre à cette question suppose d'effectuer plusieurs remarques préalables. Tout d'abord, les volontaires ne constituent pas un groupe homogène. Ainsi, certains d'entre eux, en raison notamment de leur expertise et compétence militaire recherchée et valorisée, bénéficient d'une forme de « traitement de faveur » : contrairement au volontaire « moyen », ils se voient ainsi promettre le remboursement de leur billet de retour[64]. D'autre part, dans la même perspective, l'expérience du volontariat n'est pas univoque : l'intégration des volontaires au sein des bataillons du Machal est ainsi plus ou moins réussie selon leur âge ou leur nationalité.

Ces précautions rappelées, un trait commun semble néanmoins caractériser l'expérience du volontariat : celui d'une forme de désillusion, ou de désenchantement, se manifestant parfois dès l'arrivée en Palestine. À cet égard, les archives diplomatiques de La Courneuve fournissent des témoignages intéressants : en situation de désarroi, les volontaires se tournent en effet souvent vers les autorités françaises, pour leur demander assistance, comme en témoigne par exemple une lettre émanant de « Juifs Nord-Africains engagés dans l'armée juive », qui « se plaignent du sort qui leur est fait en Israël »[65], transmise le 10 janvier 1949 par le Consul de France à Jérusalem au Ministre des Affaires Étrangères (M.A.E.)[66] (M. Robert Schuman). Il nous semble intéressant de citer cette lettre quasi *in extenso* dans la mesure où elle nous renseigne non seulement sur la provenance des volontaires, leurs motivations, le traitement dont ils bénéficient une fois en Palestine, mais aussi sur les vues de l'État hébreu à leur égard, concernant notamment leur éventuelle installation définitive.

[63] "Focus on Israel : MACHAL – Overseas volunteers", site du ministère des Affaires Étrangères israélien, 1er mai 1999 [consulté le 3 mai 2018]
[64] Nir ARIELLI, *op. cit.*
[65] *Rapport de l'ambassadeur de France au sujet des Juifs Nord-Africains engagés dans l'armée juive,* 10 janvier 1949, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve
[66] Nous utilisons cette abréviation pour le reste du mémoire

Ainsi, la lettre interpelle le consulat de France à Jérusalem en ces termes (nous soulignons les informations notables) : « Notre groupe de volontaires, tous sujets français, *venus du Maroc et de l'Afrique du Nord*, [...] vous prient de leur accorder votre aide afin que leur liberté leur soit rendue dès que la lutte pour laquelle nous nous sommes enrôlés de bonne foi aura pris fin. Ainsi que beaucoup d'entre nous et même de nos *parents ont combattu pour la France, dans le maquis lorsque nécessaire*, nous avons cru maintenant notre devoir de venir à l'aide de nos coreligionnaires juifs assaillis en Palestine. De tels actes de soutien ont eu *lieu aussi en Espagne*, etc., mais jamais ne pouvions-nous imaginer ce qui suivrait ici. » Elle se poursuit ensuite par la description des mauvais traitements en question : « Dès notre arrivée, on a pris nos passeports ou nos documents d'identité. Des mois se sont écoulés, [...], mais *on refuse de nous rendre nos papiers*. À nos réclamations, on nous a dit de nous taire, car nous serions punis sévèrement et que, du reste, nos documents nous seraient inutiles, car, *une fois ici, nous ne pouvons plus quitter !* [...] Comme de vrai, nous avons répondu que nous sommes venus lutter pour la liberté, *mais non pour être trappés ici*. Il fallait nous dire ces conditions que nous ne pouvions imaginer ! ». Par ailleurs, il n'est pas sans intérêt de mentionner le commentaire du consul de France dans les observations accompagnant le bordereau d'envoi : « Pour information. C'est la répétition du cas de nos compatriotes engagés en Espagne dans les Milices Internationales ».

Cette lettre de réclamations confirme ainsi un certain nombre de remarques effectuées plus haut, notamment concernant le profil des volontaires : majoritairement d'anciens combattants et/ou résistants de la Seconde Guerre mondiale, et leurs motivations : la plupart d'entre eux ne souhaite pas a priori s'installer définitivement en Israël. Par ailleurs, le refus de la part des autorités israéliennes de rendre aux volontaires leurs papiers d'identité peut être interprété comme partie-prenante d'une stratégie visant à faire des volontaires des immigrants à part entière. Enfin, le propos de l'émetteur de la lettre, comme les remarques du Consul de France établissent un parallèle entre cette situation et le traitement des volontaires lors de la guerre d'Espagne, avalisant ainsi la pertinence d'une perspective comparatiste sur ce point précis.

La réaction des autorités françaises à l'égard des plaintes des volontaires Français engagés en Israël n'est pas toujours conciliante, en fonction du profil de ces derniers. Une note du 18

août 1949[67] intitulée, de façon explicite, « Israélites Français, Israéliens forcés », envoyée par le consulat de France à Haïfa au M.A.E., évoque ainsi l'augmentation notable du nombre de « jeunes gens de religion juive » se présentant au consulat de France pour demander leur rapatriement. Selon le consul de France à Haïfa, ces ressortissants français ont un ensemble de caractéristiques communes, et une trajectoire relativement similaire : « [...] recrutés en France ou en Afrique du Nord par des organisations sionistes qui leur promettent *l'avenir prospère et rustique* du colon, ils sont au départ dépouillés de toute pièce d'identité, et leur passeport leur est généralement retiré au cours de la traversée [...] À l'arrivée, ils sont *placés dans un camp,* recrutés par l'armée... et payés deux livres par mois. *L'idéal sioniste fond vite à ce prix, sous le soleil peu clément de la Palestine et dans l'atmosphère de bagarre de ce malheureux pays* ».

Dans ce cadre, les autorités françaises sont sollicitées sur un double plan : concernant la « sauvegarde de la nationalité française », le consul admet que si les ressortissants sont identifiés comme Français, il convient de leur fournir de nouvelles pièces d'identité. En revanche, concernant le rapatriement, la position à adopter est nettement compliquée par la politique adoptée par les autorités israéliennes depuis la création de l'État, qui consiste à favoriser, voire à « forcer » l'immigration définitive des ressortissants étrangers : « [...] Les autorités juives [...] s'opposent au départ de tous ceux qui, dans « l'État d'Israël », n'ont pas le statut de « visiteurs » », statut par ailleurs refusé aux immigrants illégaux. De fait, comme le souligne à nouveau le document, selon le point de vue israélien : « [...] tout juif qui immigre volontaire en Palestine (et n'est pas protégé par un visa de « visiteur »), devient sujet israélien à son arrivée en Palestine juive. Et en l'état actuel des choses, aucun sujet israélien n'est autorisé à quitter le pays autrement qu'avec l'agrément très difficile à obtenir, des autorités juives ». Les ressortissants sont caractérisés comme « de jeunes recrues, ou de démobilisés de fraîche date » ; dans leur esprit, leur séjour en Israël n'est sans doute que temporaire.

Quoi qu'il en soit, le décalage entre les motivations initiales des ressortissants Français et la réalité de la politique israélienne, que sous-tend une conception particulière de la nationalité[68], place les autorités françaises dans une position délicate, dont témoigne le consul M. Pierre Landy, sommé de concilier le respect de la souveraineté israélienne et la protection des ressortissants Français : « La question est donc de savoir jusqu'à quel point le consul de

[67] *Rapport du consul de France à Haïfa au sujet des Israélites Français, Israéliens forcés,* 18 août 1947, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[68] Pour aborder plus en détails dans la dernière sous-partie du mémoire

France en Palestine Juive doit insister pour la sauvegarde de la qualité des nationaux ; dans quelle mesure il interviendra auprès des autorités juives ; et si le Département est disposé à soutenir ces interventions consulaires ».

Ce type de réclamations et de plaintes et, plus largement, les difficultés d'intégration des volontaires étrangers ont pu en tout cas constituer une préoccupation pour les autorités israéliennes, redoutant que ces plaintes n'affaiblissent l'effort de guerre, en témoigne ce rapport issu des archives d'État israéliennes, daté du 14 juillet 1948 : « Nous avons reçu des rapports nous informant que les Juifs et non-Juifs récemment arrivés pour servir dans l'armée ont émis des plaintes à leurs consuls respectifs au sujet des mauvais traitements qu'ils subissent ici. [...] Nous craignons que ces plaintes poussent les Consulats à en référer à leurs gouvernements, et à questionner l'autorité du gouvernement israélien comme nos perspectives de victoire. »[69].

D'autre part, les relations qu'entretiennent les volontaires avec la population locale ne correspondent pas toujours non plus à leurs attentes. Ainsi, certains volontaires personnellement recrutés en raison de leur expertise militaire, s'attendent à être accueillis en « sauveurs » et sont parfois déçus par le manque de reconnaissance à leur égard, comme le confirme ce témoignage d'un ancien volontaire américain, engagé comme pilote, récolté par Nir Arielli : « Je crois que nous, les Américains, nous considérions comme exempts de tout reproche. Après tout, nous étions les vétérans, les professionnels, mettant notre expertise au service de cette nation en lutte, de façon désintéressée. [...] Donc nous nous attendions, je suppose, à être traités en conséquence. Comme des sauveurs »[70]. Loin de cette vision, les différences culturelles sont parfois la source de moqueries de la part des populations locales, au point que certains volontaires sont renommés les « Madmen from Outside of Israel », « Fous en provenance de l'étranger », grâce à un jeu de mot entre le terme yiddish signifiant « fou » et l'acronyme Machal[71].

Enfin et surtout, l'expérience militaire elle-même n'est pas toujours facile à appréhender. D. Malet (2013) consacre ainsi une sous-partie à l'adaptation plus ou moins réussie des volontaires étrangers (« Experience in the field : "How to get along" »). De fait, non seulement les Machalniks ne maîtrisent pas toujours l'hébreu, ce qui génère inévitablement des difficultés

[69] Cité en anglais (nous traduisons) par N. Arielli, *op. cit.*
[70] Nir Arielli, *Ibid.*
[71] David Malet, *Op. Cit.* .

techniques pour la mise en œuvre des opérations militaires, voire des accidents tragiques[72], mais ils peinent à intérioriser parfaitement « l'ethos » nationaliste israélien alors en construction. Les volontaires Français et Nord-Africains notamment, semblent particulièrement réticents à l'égard de cette négation des identités d'origine qu'implique l'anonymisation des individus au sein du groupe militaire[73]. Selon Léa Sallettes, cet échec partiel de l'intégration au sein des forces armées, causé notamment par la persistance de divisions entre les volontaires Français originaires d'Afrique du Nord (sépharades), et leurs concitoyens d'origine ashkénaze, expliquerait en partie pourquoi le « récit officiel » de la guerre d'indépendance a longtemps négligé le rôle joué par les volontaires, dans la mesure où jusqu'aujourd'hui les fractures entre sépharades et ashkénazes demeurent un sujet relativement tabou au sein de la société israélienne.

1.2.2. Les volontaires du Machal : profils et motivations

Après avoir brièvement rappelé ce que recouvre la réalité des unités MACHAL, il convient de s'intéresser aux volontaires eux-mêmes : d'où viennent-ils ? Quelle est leur trajectoire ? Comment sont-ils recrutés et entraînés avant leur départ ? Comment se rendent-ils en Palestine ? ... autant d'interrogations auxquelles nous allons tenter de répondre ici. Mais tout d'abord, notre travail a permis, au sein des volontaires Français combattants dans les unités Machal, de distinguer deux populations différentes : celle des volontaires issus de France métropolitaine, pour la plupart d'anciens résistants et/ou déportés, et ceux issus d'Afrique du Nord. Ces derniers sont plus nombreux, et font l'objet d'une attention particulière de la part des autorités françaises ; les archives à leur sujet, en particulier au sein des archives diplomatiques de La Courneuve, sont nombreuses. Pour cette raison, nous avons choisi de leur consacrer une sous-partie entière, et nous nous concentrons donc ici sur les volontaires issus de France métropolitaine, survivants de la Shoah pour une majorité d'entre eux, ou anciens membres actifs des réseaux de la Résistance Juive.

[72] "Perhaps the most unfortunate consequence of the linguistic problems was that General Mickey Marcus was shot and killed by his own sentry within hours at the end of the war when he failed to recognize a command to halt", in D. Malet, *op. cit.*

[73] "The second concern was the *persistence of nationalism* among the diaspora volunteers. Many wanted to serve in mixed brigades and viewed the common use of Hebrew as the fulfillment of the Zionist dream, but this sentiment was hardly universal. *French and North African Volunteers* insisted on their own unit, but when they received it, they also received lower pay and less equipment" D. Malet, *op. cit.*.

On compte au cours de la Seconde Guerre mondiale cinq réseaux de Résistance juive communautaire : l'Organisation Juive de Combat (O.J.C.), aussi appelée Armée Juive, fondée fin 1941-début 1942 et issue du groupuscule « Main Forte » créé au lendemain de la défaite à Toulouse par Abraham Polonski, né en Pologne en 1903, et David Knout, deux résistants de confession juive[74] ; les réseaux issus des Éclaireurs Israélites de France (E.I.F.), le Mouvement de la Jeunesse Sioniste (M.J.S.), le réseau clandestin Garel de l'Œuvre de Secours aux Enfants (O.S.E.) et enfin l'aumônerie du Consistoire Central[75]. Dès le début de la guerre et le début de la collaboration par les autorités françaises de Vichy, ces réseaux de résistance mènent le combat sur deux fronts distincts : celui de la libération du sol français d'une part, celui de la protection des juifs à l'égard des persécutions et exactions, et plus largement le combat pour la survie du peuple Juif d'autre part. Ce deuxième volet passe notamment par l'organisation d'une immigration clandestine vers la Palestine, en particulier via les Pyrénées espagnoles, mais aussi par l'expression d'une dimension proprement sioniste de la Résistance, qui poussera de nombreux résistants à continuer ensuite la lutte aux côtés des forces armées israéliennes.

Comme le souligne en effet Georges Loinger, président de l'A.R.J.F., l'association des Anciens de la Résistance Juive en France : « Après la Libération, un grand nombre de nos camarades étaient partis en Palestine pour contribuer à la naissance de l'État juif, dont nous rêvions pendant ces années où nous étions pourchassés. [...] Après la guerre, les résistants des réseaux juifs ont pris part de manière décisive à la réanimation de la communauté juive, naguère moribonde. Ils ont par là même suscité un fort courant de militantisme sioniste inédit en France. Des combattants de la Résistance Juive ont participé à la fondation de l'État d'Israël, à l'accueil des réfugiés juifs d'Europe et des terres d'Islam et à la lutte armée contre l'agression des forces arabes. Ces actions représentaient pour eux la poursuite et l'épanouissement du combat pour la survie engagé en France »[76].

Les actions menées dans le cadre de cette Résistance Juive sont donc diverses : en parallèle des opérations d'entraide et de sauvetage se déploie ainsi un projet de nature éducative, culturelle, cherchant à préserver et à transmettre l'héritage des « valeurs juives », et à informer

[74] David KNOUT était également, pendant l'entre-deux-guerres, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire sioniste *Affirmation* ; dans une réponse au courrier d'une lectrice, le 7 juillet 1939, il écrit, au sujet des Juifs de France : « Nous avons misé sur tous les tableaux, en cherchant une planche de salut : athéisme, émancipation, scientisme, capitalisme, libéralisme, socialisme, localisation des symptômes juifs ou déjudaïsation, tout y est passé, tout a été éprouvé – tout a échoué. Pourquoi donc, mais pourquoi n'essayerions-nous pas le judaïsme ? » ; cité par Michel ABITBOL, *Op. Cit.*

[75] Voir notamment l'ouvrage fondateur d'Anny Latour, *La Résistance Juive en France*, Paris, Stock, 1970, ou le travail de Lucien Lazare, *La Résistance Juive en France*, Paris, Stock, 1987

[76] Catherine RICHET, *Organisation Juive de Combat*, Autrement, « Mémoires / Histoire », 2006

sur la lutte menée par le Yischouv en Palestine. Symboliquement, les résistants de l'Armée Juive portent ainsi un ruban bleu et blanc sur l'épaulette de leur blouson. Certains membres de l'Armée Juive, comme Moïse FINKELSTEIN, né en Russie le 28 août 1919, mettent en œuvre des activités culturelles : tout au long de la Résistance, ce dernier polycopie ainsi en Français et en Yiddish des cours d'histoire juive, de géographie de la Palestine et de littérature hébraïque, diffusés au sein des cours d'éducation juive dispensés par les cercles de l'Organisation Juive de Combat. Surtout, à partir de la première moitié de 1943, l'Armée Juive commence à mettre en place une filière de passage vers l'Espagne à destination des jeunes qui souhaitaient rejoindre les forces alliées en Palestine. En parallèle, l'O.J.C. et les autres mouvements de Résistance Juive, comme le M.J.S. et les E.I.F., sont actifs dans les maquis de la région de Toulouse, Limoges, Périgueux, Montpellier, en coordination avec les autres réseaux et mouvements de la Résistance. Créé quant à lui en mai 1942 à l'issue du regroupement de plusieurs associations sionistes refusant de rejoindre l'Union Générale des Israélites de France (U.G.I.F.) mise en place par le gouvernement de Vichy, le mouvement de la jeunesse sioniste tente d'agréger à lui les différents courants du sionisme français autour de mots d'ordre communs : la Palestine, l'esprit pionnier et le travail productif[77].

Les recueils de témoignages de résistants sont nombreux et riches, et il n'est pas question ici d'en faire le compte-rendu exhaustif. Nous nous contenterons donc d'évoquer quelques trajectoires personnelles, de membres des organisations de la Résistance Juive ayant poursuivi leur combat en rejoignant la Brigade Juive et/ou la Haganah en Palestine.

Le parcours d'André ELBOGEN, né le 17 janvier 1922 en Hongrie et de son frère Isaïe Charles, est emblématique de ces trajectoires de volontariat nées au sein de la Résistance. André Elbogen participe ainsi aux actions du corps franc de la Montagne Noire, avant d'être dénoncé puis arrêté et fusillés par les Allemands le 7 juillet 1944. Son frère, membre de la compagnie Marc-Huguenau, est quant à lui décédé en Israël le 18 juillet 1948, lors de la bataille de Latroun, épisode particulièrement meurtrier de la première guerre israélo-arabe.

Marc LEVY, né le 18 septembre 1921 à Paris, rejoint lui le groupe franc-niçois de l'Armée Juive, et participe à la Libération de Paris à l'été 1944 en compagnie des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.). À la fin de la guerre, il s'engage ensuite en tant qu'officier au sein du commando français en Israël pendant la guerre d'indépendance, et est tué non loin de Tel Aviv.

[77] Catherine Richet, *Op. Cit.*

D'autres résistants ont quant à eux rejoint, depuis la France, les troupes de la « Brigade juive » (*Jewish Brigade Group of the British Army*), 8ème unité de l'armée britannique composée de volontaires juifs, qui combattit aux côtés des Alliés, et de la Grande-Bretagne en particulier, contre les puissances de l'Axe. Rudy BIBERMAN, né le 27 août 1921 en Ukraine, résistant entre novembre 1943 et avril 1944, rejoint ainsi la Palestine en traversant les Pyrénées, puis la Brigade juive. Dans le livre d'Anny Latour sur *La Résistance Juive en France,* il exprime son bonheur de porter l'étoile de David après avoir porté l'étoile jaune[78]. Ce sentiment de fierté retrouvée, engendré par la lutte en faveur de l'établissement en Palestine d'un État juif, opère une forme de retournement des symboles et des valeurs : l'émancipation n'a plus le sens que lui conféraient au XVIIIe siècle les révolutionnaires Français, n'est plus synonyme d'une assimilation réussie en diaspora, perspective réduite à néant par la collaboration de l'État Français avec l'Allemagne nazie et par la Shoah. Au contraire, c'est le combat sioniste qui devient synonyme d'émancipation individuelle, en témoignent par exemple les propos de Jacques Lazarus, chargé des questions militaires à l'Armée juive : « [La] résistance juive [...] entendait affirmer la pérennité du peuple juif en contribuant à son rétablissement en tant qu'État sur sa terre ancestrale. Chaque matin, dans notre maquis du Tarn, le drapeau bleu-blanc, symbole de la Palestine juive, était levé avec le drapeau tricolore, se substituant à l'infâme étoile jaune »[79].

Pour certains résistants, enfin, l'engagement dans la résistance juive s'inscrit dans la continuité d'une trajectoire militante entamée depuis longtemps : Josué LIFSHITZ, ancien officier de la Légion juive de l'armée britannique de Palestine lors de la Première Guerre mondiale, entraîne ainsi des jeunes recrues de l'Armée juive dans la région de Limoges.

Le contexte de la Seconde Guerre mondiale et de l'extermination des juifs d'Europe ont donc constitué un élément déterminant pour expliquer l'engagement de nombreux volontaires, comme le souligne le secrétaire général de l'association Machal France, Maurice Schwartz, dans la préface d'un recueil de témoignages des volontaires Français et Francophones[80] : « Il ne faut pas oublier que nous venions de sortir de cinq années de cauchemar et que pour beaucoup de survivants de la Shoah, l'unique espoir de ne plus craindre pour leur survie était

[78] Catherine Richet, *Ibid.*
[79] Catherine Richet, *Ibid.*
[80] Gilles Lambert, *La guerre d'indépendance d'Israël. Témoignages de volontaires français et francophones*, Paris, Éditions Machal, 2006.

la création d'un État refuge où ils pourraient se reconstruire et envisager leur avenir avec plus de sérénité. [D'ailleurs], certains de nos camarades survivants de l'univers concentrationnaire se sont engagés dans cette lutte, afin d'exorciser leur vécu et participer à la création d'une patrie où les Juifs pourraient se sentir libres ».

Le recueil comporte ainsi quatre témoignages de « Machalnikim » rescapés de la Shoah : Simon Drucker, Tony Engel, Aaron Poretz-Ferentcz, Jo Wajsblat, dont les propos soulignent le traumatisme vécu après la Shoah, tout autant que le désir de s'engager pour redonner une cohérence à son existence : « Être en vie à 21 ans me semblait une sorte de victoire, même si je n'avais pas tellement envie de vivre. Je me tournai vers Israël [...] Aider des rescapés des camps de la mort à qui on refusait un refuge, me semblait un devoir impérieux, et donnait un sens à ma vie, et éventuellement à ma mort. [...] Plusieurs volontaires venus de France ou d'Afrique du Nord eurent le même destin [la mort au combat]. Je ne les ai pas oubliés, et dans mon souvenir, leur mort donne un sens à celle de tous les morts dans les camps nazis. » (Simon Drucker, né le 22 février 1924 à Paris, engagé le 7 décembre 1948 à l'âge de 24 ans dans l'armée de terre) ; « Je l'obtiens [un visa pour émigrer aux Etats-Unis depuis la France] enfin fin avril 1948 – mais j'apprends presque en même temps que des armées arabes attaquent l'État juif qui vient de naître, avec l'intention déclarée de le détruire ! Pensant à tous ceux que j'ai vu périr au camp, je me dis qu'un État-refuge leur aurait peut-être sauvé la vie. Je décide de me porter volontaire pour défendre son existence. » (Jo Wajsblat, né le 31 janvier 1929 à Lodz (Pologne), engagé le 30 mai 1948 à l'âge de 19 ans dans l'unité du PALMACH).

Les trajectoires des volontaires sont d'autant plus intéressantes à étudier que dans la plupart des cas, l'engagement armé le temps du conflit n'est pas le préalable à une immigration définitive. Dans le cas des membres des unités Machal, selon les chiffres fournis par le ministère des Affaires Étrangères israélien, seulement 500 combattants environ décidèrent de s'installer en Israël après la guerre de 1948-1949, soit environ un volontaire sur sept, en dépit du souhait des autorités israéliennes de « convertir » le plus de combattants Machal en citoyens israéliens[81]. De fait, ces dernières ont mis en œuvre un certain nombre de dispositifs pour encourager l'installation en Israël des anciens « Machalniks », en facilitant par exemple le rapatriement de leurs biens ou en leur accordant des prêts à des taux préférentiels[82], sans pour autant que ces initiatives ne soient couronnées d'un franc succès.

[81] Nir Arielli, "Recognition, Immigration...", *Op. Cit.*
[82] Nir Arielli *Ibid.*

Les volontaires dont nous avons commencé à retracer la trajectoire préalable (vétérans, résistants, rescapés de la Seconde Guerre mondiale) font rarement figure de « loups solitaires » : les différentes étapes de leur trajectoire jusqu'au champ de bataille sont au contraire organisées par différents organismes, prenant en charge leur recrutement, leur formation militaire dans des camps d'entraînement et l'organisation de l'immigration clandestine en Palestine.

Au sujet de la formation militaire préalable à l'engagement, une note de l'ambassade de France en Grande-Bretagne[83], transmise au M.A.E. le 5 juillet 1948, fait état d'un article paru le 22 juin 1948 dans le *NewCastle Journal*, dans lequel un correspondant mentionne l'existence « près d'un village de Trets à 30 kilomètres d'Aix en Provence, d'un camp d'entraînement pour combattants juifs [...] [qui] hébergerait en permanence environ quatre cents hommes, recrutés partout en Europe. ». Les activités du camp semblent par ailleurs clairement orientées en vue d'une participation à des combats en Palestine : « L'entraînement et la discipline auraient un caractère purement militaire ». En effet, le camp de Trets faisait partie des camps d'entraînement militaire mis en place par des membres du Yischouv en Europe, sous couvert d'exploitation agricole. Plus précisément, le camp de Trets est une antenne du camp de Grand Arénas, le plus grand camp d'entraînement mis en place pour former les volontaires étrangers[84]. Dans le recueil de témoignages des volontaires Français et francophones, beaucoup d'entre eux mentionnent ainsi leur passage par Grand Arénas, à l'image de Jo Wasblat : « Je me retrouve au camp de Grand Arénas où des instructeurs de la Haganah venus d'Israël nous inculquent les rudiments de l'art militaire : marches de nuit, exercices de tir avec un fusil Mauser – mais sans munitions », séjour qui précède le départ pour Israël : « Les nouvelles d'Israël sont inquiétantes, et accroissent notre impatience : finalement, c'est l'embarquement très attendu, de nuit, à Port-de-Bouc, *avec la complicité évidente des autorités françaises* ».

Le transport des volontaires jusqu'en Palestine s'effectue en effet principalement par l'intermédiaire du port de Marseille ou de Port-de-Bouc, avec, comme mentionné ci-dessus, le soutien implicite des autorités françaises, qui ferment les yeux sur cette immigration en grande partie clandestine. Cette attitude bienveillante ne va d'ailleurs pas sans générer de tensions.

[83] *Lettre de l'ambassadeur de France en Grande Bretagne au sujet du camp d'entraînement de Trets,* 5 juillet 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve
[84] LAMBERT Gilles, *Op. Cit.*

Ainsi, un télégramme reçu au Caire le 14 Juin 1948, émis par le M.A.E., informe de l'arrivée à Alexandrie d'un bateau à destination de la Palestine, chargé d'armes et d'émigrants clandestins, avant de mentionner un mouvement de grèves des dockers nord-africains de Marseille pour empêcher ladite immigration : « [...] Les dockers nord-africains de Marseille auraient décidé de refuser leur concours au chargement de tous les bateaux transportant des Juifs ou de l'armement pour le Proche-Orient. Ils considéreraient que Marseille constitue l'une des principales bases de ravitaillement de l'État d'Israël »[85].

1.2.3. Entre souvenir et transmission : la mémoire du Machal

Si les travaux d'ordre historique au sujet des brigades Machal demeurent, à l'exception des ouvrages déjà mentionnés, relativement peu nombreux, en témoigne le désir de combler un manque historiographique, au principe du travail de Léa Sallettes ou du notre, il existe en revanche de nombreux ouvrages de témoignages, édités par d'anciens volontaires. Concernant le vide historiographique entourant la participation des volontaires français à la victoire d'Israël lors de la guerre d'indépendance, Léa Sallettes développe plusieurs hypothèses, dont le jeune âge des volontaires français, qui expliquerait qu'ils ne se soient pas immédiatement lancés dans une entreprise de transmission de leur récit, occupés qu'ils étaient notamment à effectuer leur service militaire une fois de retour en France ou les « mythes fondateurs entourant la guerre d'indépendance », qui auraient incité les dirigeants israéliens à minorer l'importance décisive des combattants étrangers.

Dans ce cadre, le désir de continuer à entretenir la mémoire des volontaires a surtout été exprimé par ces derniers eux-mêmes. Citons par exemple les propos de Maurice Fajerman, directeur de l'association Machal France créée à Paris en 1997, dans la préface du recueil de témoignages publiés par les Éditions Machal en 2006 : « Étant les derniers survivants de cette tragédie du XXe siècle [la Shoah], nous pensons qu'il est de notre devoir de faire ce travail de mémoire, pour nos enfants et petits-enfants, ainsi que pour les générations futures, sur la vérité historique que nous avons vécue et qui va à l'encontre de certains écrits révisionnistes »[86]. L'association *World Machal,* dont le siège est situé à Tel-Aviv, a par ailleurs vocation à regrouper les Machal de toutes les origines, et dispose d'un président sur tous les continents.

---

[85] *Télégramme du M.A.E. à destination du Caire,* 14 juin 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[86] LAMBERT Gilles, *Op. Cit.*

De nombreux dispositifs existent ainsi pour transmettre cette mémoire, en adoptant une approche pédagogique et didactique à destination des jeunes générations, par l'intermédiaire de supports vidéo par exemple – il existe ainsi sur la plateforme en ligne YouTube des clips vidéo d'entretiens réalisés avec d'anciens volontaires des unités Machal, réalisés par l'association « Toldot Yisrael », basée à Jérusalem[87].

Dans une perspective plus directement politique, et en lien avec la « fabrique de l'identité nationale »[88], l'engagement des volontaires du Machal est périodiquement commémoré lors de cérémonies d'hommage, et fait alors figure d'incarnation idéal-typique de la force des liens unissant Israël à sa diaspora. Citons par exemple les propos du Premier Ministre Yitzhak Rabin, tenus en 1993 à l'occasion de l'inauguration à Shaar Hagaï du mémorial dédié aux volontaires tombés en 1948 : « Ils sont venus vers nous pendant quand nous avions le plus besoin d'eux, en ces jours incertains et difficiles de notre guerre d'Indépendance »[89], ou l'organisation, en 1968, à l'occasion du vingtième anniversaire de la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël, d'une « semaine Machal » de commémoration[90]. Par ailleurs, le Commando Français est personnellement mis à l'honneur pour la première fois en 2004, lors de la fête de la municipalité de Beer-Shev'a, au cours de laquelle une plaque commémorant sa participation à la libération de la ville est érigée[91].

Les témoignages des volontaires ne viennent que rarement contredire ou nuancer ce discours officiel. Le cas du volontaire canadien Ben Dunkelman est à cet égard éclairant : commandant de la 7ème Brigade de l'armée israélienne, qui prit la ville de Nazareth en Juillet 1948, il reçut comme ordre d'expulser la population arabe de la ville, consigne qu'il refusa d'exécuter, sans d'ailleurs que cela n'entraîne sa mise à pied. Cet épisode fut cependant retiré de son autobiographie, *Dual Allegiance*, publiée en 1976, et révélé seulement plusieurs années plus tard dans un journal de gauche israélien. En tant que volontaire pro-israélien, et même si David Ben Gourion avait à l'époque soutenu la décision de Ben Dunkelman, remettre en cause

[87] https://www.youtube.com/watch?v=kxzEGSmgYl4
[88] Avner Ben-Amos, *Op. Cit.*
[89] « They came to us when we needed them most, during those hard and uncertain days of our war of Independence", cité par Hala TAMIR, *op. cit.*
[90] Nir Arielli, "Recognition, Immigration...", *Op. Cit.*
[91] Léa Sallettes, *Op. Cit.*

le mythe fondateur que constitue la guerre d'Indépendance était en effet difficilement envisageable.[92].

1.3. Les volontaires francophones d'Afrique du Nord

Les volontaires francophones d'Afrique du Nord, provenant en majorité du Maroc ou de Tunisie, ont une trajectoire différente de celle des résistants Français de l'O.J.C., ou des Machalnikim rescapés de la Shoah. Leur supériorité numérique au regard de ces derniers, et l'attention soutenue dont ils font l'objet de la part des autorités françaises, nous conduit à leur consacrer une sous-partie isolée.

En effet, l'engagement sioniste des communautés juives d'Afrique du Nord intéresse au premier plan les dirigeants Français, qui redoutent en particulier une montée des troubles au sein des protectorats Tunisien et Marocain, opposant les communautés juives aux communautés arabes musulmanes, qui constituent elles aussi un vivier de volontaires cherchant à rejoindre l'Armée de Libération Arabe. Les archives diplomatiques de La Courneuve comportent ainsi une grande quantité de notes, comptes-rendus et rapports divers portant sur le volontariat, souvent relativement exhaustifs et bien documentés, sur lesquels nous nous appuyons ici. Ces documents nous renseignent tant sur la politique des autorités françaises en matière de maintien de l'ordre au sein des protectorats tunisien et marocain, que sur les caractéristiques intrinsèques du volontariat : profil des volontaires, motivations avancées, procédures de recrutement des relais de l'Agence Juive, itinéraire géographique suivi pour arriver en Palestine... Les échelles d'analyse « micro » et « macro » se superposent donc, et nous avons choisi d'adopter, pour plus de clarté, une présentation thématique des différentes questions abordées.

1.3.1. La France et les volontaires : entre tolérance et répression

Le point de vue des autorités françaises à l'égard des volontaires, Juifs ou musulmans, est principalement le fruit de deux considérations : la crainte d'une montée des tensions confessionnelles entre les deux communautés d'une part, en partie confirmée par des épisodes de violence à l'égard des communautés juives (les émeutes d'Oujda et de Djérada le 7 juin 1948 notamment) ; l'inquiétude à l'égard d'une propagande anti-française dénonçant « l'Axe Paris-Tel Aviv » pour encourager les mouvements indépendantistes d'autre part.

[92] Nir Arielli, *From Byron to Bin Laden. A History of Foreign War Volunteers,* 2018, USA, Harvard College

Le premier point repose sur la crainte de voir reproduit, en Tunisie et au Maroc, le conflit opposant Israël à ses voisins arabes. De fait, dans ces deux pays, coexistent des communautés juives et arabes musulmanes, qui suivent toutes deux de près le déroulement du conflit israélo-palestinien. En particulier, si les autorités françaises s'intéressent de près aux volontaires « Israélites », elles doivent aussi composer avec la multiplication des départs de volontaires arabes (musulmans) pour la Palestine, plus nombreux que les volontaires juifs. Notons par ailleurs que sur le plan théorique, la comparaison des discours tenus au sujet des deux contingents de volontaires n'est pas inintéressante, les deux phénomènes se manifestant et s'organisant simultanément, à partir d'une même zone géographique, en prenant même parfois exemple l'un sur l'autre dans une dialectique d'imitation – rejet. Ainsi, une note du résident général de France à Tunis, datée du 18 janvier 1949[93], mentionne l'admiration teintée de crainte des volontaires musulmans à l'égard des forces armées juives : « [...] les Tunisiens reconnaissent que l'organisation et la discipline sont parfaites dans l'armée israélienne, qui comprendrait beaucoup *d'étrangers* dotés de matériel et d'armes russes ou américaines »[94].

Les volontaires arabes cherchent dans l'ensemble à rejoindre les rangs de la Ligue arabe ou de l'éphémère Armée de Libération arabe[95]. Ainsi, une note secrète établie par le Renseignement de Contre Ingérence Politique datée du 20 juillet 1948, à destination du président du conseil, a pour objet un « projet de départ pour l'Égypte de 3000 volontaires Nord-Africains », bien organisés : « ce groupe important, qui possède des fonds, essaierait d'affréter un navire clandestin, *comment le font les Juifs volontaires* »[96].

Dans ce cadre, les autorités françaises craignent des débordements et la naissance d'insurrections opposant les populations juive et musulmane. Ainsi, une note du 24 juin 1948 adressée par Jean Mons, résident général de France à Tunis du 22 février 1947 au 13 juin 1950, à l'attention du M.A.E.[97], établit un bilan contrasté de l'actualité politique récente sur le

[93] *Rapport du résident général de France à Tunis au M.A.E.,* 18 janvier 1949, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[94] Référence au « neutralisme » bienveillant de la part des deux Grands dont jouit l'État d'Israël dans les quelques mois suivant sa création, avant de basculer plus nettement dans le camp occidental

[95] Voir notamment : "*The Arab Response",* pp.145-151 in D. Malet, *Op. Cit.*

[96] *Note du Renseignement de Contre Ingérence Politique au sujet des volontaires arabes,* 20 juillet 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[97] *Rapport du résident général de France à Tunis au sujet des répercussions du conflit israélo-arabe,* 24 juin 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

territoire tunisien. Il souligne en effet qu'après une multiplication de troubles – « cinq semaines de fièvre et d'ambiance de guerre sainte » –, la situation semble désormais plus apaisée. Selon le résident général, cette évolution s'explique « tant par un changement d'attitude des Arabes [...] que par l'extrême prudence dont continuent à faire preuve les Juifs et par le retour, dans leur région d'origine, des volontaires partis clandestinement pour la Palestine ». L'identité de ces volontaires n'est pas précisée, néanmoins le reste du courrier suggère qu'il s'agit de volontaires arabes (musulmans) : « L'enthousiasme des Arabes pour la cause palestinienne s'est en effet attiédi et se change parfois en déception ; ils regrettent [...] que les autorités françaises, après s'être montrées libérales, aient arrêté tellement d'émigrants clandestins et les fassent passer en justice. ». Cette surprise des volontaires face au revirement français met en lumière les atermoiements des autorités françaises, dont l'attitude à l'égard des volontaires navigue entre une tolérance *de facto* et une répression *de jure*.

Quelle que soit l'évolution de la ligne politique des autorités française, celles-ci semblent en tout cas déterminées à limiter la publicité autour des arrestations et procès éventuels de volontaires, comme le mentionne encore le résident général au sujet d'un procès à l'encontre du président du comité de défense pour la Palestine. Ce procès, inscrit au tribunal correctionnel de Tunis est finalement ajourné après son intervention, pour limiter les tensions.

Mais le maintien de l'ordre et la pacification des relations entre communautés juive et musulmane n'est pas le seul motif expliquant l'attitude des autorités françaises à l'égard des volontaires. En effet, la trajectoire des volontaires de confession juive depuis l'Afrique du Nord est à replacer dans l'histoire longue des « Juifs en pays Arabes »[98] d'une part, mais aussi dans le contexte politique et diplomatique de la position française en Afrique du Nord, à travers ses protectorats[99] et ce que les historiens ont nommé la « politique arabe ».

Dans ce cadre, la période de l'après Seconde Guerre mondiale est caractérisée par une montée des partis indépendantistes et des revendications nationalistes, que les autorités françaises tentent de museler avec force. De fait, si l'historiographie concernant l'histoire coloniale de la France s'est beaucoup intéressée à l'épisode de la guerre d'Algérie, comme idéal-type d'une décolonisation brutale et violente, il convient de ne pas négliger les tensions qui entourent les indépendances Marocaine et Tunisienne, proclamées respectivement le 2 et le 20 mars 1956.

[98] Georges BENSOUSSAN, *Juifs en Pays Arabes. Le grand déracinement, 1850-1975*, Éditions Tallandier, 2012
[99] Institués respectivement en 1881 pour la Tunisie (Traité du Bardo) et en 1912 pour le Maroc (traité de Fès)

En parallèle, vis-à-vis de l'État d'Israël naissant, l'attitude de la France est dans l'ensemble bienveillante, voire nettement favorable selon les périodes – mentionnons ainsi l'aide que fournit la France à Israël dans les années 1950 pour l'acquisition de la bombe nucléaire[100] –. Toutefois, dans le but d'éviter tout risque d'escalade au sein des protectorats du Maghreb, les autorités françaises sont parfois amenées à manifester leur sympathie envers Israël par des voies « détournées », en témoigne une note de la Direction d'Afrique-Levant pour le service du protocole, datée du 14 août 1948[101], trois mois après la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël, et au cœur de la guerre israélo-arabe, au sujet de la visite à Paris de M. Fischer, représentant semi-officiel du Gouvernement Provisoire d'Israël. Comme le souligne la Direction des Affaires Politiques (D.A.P.)[102] : « La reconnaissance immédiate et simultanée de l'État d'Israël par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. a placé la France dans une situation délicate, à l'égard des dirigeants sionistes, du fait que l'opinion et les intérêts des musulmans de l'opinion française ont obligé notre gouvernement à suspendre toute décision prématurée de reconnaissance. Il importe donc que nous ménagions, par des mesures officieuses d'extrême courtoisie à l'égard du représentant d'Israël en France, les intérêts de notre pays dans le nouvel État. ». Et la D.A.P. de suggérer, dans ce cadre, que l'ensemble des demandes de M. Fischer, en termes de véhicules alloués pendant son séjour notamment, soit satisfaite.

Dans d'autres cas, les sollicitations d'associations sionistes auprès des autorités françaises sont tout simplement rejetées, pour ne pas compromettre l'image de la France au sein des pays arabes. Une note de la Direction Afrique-Levant adressée en décembre 1946 au M.A.E. suggère ainsi de rejeter nettement la requête du « Comité Hébreu de Libération Nationale », qui désire installer en France un gouvernement provisoire de la « République Hébraïque de Palestine » :
« La France ne saurait oublier sa position de puissance musulmane et ses relations avec le monde arabe, en Afrique du Nord comme dans le Proche-Orient. Il n'est pas de l'intérêt de la France de réveiller en Afrique du Nord des réflexes antisémites ni de souder les passions nationalistes et religieuses des différentes populations arabes du Maghreb et de l'Orient et de faciliter par ce biais les entreprises de la Ligue Arabe. »[103].

---

[100] Sur cette question et d'autres, on peut notamment consulter la thèse de Frédérique Chillo : « La politique étrangère française à l'égard d'Israël, 1946-1959 », soutenue à l'IEP de Paris en 2008, sous la direction de Maurice Vaïsse

[101] *Lettre de la D.A.P. Afrique-Levant au service du protocole au sujet de la visite de M. Fischer en France,* 14 août 1948, **373QONT/376**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : Immigration, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[102] Nous utilisons cette abréviation pour la suite du mémoire

[103] *Note de la D.A.P. au sujet d'une demande du Comité Hébreu de Libération Nationale,* décembre 1946, **214QO/45**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Généralités ; sous-dossier : Sionisme

Et en effet, la dénonciation par les mouvements indépendantistes arabes de la position supposément pro-israélienne de la France fonctionne comme un motif de ralliement efficace. Ainsi, une note du renseignement de contre-espionnage datée du 22 mai 1948, à destination du M.A.E[104]., au sujet de l'émigration des Juifs Tunisiens vers la Palestine, s'inquiète de la diffusion par les « renseignements du Néo-Destour » d'un rapport à l'intention de la Ligue Arabe, « tendant à démontrer que 600 Israélites tunisiens sont jusqu'alors partis pour la France munis de contrat de travail », avant, depuis Marseille, d'être « expédiés pour la Palestine ». Dans cette note comme dans beaucoup d'autres, c'est moins l'engagement volontaire en lui-même qui est encouragé ou dénoncé que ses conséquences sur l'image du Gouvernement français auprès des populations arabes d'Afrique du Nord. De fait, selon les services de renseignement, le chiffre de 600 volontaires est « très exagéré », et donné uniquement dans un but de « propagande anti-française ».

Dans une perspective identique, un courrier du consul de France à Tripoli M. R. Chambard, adressé à Jean Mons, résident général de France à Tunis et daté du 2 juin 1948, s'alarme de la « fâcheuse propagande » véhiculée par les volontaires musulmans tunisiens pour la Palestine, transitant par la Libye : « Ils affirment que les autorités françaises de Tunisie ont pris des mesures extrêmement sévères pour empêcher le recrutement des musulmans désireux d'aller combattre en Terre Sainte. Par contre, ces mêmes autorités favoriseraient le départ en France, en Italie, des jeunes juifs qui, de ces pays, peuvent facilement rejoindre les forces sionistes. »[105]. On le voit, l'enjeu pour les autorités françaises est de maintenir, coûte que coûte, l'apparence d'une position « neutre », non-biaisée, une forme de *statu quo* pour préserver ses intérêts dans la région. Pourtant, la récurrence des notes faisant état d'une « propagande anti-française » montre que cet objectif n'est que faiblement atteint.

Un autre rapport commandité par Jean Mons daté du 24 juin 1948 au sujet des volontaires partis depuis la Tunisie fait ainsi état de ce type de discours, souvent fantaisistes : les supposées pressions de la France envers le Bey pour qu'il reconnaisse Israël, ou la coopération militaire

[104] *Note du Service de renseignement et de contre-espionnage*, 22 mai 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[105] *Note du consul de France à Tripoli au sujet de la propagande des volontaires tunisiens,* 2 juin 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

avec l'État hébreu (« L'Axe Paris-Tel Aviv »), sont ainsi dénoncées régulièrement par la presse et la radio arabes[106].

Dans ce cadre, confrontées à la recrudescence des départs volontaires et des tentatives de passage clandestin des frontières, les autorités françaises disposent d'un certain nombre de leviers d'action, visant à limiter ou du moins à tarir le flux des volontaires. Ainsi, certains rapports commandités par le général Juin, résident général du Maroc de mai 1947 à juillet 1951, suggèrent de limiter le nombre de visas accordés, dans la mesure où, comme le souligne un télégramme transmis au M.A.E. depuis Rabat le 21 août 1948 : « Le nombre de demandes de passeports pour la France émanent de jeunes Israélites a crû depuis quelque temps dans des proportions sensibles. Il semble qu'il ne serait pas impossible que ces jeunes gens ne se rendent en France que pour repartir à destination de la Palestine »[107]. La reconduite à la frontière des volontaires cherchant à rejoindre la Palestine est donc opérée par les autorités françaises, sans forcément s'accompagner de sanctions supplémentaires.

Ainsi, un rapport commandité par le général Juin, daté du 17 juin, 1948[108], est sans équivoque : « Il est nécessaire de faire un effort pour enrayer, sinon une propagande pour une bonne part insaisissable [...], du moins ses effets pratiques, en faisant refouler sur leurs lieux d'origine ceux des émigrants clandestins qui seraient surpris en cours d'exécution de leur dessein ». À cette fin, le rapport appelle de ses vœux la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle renforcé, suggère de sensibiliser les Juifs aux risques de leur action et à la « gravité des conséquences que pourrait entraîner un mouvement important de départs de combattants juifs pour Israël aux yeux de la population musulmane » et enfin de restreindre l'octroi de passeports français. Pour autant, ces différentes mesures doivent rester discrètes, afin de ne pas être perçues comme une attaque explicitement tournée vers les volontaires qui ne commettent pas un acte « répréhensible en soi ». De fait, il s'agit surtout, selon le rapport de « [ne] prendre et de ne laisser prendre, dans les territoire soumis à l'autorité [française], aucune initiative de

[106] *Rapport à l'attention du résident général de France à Tunis au sujet des volontaires pour la Palestine,* 24 juin 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[107] *Télégramme du résident général du Maroc au M.A.E.,* 21 août 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[108] *Rapport au sujet des communautés juives du Maroc et de leur lien avec Eretz-Israël*, septembre 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

nature à aggraver ou à prolonger le conflit palestinien », et d'assurer « la sécurité des communautés israélites au Maroc ».

Depuis le Maroc ou la Tunisie, la trajectoire suivie par les volontaires semble, selon les archives consultées, toujours plus ou moins identique : ils se rendent dans la région d'Oujda pour passer la frontière algéro-marocaine et rejoindre la Palestine, souvent après un transit par Marseille. Les télégrammes ou courriers faisant état d'arrestations ou d'incidents à la frontière d'Oujda sont ainsi légion. Ainsi, le même télégramme daté du 21 août 1948 signale une « recrudescence marquée des tentatives de passage clandestin de la frontière algérienne par des jeunes Israélites marocains dont le dessein avoué ou manifeste est de rejoindre les forces combattantes juives en Palestin*e* ». Dans ce télégramme comme dans d'autres, il s'agit moins pour les autorités françaises de condamner, dans l'absolu, ces tentatives infructueuses – puisque de fait, « les jeunes gens surpris en cours d'émigration clandestine ne font l'objet d'aucune sanction » et sont « simplement renvoyés à leur domicile » – que de les envisager sous un jour sécuritaire. En l'occurrence, le courrier souligne que « ce mouvement, qui est connu de la population musulmane locale, est défavorablement commenté par elle et cause de vives inquiétudes aux communautés israélites encore sous le coup des évènements de juin[109] ».

Quel bilan tirer de cette attitude pragmatique de la France ? Pour l'historien Georges Bensoussan, ce maintien à tout prix du *statu quo* a condamné la pérennité des communautés juives en pays arabes : « Comment le colonisateur manœuvre-t-il entre une majorité arabe qu'il craint et une minorité juive sur laquelle il a pris appui dans les premiers temps de sa présence [...] ? En 1945, Paris opte pour le *statu quo* et sacrifie la communauté juive sur l'autel de la paix civile. »[110].

Au passage, soulignons que la France n'est pas la seule à devoir gérer la question des volontaires : les puissances arabes de la région sont également concernées, et bien souvent embarrassées d'avoir à prendre en charge les contingents de volontaires musulmans, quand bien même elles soutiendraient par ailleurs la guerre contre Israël. Ainsi, une note du 17 juin 1948 adressée par la résidence générale à Tunis au M.A.E.[111], souligne la détresse d'un certain

[109] Les pogroms d'Oujda et Djérada du 7 juin 1948 et les tensions qui les entourent
[110] G. Bensoussan, *Op. Cit.*
[111] *Note du résident général de Tunis au sujet des volontaires arabes,* 17 juin 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

nombre de volontaires tunisiens musulmans, retenus à Tripoli pour une durée indéterminée (« la situation matérielle et morale de nos ressortissants actuellement à Tripoli serait des plus précaires »), en raison de la fermeture de la frontière égyptienne. Dans ce cadre, la note mentionne la prise de position d'Habib Bourguiba, demandant à Salah Ben Youssef, alors un des principaux chefs de file du mouvement national tunisien, de « déconseiller jusqu'à nouvel ordre, le départ de volontaires pour la Palestine ».

Les volontaires arabes font régulièrement état de leur déception vis-à-vis de l'attitude des puissances arabes à leur encontre, comme le souligne une note du résident général de France à Tunis, datée du 18 janvier 1949[112], qui mentionne ainsi le cas d'un contingent de 250 volontaires tunisiens pour la Palestine qui furent refoulés à la frontière, débarqués en Égypte, à Marsa Matrouh, « pour interrogatoire », avant d'être dirigés vers leurs régions d'origine, située en général au sud de Sfax. Selon le rapport, ces derniers se plaignent de « mauvais traitements » de la part des autorités égyptiennes, et semblent en revanche satisfaits de l'accueil des Syriens et Libanais, « qui ont été pleins d'attentions à leur égard », quand bien même les volontaires leur rapprochent de les avoir forcés à choisir entre « la naturalisation et le retour dans leur pays ».

1.3.2. Les volontaires d'Afrique du Nord : profils, motivations, trajectoires

Rappelons d'abord quelques éléments au sujet des communautés juives d'Afrique du Nord, qui n'ont que trop rarement fait l'objet d'études approfondies[113]. À la fin des années 1940, on compte environ 250 000 Juifs Marocains, qui constituent la plus grande communauté juive du monde arabe et musulman, et 100 000 Juifs en Tunisie. Retracer en détails l'histoire des communautés Sépharades serait fastidieux ; pour autant, on peut souligner que les départs volontaires pour la Palestine prennent place dans une séquence historique plus large, remettant en cause l'intégration des communautés juives en pays arabes, et consacrant leur exode massif, depuis le Maroc et la Tunisie certes, mais également depuis l'Irak, le Yémen, l'Algérie et la Libye : « En une génération (1945-1970), le monde arabo-musulman, et le monde arabe en particulier, a perdu par émigration 80% de ses Juifs »[114]. Il faut se garder cependant, comme le

[112] *Note du résident général de Tunis au sujet des volontaires arabes,* 18 janvier 1949, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[113] Sur les causes de ce relatif mutisme, voir par exemple l'ouvrage de Colette ZYTNICKI, *Les Juifs du Maghreb. Naissance d'une historiographie coloniale,* Paris, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2011

[114] G. Bensoussan, *Op. Cit.*

rappelle encore l'historien G. Bensoussan, d'opposer un « âge d'or » de cohabitation pacifique entre communautés à un climat de guerre civile larvée, ou d'évaluer l'histoire des Juifs d'Afrique du Nord par le seul prisme des conflits israélo-arabes[115].

Comment caractériser le profil des volontaires d'Afrique du Nord ? Ces derniers ne forment pas, on l'a dit, une catégorie sociale homogène. Pourtant, certaines caractéristiques communes et récurrentes permettent malgré tout d'identifier les ressorts principaux de l'engagement. Le concept de « disponibilité biographique » déjà mentionné souligne ainsi qu'une des causes de l'engagement est souvent l'absence de débouchés ou de perspectives d'avenir dans le pays d'origine. En effet, la proportion de volontaires issus des couches sociales aisées est extrêmement faible. Ces prédispositions au volontariat selon les caractéristiques sociales sont visibles à l'échelle d'une ville comme Tanger, qui fait l'objet d'un rapport adressé le 24 janvier 1949 au M.A.E. par le Consul de France (« Les Israélites de Tanger et la guerre de Palestine »[116]).

Comme le rappelle d'emblée le rapport, Tanger est l'une des villes de l'empire chérifien où « l'élément israélite est proportionnellement le plus nombreux en face de l'élément musulman, et où, surtout, les israélites ont pris le plus de puissance dans la banque, les affaires et le commerce, l'élément sépharadite local ayant été augmenté au cours des vingt dernières années par un apport non négligeable de juifs ashkenazis, originaires d'Europe centrale, plus habiles encore que leurs frères de race dans les carrières financières et commerciales ». Dans ce cadre, l'auteur de la note met au jour des dissensions et différences d'appréciation notables au sein de la communauté juive au sujet de la situation en Palestine. Si une partie de la communauté, consciente de jouir d'une position confortable, semble prôner l'apaisement – les « chefs de la communauté ont, semble-t-il, prodigué des conseils de prudence aux groupes les plus jeunes et les plus turbulents [...] une sage appréciation de l'intérêt bien entendu de la collectivité a inspiré l'attitude apparemment réservée des autorités et des personnalités israélites » –, une minorité est plus réceptive aux appels à l'engagement. Ainsi, « certainement sollicités par un assez grand nombre de propagandistes et recruteurs venus du dehors, animés

[115] « Le mythe de l'âge d'or a été en grande partie inventé par les intellectuels juifs européens du XIXe siècle. Frustrés parfois par la lenteur des progrès de l'émancipation juive en Occident, ils imaginent un âge d'or judéo-arabe figurant un *ailleurs* mythifié. [...] Croire à l'intolérance fondamentale de l'islam et à un antijudaïsme éternel du monde arabe comme à une harmonie d'autrefois brouillée par le sionisme constitue un double mythe », G. Bensoussan, « Note liminaire », *Op. Cit.*

[116] *Rapport du Consul de France au sujet des Israélites de Tanger et la guerre en Palestine*, 24 janvier 1949, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

eux-mêmes d'un sentiment fraternel et de l'espoir de voir naître une patrie fixée sur un territoire, les Israélites de Tanger ont contribué, tant par l'apport de leur argent que par celui de leur personne, à l'effort de guerre. Si les dons en espèce ne peuvent être connus et évalués, on a pu, par contre, remarquer qu'un certain nombre de jeunes israélites quittaient Tanger sans nul doute pour rejoindre les forces combattantes israéliennes ».

En filigrane, se dessinent ici les différents éléments de nature à encourager le « passage à l'acte » : l'appartenance à une catégorie sociale modeste, la jeunesse, et le désir de changement d'une part, le rôle de « médiateurs » canalisant les frustrations et énergies individuelles au profit d'un engagement idéologique plus ou moins fort d'autre part. En effet, la composante idéologique de l'engagement peut apparaître dans certains cas comme relativement superficielle ; les volontaires faisant alors figure de délinquants en mal d'aventure, susceptibles d'exciter les populations arabes, plus que de militants héroïques. Selon le même rapport : « Sur le plan local, le départ, via la France, de jeunes Israélites présente des inconvénients certains : d'une part, tout volontaire n'est pas pour autant un héros, le bruit court qu'une forte prime étant donnée à Tanger et une autre promise à Marseille, certains Tangérois cherchent à les percevoir mais espèrent éviter l'embarquement pour la Palestine, aussi serait-il à craindre qu'ils ne s'efforcent de rester en France[117]. D'autre part, les milieux musulmans, bien avertis de ce qui se passe dans les groupes israélites, n'ont pas été sans remarquer les premiers départs qui ont eu lieu, clandestins ou sans motif. Ils ont déjà exprimé leurs doléances quant à l'aide qu'ils croient voir accordée aux israélites par les autorités françaises [...] sur le plan local, il est [...] inutile et dangereux que les autorités françaises puissent être soupçonnées, en milieu musulman, de prêter assistance aux israélites ou même de fermer les yeux sur leurs tentatives de départ ».

On retrouve ainsi la distinction récurrente dans les rapports des autorités françaises entre une bienveillance de principe à l'égard des volontaires, ou du moins une absence de condamnation *a priori* – « sur le plan général, ce poste n'est pas en mesure d'apprécier s'il est souhaitable que des facilités soient accordées ou refusées à l'une ou l'autre catégorie des combattants de Palestine » –, et une réticence certaine en pratique.

Pour autant, les prédispositions au volontariat qu'engendrerait une appartenance à une catégorie sociale modeste sont battues en brèche dans d'autres rapports. Ainsi, un rapport

[117] Ce type d'engagement intéressé tranche particulièrement avec celui des résistants ou rescapés de la Shoah évoqués précédemment, et met au jour la grande disparité que recouvre le vocable de « volontaires »

commandité par le Général Juin au sujet des Juifs du Maroc et d'Eretz Israël[118], souligne que les volontaires ne sont pas systématiquement des « vagabonds », mais bien souvent, au contraire, de « jeunes appartenant à des familles honorables, évidemment mus par un idéalisme sincère, parfois timides, un peu effrayés par l'aventure, et visiblement soulagés de lui voir si tôt prendre fin lorsqu'on les reconduit à leur domicile », même si certains apparaissent malgré tout « très résolus ». Le rapport mentionne aussi la présence accrue parmi les volontaires de « déserteurs de la Légion étrangère, spécialement parmi les Israélites ». En effet, rappelons qu'après la débâcle et l'armistice du 17 juin 1940, environ 30 000 Juifs étrangers engagés volontaires dans l'armée française furent démobilisés, internés ou enrôlés dans des groupes de travailleurs étrangers ; il semble qu'une partie d'entre eux ait donc également rejoint les volontaires Français en Palestine.

Existe-t-il des différences notables entre les volontaires Juifs et les volontaires arabes musulmans en termes de profil socio-culturel et de motivations ? Cela n'est pas évident, tant les remarques effectuées au sujet de ces derniers recoupent en partie les descriptions des volontaires Israélites : dans les deux cas, il s'agit de volontaires jeunes, dont une partie cherche moins à faire triompher un projet idéologique qu'à fuir des conditions de vie difficiles. Un rapport du consul de France à Benghazi au sujet des volontaires pour la Palestine, daté du 1er juin 1948[119], effectue par exemple le constat suivant : « Quelques centaines de volontaires pour la guerre en Palestine sont passés par Benghazi. Ils viennent de Tripolitaine, mais aussi de Tunisie. Ce sont pour la plupart, des jeunes gens sans travail, entraînés par un désir d'aventures et de pillages, plus que par un fanatisme religieux ».

Une circulaire adressée par le Service d'Information et de Presse au M.A.E. le 4 août 1948[120] au sujet de volontaires Nord-Africains en partance pour la Palestine fournit ainsi une description similaire des individus arrêtés et refoulés à la frontière tunisienne : « 5% d'entre eux seulement étaient des intellectuels très jeunes, appartenant aux milieux estudiantins de la Grande Mosquée, 3% d'anciens militaires, et la grande majorité des indigents sans aptitudes

[118] *Rapport au sujet des communautés juives du Maroc et de leur lien avec Eretz-Israël*, septembre 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[119] *Rapport du consul de France à Benghazi au sujet des volontaires pour la Palestine*, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[120] *Circulaire du Service d'Information et de Presse au sujet des volontaires nord-africains*, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

particulières ; les aptitudes physiques elles-mêmes faisaient défaut à l'ensemble du contingent, dont les 2/3 eussent été refusés par un conseil de révision. ». Ce constat nuance donc l'image des volontaires comme formant un ensemble homogène, dont l'utilité stratégique serait évidente. Par ailleurs, l'ensemble compte un nombre non négligeable de « passagers clandestins », au sens propre du terme, profitant du déplacement des contingents de volontaires pour atteindre une destination ou une autre : « Quant à la plupart des Algériens et Marocains refoulés, ils étaient non pas des volontaires pour « l'Armée de la Ligue Arabe », mais simplement des pèlerins ou des marcheurs ambulants, désireux de gagner l'Orient aux moindres frais ».

Cette vision, dominante, n'est pas pour autant unilatérale, l'engagement des volontaires pouvant au contraire être appréhendé en des termes emphatiques et héroïques. Dans ce cas, la trajectoire des volontaires est romancée ou mythifiée, le volontariat incarnant une « expérience-limite » d'engagement, pouvant même comporter une dimension religieuse ou sacrificielle. Un télégramme envoyé du Caire le 17 juin 1948[121], par l'Ambassade de France en Égypte à destination du M.A.E., transmet ainsi des extraits d'un article de la presse égyptienne relatifs à l'expulsion de Nord-Africains volontaires pour la Palestine. Le journal *Al Mokattan* du 11 mai 1948, soit quelques jours avant la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël, consacre ainsi un paragraphe au sujet de « vieillards pleurant de ne pouvoir prendre part à la guerre de Palestine ». Selon le correspondant d'*Al Mokattan* à Alexandrie, la préfecture de police de la ville a arrêté quatre vieillards algériens, avant d'ordonner leur rapatriement. Et l'auteur d'écrire : que « lorsqu'ils apprirent qu'il était impossible de leur laisser chercher le martyr en Palestine, ils fondirent en larmes ». Il s'agit moins ici de s'interroger sur la véracité des propos que sur l'image des volontaires qu'ils renvoient, la trajectoire de ces derniers se situant alors à mi-chemin entre l'engagement armé et le pèlerinage religieux.

Par ailleurs, le volontariat et l'engagement sioniste comportent indéniablement une dimension politique : ainsi, à l'encontre des tracts appelant à l'émigration massive des communautés juives du Maroc en Palestine, un courrier du Centre d'Exploitation du

[121] *Télégramme de l'ambassade de France en Égypte,* 17 juin 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

Renseignement C.E.R. daté du 23 mars 1961[122] mentionne l'édition d'un tract du Parti Communiste marocain. Ce dernier, signé par « 24 intellectuels et fonctionnaires marocains israélites », condamne ainsi « publiquement et sans équivoque la propagande sioniste comme instrument de l'impérialisme et arme de division utilisée contre le peuple marocain dans son ensemble ». Si cette prise de position, postérieure à la période 1948-1949, n'est pas désintéressée, et vise aussi à s'attirer la sympathie du gouvernement marocain, elle rappelle que les opinions des communautés juives à l'égard du sionisme sont loin d'être univoques, ce que souligne également l'historien Georges Bensoussan : « Au Maroc, le sionisme est d'abord une redéfinition culturelle (et quasi nationale) du fait juif, pas forcément synonyme d'un départ toujours perçu comme un arrachement. »[123].

Des distinctions au sein des volontaires peuvent enfin être opérées selon qu'ils s'engagent de façon isolée ou par le biais d'organisations, comme le rappelle, au sujet des volontaires musulmans nord-africains pour la Palestine, une note de l'ambassade de France au Caire datée du 10 juin 1948 suggérant de distinguer les volontaires membres de la Ligue Arabe de ceux arrivés en Égypte « sans avoir consulté personne »[124].

Avant de retracer l'itinéraire des volontaires, la façon dont se met en œuvre concrètement leur transport jusqu'en Palestine, il convient de dire un mot des critères de sélection mis en œuvre, visibles notamment à travers l'étude des formulaires remplis par les volontaires avant leur départ[125]. En réalité, les formulaires de demande d'immigration en Israël, que l'on a pu consulter au sein des archives diplomatiques de La Courneuve, visent moins à opérer un tri parmi les volontaires ou immigrants potentiels – l'objectif des autorités juives reste d'encourager l'immigration la plus large possible de la part du peuple Juif – qu'à prévenir toute désillusion, engendrée par une vision enchantée et éloignée de la réalité de la vie en Palestine. Indirectement, il s'agit aussi de tester la motivation des volontaires, en gageant que ceux qui

[122] *Note du C.E.R. au sujet de la propagande du Parti Communiste marocain contre l'émigration juive en Israël,* 23 mars 1961, GR9Q^5 – 74, Centralisation et exploitation du renseignement (1924-1984), Sous-série : « Afrique-Moyen-Orient, 1946-1984 », Archives du SHD, Vincennes

[123] G. Bensoussan, *op. cit.*, p. 663

[124] *Courrier de l'ambassade de France au Caire au sujet des volontaires nord-africains pour la Palestine,* 10 juin 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[125] Les formulaires d'inscription constituent souvent une source de première importance pour l'étude du volontariat – voir ci-après au sein du travail d'Erik Henri Cohen sur les volontaires de la guerre de Kippour

décident effectivement d'immigrer et/ou de rejoindre la Haganah face aux armées arabes, sont les individus les plus sûrs.

Un document fourni par les Services de Renseignement de Contre-Espionnage daté du 15 octobre 1948[126], au sujet de « l'émigration israélite en Afrique du Nord », transmet ainsi à la présidence du Conseil des documents et formulaires d'inscription fournis aux candidats à l'alyah au Maroc. Le premier document est intitulé « demande d'inscription dans la liste des candidats à la Aliyah ». Outre les informations relatives à l'état civil (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, profession, adresse, numéro de téléphone...), le formulaire s'enquiert également du degré de maîtrise de l'hébreu des candidats à l'émigration, de leur appartenance éventuelle à la Histadrout[127], de leur condition physique (« Êtes-vous prêt à affronter un examen médical très sévère pour déterminer votre état de santé général et votre aptitude physique à effectuer des travaux pénibles ? »), de leur patrimoine financier et du nombre de leurs proches étant déjà installés en Israël.

Le deuxième document précise quant à lui la liste des pièces à verser au dossier, dont un engagement manuscrit à remettre au service de l'Agence Juive à l'arrivée en Israël, stipulant : « Je soussigné..... candidat à l'émigration en Palestine, s'engage à mon arrivée en Palestine, si l'Agence juive estime que mon métier (ou ma profession) n'est pas utile à l'économie du pays, à accepter le travail qui me sera assigné dans une colonie agricole. Sauf raison valable laissée à l'appréciation de l'Agence Juive, je m'engage à accepter un emploi agricole pour une période minimum de deux ans et de ne solliciter aucun visa de retour pendant cette période ».

Dans la même perspective, beaucoup de garanties sont requises de la part des « candidats à l'émigration », pour prévenir toute difficulté au cours du voyage ou après celui-ci, et toute velléité revendicatrice. Ainsi, il convient de joindre une déclaration manuscrite dans laquelle le volontaire « déclare connaître les conditions particulièrement difficiles de transport, d'hébergement et de transit que nécessite un tel voyage. » et s'engage à « [s'] abstenir de tout acte, revendication ou démarche isolés ou collectifs, susceptibles de compromettre la réalisation [du] transport. [ ] à suivre les ordres qui seront donnés en ce qui concerne [le] voyage, même

[126] *Note des S.R.C.E.,* 15 octobre 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[127] La Histadrout, acronyme hébreu de la « Fédération générale des Travailleurs de la Terre d'Israël », est le principal syndicat israélien

si cela comporte un éventuel rapatriement ou une destination intermédiaire. » Par ailleurs, les décisions sont laissées à la seule appréciation de la Jewish Agency et de la H.I.C.E.M.

Ces deux organisations sont responsables de la coordination et de la mise en œuvre de l'émigration depuis l'Europe et l'Afrique du Nord. La H.I.C.E.M., fondée en 1927, dont l'acronyme est issu des différentes associations qu'elle regroupe, est née de la fusion de différents organismes juifs d'immigration : la H.I.A.S. (Hebrew Immigrant Aid Society, Société d'aide aux immigrants Juifs, fondée en 1881), organisation américaine basée à New-York, la I.C.A. (Jewish Colonization Association, Association de colonisation juive), organisation anglaise, et l'Emigdirek allemande, supprimée peu après l'arrivée au pouvoir de Hitler. L'Agence Juive et la H.I.C.E.M. fonctionnaient en étroite collaboration avec l'American Joint Distribution Comittee, qui fournissait une grande partie des subventions[128].

Concernant celles-ci, il semble qu'une partie des frais soit pris en charge par l'Agence Juive, et que le reste soit laissé à la charge des émigrants eux-mêmes, qui s'engagent par ailleurs, dans le même formulaire, « à ne jamais faire appel directement ou indirectement au Trésor Français, ni pendant [le] voyage en Palestine ni pendant [le] séjour en Palestine ».

La mise en œuvre concrète du volontariat est décrite précisément dans de nombreux rapports à destination du M.A.E.. Au sujet du Maroc, les rapports commandités par le Général Juin constituent une source d'information précieuse. Ce dernier met alors en œuvre une politique répressive à l'égard des mouvements indépendantistes qui tranche avec la libéralisation relative du protectorat entamée sous Erik Labonne, résident général de mars 1946 à mai 1947, d'où ses suggestions récurrentes en faveur de la limitation du volontariat, juif ou musulman, vers la Palestine.

Ainsi, une note adressée au M.A.E. Robert Schuman en septembre 1948[129], rédigée par Francis LACOSTE, alors ministre plénipotentiaire délégué à la Résidence Générale de France au Maroc, poste qu'il occupera de juin 1954 à juin 1955, fournit un rapport précis et détaillé au sujet des communautés juives du Maroc et de leur lien avec « Eretz Israël », la « Terre Promise ». La présence en annexes d'une note du Directeur des Services de Sécurité du

[128] Voir par exemple : « L'aide aux réfugiés Juifs du Maroc pendant la Seconde Guerre mondiale », Yitzhak GERSHON, traduit de l'hébreu par Claire Drevon, *Revue d'Histoire de la Shoah,* 2016/2, n°205 ou *L'Activité des organisations juives en France sous l'Occupation,* Paris, CDJC, 1983 (1ère édition, 1947), p.91-97

[129] *Rapport au sujet des communautés juives du Maroc et de leur lien avec Eretz-Israël,* septembre 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

Protectorat (annexe 1), ainsi que d'un formulaire de demande d'inscription à l'Aliyah (annexe 2) et qu'un extrait d'une leçon tirée manuel de formation militaire à destination des volontaires (*Le manuel du chef*) (annexe 3) en fait un document particulièrement riche et didactique. L'objet du rapport, tel qu'énoncé en préalable, est de mettre au jour l'existence au Maroc « d'une propagande et d'une organisation de départs assez actives », qui ne saurait être confondue avec l'immigration civile, du ressort de la « Fédération du Maroc de l'Organisation sioniste de France ».

En effet, il est bien question ici du cas de « combattants volontaires pour la Palestine », aidés dans leur entreprise par différents individus ou organismes aussi divers que : « [des] directeurs d'écoles hébraïques », « [des] membres des comités de l'Alliance israélite universelle » ou des « zélateurs » plus jeunes. Sur le plan numérique, le rapport estime à plusieurs centaines le nombre de jeunes Juifs ayant réussi à gagner Israël au cours des mois de juin, juillet, août 1948. En particulier, l'annexe 1 distingue la période du 31 mai au 7 juin, date des troubles confessionnels dont le massacre d'Oujda et de Djérada est l'aboutissement, au cours de laquelle 77 Israélites tentèrent de passer la frontière algérienne, de la période postérieure : après une régression au cours du mois de juin 1948, le nombre de volontaires augmente à nouveau significativement à partir de la deuxième quinzaine d'août, avant de diminuer à nouveau. Pour autant, en dépit de cette accalmie les communautés juives du Maroc portent encore en elles, selon Francis Lacoste, les germes de mobilisations futures : « [...] si l'émigration militaire paraît être en ce moment au point mort, on n'en constate pas moins dans l'élite de la jeunesse israélite une fierté grandissante de ses attaches au moins *ethniques et mystiques,* en attendant peut-être davantage, avec « l'Eretz Israël » ».

Le rapport fournit également des indications précieuses au sujet de la mise en œuvre concrète du volontariat. Ce dernier est soutenu par plusieurs « organisations fragmentaires » bien organisées, réparties sur l'ensemble du territoire marocain, qui effectuent au préalable une sélection des futurs combattants, pour ne retenir que les plus utiles sur le plan militaire et stratégique. Ainsi, le rapport souligne que les jeunes volontaires sont généralement « en bonne forme physique, aptes au service armé » ; « certains sont pourvus de documents qui attestent un contrôle médical orienté vers l'utilisation militaire des sujets (certificats d'appartenance à un groupe sanguin) ».

Au-delà de cette sélection préalable, il semble que les jeunes volontaires aient fait l'objet d'une formation militaire accélérée : certains disposent ainsi de « manuels d'instruction militaire fort détaillés, rédigés dans un mélange singulier de français et d'hébreu, certains à

l'usage des recrues et certains à l'usage des militaires, où l'éducation physique, le judo, et diverses variétés de méthodes de défense et d'attaque individuelle sans armes, sont accompagnés de leçons de démontage, d'entretien et d'emploi du pistolet, des principales armes automatiques portatives de la guerre moderne, et des grenades à main ». À cet égard, l'annexe 3 tirée du *Manuel du Chef*, « à l'usage des Israélites marocains combattants volontaires pour Israël », est particulièrement intéressante. Elle comporte notamment un lexique Français-Hébreu de termes militaires, l'usage de l'hébreu étant en vigueur pour « unifier le commandement dans tous les pays », ainsi que des instructions à l'usage des membres de « l'École du Soldat sans Armes », dont le but est de « donner à un groupe d'hommes une formation et une discipline militaire ».

Un courrier adressé en décembre 1948 au M.A.E. par le Général Juin[130] rend également compte d'une organisation clandestine de recrutement de combattants volontaires sionistes, « l'association Charles NETTER ». L'arrestation de plusieurs membres de l'association par les services de renseignement français, alors qu'ils s'apprêtaient à gagner la Palestine via l'Algérie, donne lieu à un interrogatoire poussé, qui met au jour les modalités de recrutement des volontaires, et l'itinéraire suivi par ces derniers : recrutés et formés dans « différents centres du Maroc », ils sont ensuite dirigés vers Oujda, avant de franchir la frontière algéro-marocaine. À ce stade, une sélection est effectuée entre « les jeunes gens reconnus aptes à porter les armes » et les autres. Les premiers se dirigent alors vers la Palestine, « via Marseille vraisemblablement ».

Les membres de l'association arrêtés ont des profils relativement divers, et n'occupent pas les mêmes fonctions ni professions : « COHEN MAKHLOUD, professeur d'hébreu, ABITBOL Sam, chef de la section B. de l'association Charles NETTER (serait actuellement en France), SABBAH Alfonso, Espagnol, chef de la section A. de ce même mouvement, et BITTON Raphaël. M. SENOUF, de la compagnie sucrière de Médiouna, organise les départs de Casablanca. À Oujda, M. TORDJKMANN Simon se charge des passages à la frontière. ».

Outre l'identité des membres de l'association, le rapport des services de renseignement met en lumière l'organisation concrète du recrutement. Celui-ci est caractérisé par un fonctionnement fortement décentralisé, et par une division du travail et des tâches, ce que

[130] *Rapport à destination du M.A.E. Georges Bidault, au sujet d'une organisation clandestine de recrutement de combattants volontaires sionistes pour la Palestine,* décembre 1948, *Rapport au sujet des communautés juives du Maroc et de leur lien avec Eretz-Israël*, septembre 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

confirment les déclarations des membres de l'association arrêtés. M. Makhlouf COHEN, Marocain né à Casablanca en 1929 – il a donc environ 20 ans à l'époque des faits –, déclare ainsi : « C'est moi qui inscris les israélites marocains désireux de faire partie de l'association *Charles NETTER*. J'encaisse par inscription la somme de 150 Frs, et me fais remettre deux photographies. Je m'occupe seulement de ceux qui paient leurs cotisations et qui désirent rejoindre la Palestine. M. ABITBOL Sam [...] est notre grand chef. C'est lui qui fait le nécessaire auprès de certaines personnes que j'ignore, pour *l'obtention des passeports et visas* actuellement nécessaires. M. SENOUF [...] a commandité certaines expéditions soit par bateau, soit par terre. [...] M. SABBAH Alfonso, [...] a déjà fait le nécessaire à ce jour pour le passage par Oujda d'une centaine d'israélites de Casablanca. [...] À Alger [...] un tri est effectué et chaque départ coûte environ la somme de 100 000 Frs par personne, *somme payée par l'État Juif* ». L'inscription administrative, la sélection et la logistique du transport des volontaires du Maroc à l'Algérie sont donc assurées par des membres différents, dont l'action est également supportée par l'État hébreu puisque selon le rapport, « toutes les associations israélites s'occupant du recrutement pour l'armée juive, dépendent d'un comité central de l'*organisation sioniste de France* (fédération du Maroc). ».

Les déclarations de volontaires arrêtés aux côtés des membres de l'association *Charles Netter* permettent aussi d'appréhender le poids de tel ou tel facteur dans la prise de décision de s'engager. M. MEDINA Nessim, également né en 1929 à Casablanca, insiste ainsi sur la dimension collective de l'engagement – la pression et l'émulation du groupe de pairs – et sur le rôle clé de « médiateurs » facilitant le départ : « À plusieurs reprises, un nommé BITTON Raphaël qui appartient à l'association Charles Netter je crois, est passé dans les rues du mellah pour nous inciter à partir combattre en Palestine. Au début, mes camarades et moi nous nous sommes montrés assez réticents, mais par la suite comme nous nous trouvions sans travail, nous avons décidé d'un commun accord de nous rendre à Alger pour gagner ensuite la Palestine. ». Un autre individu interrogé, dont l'identité n'est pas mentionnée, insiste quant à lui sur le désir d'aventure et de changement au principe de l'engagement des volontaires : « La plupart de ceux-ci étaient des gens sans travail ou des personnes attirées par l'aventure. Certaines d'entre elles ont dû vendre le peu qu'elles avaient pour se payer les frais du voyage jusqu'à Alger [...] ». Si la dimension idéologique du militantisme semble donc marginalisée au profit de facteurs conjoncturels plus prosaïques, il convient néanmoins de prendre en compte les conditions d'énonciation de ces discours, à savoir celles d'un interrogatoire par les autorités, dans le cadre

duquel les individus arrêtés avaient sans doute tout intérêt à « minorer » leur engagement, en le présentant sous un jour aseptisé, plutôt que de se réclamer explicitement d'un camp politique.

Le 23 septembre 1948, un autre courrier du général Juin transmet également au M.A.E. la copie d'un appel lancé par un mouvement sioniste, « *Le Pionnier* »[131], récemment créé en métropole mais dont les tracts furent notamment distribués à de « jeunes israélites de Casablanca ». Le tract invite les « jeunes Juifs de France et de l'Afrique du Nord » à rejoindre les combats menés par la Haganah en Israël : « Depuis trois mois, le Yischouv mène le combat pour le respect des décisions de l'O.N.U.[132] Notre vaillante jeunesse d'Israël se trouve au premier rang de ce combat pour la conquête de notre indépendance et pour assurer l'existence et l'avenir du peuple juif. En ces jours, la Haganah, l'armée populaire du peuple juif, écrit des pages glorieuses d'un rare héroïsme. Les attaques de toutes les forces obscures, en commençant par les Arabes et finissant par les Anglais, sont repoussées avec fermeté. Mais les ennemis sont nombreux et leur force est grande. *Les Juifs de Palestine ne peuvent rester seuls dans ce combat. Il leur faut l'aide immédiate de tout le peuple juif et particulièrement de la jeunesse juive qui rejoint nombreuse et avec enthousiasme, les rangs de la Haganah. JEUNE JUIF DE L'AFRIQUE DU NORD[133]. Ne reste pas à l'écart, en ces jours où se décide le sort de neutre peuple. Toi, dont l'esprit est tout imprégné de l'amour de la liberté, toi qui as participé avec ardeur à toutes les luttes pour le bonheur du genre humain, rejoins les rangs de ceux qui combattent pour TA liberté, pour la liberté de TON PEUPLE et de TON PAYS ».*

Ce document est particulièrement représentatif de la rhétorique internationaliste employée à l'égard de la diaspora : en dépit de l'éloignement géographique, le combat d'Israël pour sa survie concerne l'ensemble du peuple juif. De plus, la lutte en faveur de l'indépendance de l'État hébreu est présentée comme partie-prenante d'un engagement humaniste et progressiste : « la liberté », « le bonheur du genre humain », autant de mots d'ordre en vigueur dans les cercles socialistes ou communistes de l'époque, auxquels la phraséologie sioniste emprunte certains mots d'ordre. Par ailleurs, ce type de tracts témoigne aussi d'une attention

[131] *Rapport au sujet de la propagande sioniste au Maroc,* 23 septembre 1948, **373QONT/401**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Palestine ; sous-dossier : L.73.9.A., Volontaires arabes et Juifs pour la Palestine, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[132] L'adoption de la résolution du 29 novembre 1947 sur le partage de la Palestine

[133] En majuscules soulignées dans le tract

croissante des autorités sionistes à l'égard des Juifs des pays arabes, qu'elles avaient plutôt négligés jusqu'à la seconde moitié de 1943[134].

Au-delà de la guerre de 1948, les volontaires d'Afrique du Nord furent beaucoup moins nombreux à regagner leur pays d'origine, au point que les communautés juives du Maroc et de Tunisie disparaissent progressivement au cours des années 1950 et 1960. En effet, le climat de tensions entre communautés juive et arabe musulmane persiste, et les réseaux d'immigration mis en place au moment de la guerre de 1948 continuent à être actifs. Ainsi, un rapport du Centre d'Exploitation du Renseignement (C.E.R.) daté de Janvier 1961 sur « la situation de la colonie juive au Maroc »[135], mentionne la trajectoire des Israélites émigrant clandestinement : embarquement par bateaux à destination de Gibraltar, puis transit par le camp Arénas avant d'être envoyé en Israël par avion ou bateau – itinéraire identique à celui suivi par les volontaires.

De même, le discours employé pour encourager l'émigration et/ou dénoncer les violences à l'encontre des communautés juives d'Afrique du Nord repose en partie sur les mêmes ressorts que celui tenu à destination des volontaires. En particulier, il met en avant le spectre d'un désastre touchant la communauté juive dans son ensemble, et appelle à une solidarité dépassant les limites d'Israël, comme dans ce tract, joint à une note datée du 15 février 1961 à destination du Premier Ministre, faisant état de la disparition d'Israélites marocains dans leur voyage pour rejoindre Israël : « À nos frères israélites du Maroc ; Quarante-quatre de nos frères poussés par un intense désir de vivre en Terre Sainte et pleins d'espoir pour l'avenir ont disparu en mer. [...] Un espoir vieux de deux mille ans pousse les israélites à partir par tous les moyens et par tous les chemins, vers Sion et JERUSALEM. Toute certitude de trouver place dans un Maroc indépendant a disparu. [...] Nous ne sommes pas seuls. Toutes les communautés d'Israël dans le monde pleurent les morts et luttent pour nos droits et nos libertés. »[136].

[134] « Ce n'est pourtant qu'à partir de la seconde moitié de 1943 que le mouvement sioniste et le Congrès juif mondial regardent *autrement* les Juifs des pays arabes, car le projet sioniste tout entier risque d'être anéanti faute d'une nation vivante en quête d'État. Un État pour quoi faire si la nation pour laquelle il a été conçu est morte ? » p.652, G. Bensoussan, *Op. Cit.*

[135] *Note du C.E.R. sur la situation de la colonie juive au Maroc,* Janvier 1961, GR9Q[5] – 74, Centralisation et exploitation du renseignement (1924-1984), Sous-série : « Afrique-Moyen-Orient, 1946-1984 », Archives du SHD, Vincennes

[136] *Note du C.E.R. sur la situation de la colonie juive au Maroc,* 15 février, 1961, GR9Q[5] – 74, Centralisation et exploitation du renseignement (1924-1984), Sous-série : « Afrique-Moyen-Orient, 1946-1984 », Archives du SHD, Vincennes

2. Le « moment soixante-sept » : les volontaires de la guerre des Six Jours

Un des enseignements de notre travail est que le volontariat vers Israël se manifeste principalement, si ce n'est exclusivement, au cours des guerres israélo-arabes. Cependant, tous les conflits ne suscitent pas le même élan de solidarité. Ainsi, pendant la crise de Suez de 1956, peu de Français manifestent le désir de s'engager. Néanmoins, ceux qui s'engagent sont principalement intégrés aux unités NAKHAL, une branche de l'armée israélienne consacrée au développement et à la protection des Kibboutz[137] : le volontariat de 1956 marque donc la première étape du passage d'un volontariat militaire *stricto sensu*, comme en 1948, à un volontariat consacré principalement à des tâches civiles, dont celui de la guerre des Six Jours représente l'aboutissement.

La guerre israélo-arabe de Juin 1967, dite « guerre des Six Jours » (5-10 Juin 1967), qui oppose Israël à l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, constitue un tournant majeur dans l'histoire d'Israël, sur le plan intérieur (prise de Jérusalem-Est, début de la colonisation des territoires de Cisjordanie) comme sur le plan extérieur. Si la première dimension a été largement commentée et étudiée, sous l'angle de l'histoire politique ou de l'histoire des relations internationales[138], le deuxième aspect, non moins significatif, a été relativement négligé, en dépit de son importance.

En effet, la guerre des Six Jours met en évidence la solidité des liens qui unissent Israël à une partie de la diaspora Juive, dont l'élan massif de solidarité envers l'État hébreu au cours de l'été 1967 est le témoin. Cette séquence historique constitue donc un moment clé pour notre sujet, en raison non seulement de l'importance numérique du phénomène de solidarité et de volontariat – selon les estimations, 7000 volontaires issus des différentes régions du monde se rendirent en Israël, dont 860 Français –, mais aussi et surtout de ses transformations : par rapport au volontariat de 1948 dans les unités Machal, des différences majeures peuvent en effet être mises au jour, sur un double plan : celui du profil sociologique des volontaires d'une part, celui des tâches et du rôle qui leur sont confiés d'autre part, les deux dimensions étant évidemment liées.

[137] Voir la description détaillée ci-dessous des unités NAKHAL

[138] Sur le « moment soixante-sept », on peut notamment consulter : Pierre RAZOUX, *La guerre des Six Jours (5-10 juin 1967) : du mythe à la réalité*, Economica, 2004 ; Tom SEGEV, *1967. Six Jours qui ont changé le monde*, Denoël, 2007

2.1. La guerre des Six Jours : David israélien versus Goliath arabes

Il convient tout d'abord de caractériser brièvement le « moment soixante-sept », marqué par une empathie particulièrement forte envers Israël[139]. La guerre des Six Jours de juin 1967 a en effet suscité à travers le monde une vague de solidarité sans précédent envers Israël, du moins depuis la guerre de 1948. En France notamment, de nombreuses manifestations, pétitions, prises de parole sont organisées, rassemblant un large public et la quasi-totalité du spectre politique à l'exception de quelques groupements d'extrême gauche. De fait, si cette vision a depuis été nuancée par de nombreux travaux historiques sur la question[140], la représentation dominante est celle d'Israël, jeune État créé depuis à peine une vingtaine d'années, en proie aux menaces de « cent millions d'Arabes » - la métaphore du David juif menacé d'extermination par les Goliath arabes est récurrente. En 1967, plus que pendant la crise de Suez de 1956, le spectre d'une menace existentielle menaçant la survie de l'État d'Israël réapparaît, à travers des formules chocs comme la menace égyptienne de « jeter les Juifs à la mer » ou la représentation de Nasser comme un « nouvel Hitler ».

Dans le cas français, une importe mobilisation de la part d'intellectuels et personnalités politiques voit ainsi le jour : le 16 mai 1967, un comité en faveur d'Israël est créé par le général Marie-Pierre Koenig, et rejoint par des personnalités de tous les bords politiques à l'exception des communistes, tandis que Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir lancent un appel saluant « la volonté de paix et le sang-froid » d'Israël[141]. La presse française de l'époque, à travers des journaux comme *L'Express,* est également particulièrement favorable à Israël.

[139] Simultanément, la guerre des Six Jours marque aussi le début d'un « retournement » de l'opinion publique au sujet d'Israël, engendré par la colonisation, en témoigne par exemple la ligne adoptée par le Général De Gaulle après la guerre des Six Jours et sa fameuse déclaration sur l'occupation, « qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsion » (*conférence de presse du 27 novembre 1967*)

[140] Voir Derek J. Penslar, « Nouvelles orientations de l'historiographie israélienne. Au-delà du révisionnisme », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* 2004/1, pp.171-193

[141] Alain GRESH, *Un Chant d'amour. Israël-Palestine, une histoire française,* La Découverte, 2017

2.2. Les volontaires de 1967 : la jeunesse au service des Kibboutzim[142]

2.2.1. Le profil des volontaires de 1967 : rajeunissement et féminisation

Selon les archives de Tsahal situées à Tel Aviv, sur lesquelles s'appuient les articles de Nir Arielli[143] et Moshe Naor[144], environ 22 500 personnes à travers le monde manifestèrent leur désir de s'engager aux côtés d'Israël en 1967, dont 11 000 Européens. Entre 5000 et 7000 volontaires arrivèrent effectivement en Israël d'ici le 5 juin 1967, et, en tout, on compte en janvier 1968 7435 volontaires présents en Israël. En effet, des vagues de volontaires continuèrent à arriver bien après l'arrêt des combats. Les volontaires Anglais constituent le plus gros contingent de volontaires (1490), précédant les volontaires issus d'Amérique Latine (1500), d'Afrique du Sud (850), de France (860) et des Etats-Unis (750).

En réponse à l'engouement des volontaires à travers le monde, le gouvernement israélien met rapidement en place des « comités d'urgence », en collaboration étroite avec l'Agence Juive pour Israël (A.J.I.), qui ouvre ou réouvre des bureaux de recrutement[145]. Si l'A.J.I. est le relai officiel de l'État d'Israël, elle travaille néanmoins en étroite collaboration avec d'autres organisations juives, notamment le F.S.J.U. (*Fonds Social Juif Unifié),* les E.E.I.F. (*Éclaireurs et éclaireuses Israélites de France*) et le D.E.J.J. (*Département Éducatif de la Jeunesse Juive*)[146]. L'objectif pour les autorités israéliennes est en effet, par l'intermédiaire de ces organismes, d'institutionnaliser un élan de solidarité d'abord relativement spontané et soudain. Le ministère de la Défense israélien et le ministère des Affaires Étrangères établissent rapidement un certain nombre de priorités : le recrutement des volontaires est laissé aux mains de l'Agence Juive ; à leur arrivée, ces derniers seront envoyés prioritairement au sein des colonies agricoles (*Kibboutzim*) présents aux frontières ; il convient de recruter en priorité des médecins, anesthésistes et infirmiers, Juifs ou non-Juifs ; enfin, un questionnaire édité par Tsahal sera transmis aux volontaires pour faciliter leur classification et l'organisation de ces

[142] Kibboutzim est le pluriel hébreu de Kibboutz ; ce deuxième terme étant plus familier nous l'employons indifféremment au singulier et au pluriel
[143] Nir ARIELLI, "Recognition, Immigration and Divergent Expectations: the reception of foreign volunteers in Israel during and after the wars of 1948 and 1967", *Journal of Modern European History,* 14 (3)
[144] Moshe NAOR: "Israeli Mobilization and the Overseas Volunteers in the Six-Day War", *Journal of Modern Jewish Studies,* 2014
[145] Nir ARIELLI, "Recognition, Immigration...", *Op. Cit.*
[146] Erik Henri COHEN, *Op. Cit.*

derniers. Par ailleurs, les « comités d'urgence » mis en place pour accueillir les volontaires en diaspora sont chargés de favoriser en priorité les célibataires ou couples mariés sans enfants, âgés de 18 à 40 ans. Enfin, la Histadrout, principal syndicat israélien, joue également un rôle clé dans ce processus de « canalisation » de l'élan des volontaires étrangers, notamment en levant des campagnes de fonds, et par la création d'un « Comité d'Urgence », chargé notamment de répartir les volontaires entre les différents Kibboutzim.

Comparés aux volontaires engagés dans la guerre de 1948, ceux de 1967 sont sensiblement plus jeunes : selon les statistiques des archives de l'armée israélienne, environ 80% d'entre eux étaient âgés de 18 à 25 ans, la moyenne d'âge étant de 21 ans. On note également une importante *féminisation* des volontaires, avec environ 47% de femmes – à titre de comparaison, 90% des volontaires de 1948 sont des hommes. L'étude sociologique menée par Horowitz et ses pairs au sujet des volontaires de 1967[147], première enquête significative sur la question, souligne aussi le niveau d'éducation élevé des volontaires de 1967 : 65% des volontaires Américains sont des étudiants du supérieur. Selon les archives de l'Agence Juive consultées par M. Naor, environ la moitié des jeunes étaient engagés au sein de mouvements de jeunesse juifs avant leur départ pour Israël. De fait, les trajectoires de volontariat de ces jeunes sont aussi à replacer dans le contexte « contestataire » des années 1960 – naissance de la Nouvelle Gauche aux Etats-Unis, évènements de mai 1968 à travers le monde, création des US Peace Corps en 1961... favorable à l'engagement militant.

Par rapport au volontariat des unités Machal de 1948, les missions confiées aux volontaires sont également bien différentes. L'armée israélienne de 1967 était sans conteste plus entraînée, plus efficace et plus puissante qu'en 1948. En effet, Nir Arielli rappelle qu'une grande partie des volontaires arrivèrent sur place à la fin de la guerre : de fait, la brièveté de celle-ci n'a pas véritablement permis le déploiement de bataillons de volontaires similaires à ceux de 1948[148]. Dans ce cadre, les tâches attribuées aux volontaires vont surtout concerner la reconstruction et le travail dans les Kibboutz au cours de l'été 1967.

[147]Tamar HOROWITZ, Yosef HODERA, Meir CHEIK, *Les Volontaires en Israël (Pendant la Guerre des Six-Jours), Evaluation de leurs motivations et traitement,* 1969, Jérusalem, Institut Henrietta Szold (en Hébreu) ; Tamar HOROWITZ, Yosef HODERA, Meir CHEIK, "Volunteers for Israel During the Six Day War : Their Motives and Work Careers », *Dispersion and Unity,* 13/14, pp.68-115

[148] Sur le déroulement de la guerre des Six Jours, on peut consulter : Pierre RAZOUX, *Tsahal, Op. Cit,* « Une victoire éclatante », pp.207-247

Environ 1200 volontaires sont affectées au sein d'unités de Tsahal responsables principalement de tâches civiles – capture des armes ennemies, travail au sein d'entrepôts à l'entretien du matériel, postes de conducteurs, mécaniciens... ; par ailleurs, un dispositif fut mis en œuvre pour permettre aux volontaires le désirant d'effectuer un service militaire de deux ans dans l'armée, au titre de résidents temporaires. Ces deux aspects – volontariat civil et participation au service militaire –, encore à l'état de prototypes en 1967, et qui ne rencontrent alors que peu de succès (on dénombre une cinquantaine de participants) seront développés plus avant à partir des années 1980, et constituent aujourd'hui les deux formes principales de volontariat, détaillées en deuxième partie.

Les volontaires sont donc surtout utilisés pour pallier le manque de main d'œuvre dans les exploitations ouvrières et agricoles. En effet, la mobilisation massive des réservistes[149] en juin 1967 (environ 174 000) priva *de facto* de larges pans de l'économie de leur force de travail. Environ 450 volontaires sont ainsi affectés au sein des Moshav[150], colonies agricoles coopératives, 250 participent à la reconstruction de l'Université Hébraïque de Jérusalem, 150 effectuent des fouilles archéologiques, 120 travaillent au reboisement, 100 s'adonnent à des tâches éducatives diverses dans plusieurs villes ou villages, et 225 docteurs ou infirmières rejoignent les fonctionnaires du système de santé étatique. Mais en parallèle de ces chantiers spécifiques, l'écrasante majorité des volontaires (environ 4500 d'entre eux), est envoyée au sein des Kibboutz. Une fois dans les Kibboutz, les volontaires devaient s'engager à travailler pour une période minimum : environ 4000 d'entre eux choisirent de rester trois mois, le reste s'engageant pour une période de six mois ou plus.

Ce mode de volontariat, à la frontière entre le bénévolat et le « travail gratuit » partiellement invisibilisé car non-rémunéré en vertu de son caractère volontaire, est un objet hybride, mettant en évidence un rapport singulier au travail, bien étudié notamment par la sociologue Maud Simnonet dans son ouvrage *Le Travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* (Paris, La Dispute, coll. « Travail et Salariat », 2010).

L'histoire des Kibboutz a partie liée avec une iconographie proprement israélienne déjà mentionnée plus haut, mêlant exaltation de la jeunesse, travail de la terre, et dignité retrouvée.

[149] En vertu du service militaire obligatoire, tous les Israéliens adultes sont *de facto* des réservistes (*milouim* en hébreu)

[150] Les Moshav (Moshavim) diffèrent des Kibboutz : le degré de mise en commun y est moins élevé, et ne concerne que les activités agricoles

De plus, en Israël, les dimensions agricole et militaire sont depuis la naissance de l'État intrinsèquement liées, notamment via la création d'unités spéciales de « soldats-colons », les unités NAKHAL. Elles sont notamment décrites dans une note d'information de l'attaché militaire de l'ambassade en Israël (le colonel Du Boucher), transférée par l'ambassadeur de France au M.A.E. le 25 mars 1953[151].

Dans cette note, le Nakhal est défini comme une institution mettant des soldats au service du développement des Kibboutz et de l'agriculture du pays, dans la mesure où, selon un ancien chef de l'État-Major Général israélien : « l'armée est une sorte de police d'assurance pour laquelle le pays paie des primes élevées, il serait illogique de ne pas l'utiliser pour des *investissements plus rentables*. » ; et de fait, selon l'attaché militaire, cette disposition semble aussi efficace qu'utile, sur les plans sécuritaire et agricole : « En transformant progressivement au cours de deux ans et demi un soldat en agriculteurs, Israël a trouvé la formule la plus rationnelle et la moins coûteuse pour protéger ses frontières tout en créant des *vocations agricoles* chez un peuple plus enclin aux professions libérales et commerciales ». De façon euphémisée, se dessine un constat relativement clair : le travail agricole est un travail manuel, de moins en moins valorisé à mesure qu'Israël se développe économiquement ; dans ce cadre, les jeunes soldats constituent une main d'œuvre aussi docile que bon marché. Le colonel Du Boucher souligne également que loin de susciter un enthousiasme débordant à sa création, cette unité a d'abord été constituée sur la base du volontariat – « [...] il semble bien que le développement de ce corps spécial de l'Armée se soit fait progressivement en faisant appel surtout aux volontaires » –, avant de se développer plus avant.

Le développement des Kibboutz et de leur mode de vie communautaire dans les années 1950-1960, participe fortement au rayonnement et à l'attractivité d'Israël à l'étranger. Dès ces années, des jeunes issus de différents pays réalisent des séjours de volontariat au sein des Kibboutz, pour vivre, le temps d'un été ou d'une période de vacances scolaires, l'expérience communautaire. Dès lors, les Kibboutzim disposent déjà au moment de la guerre des Six Jours d'infrastructures adaptées à la prise en charge de volontaires étrangers (*overseas volunteers*), ce qui favorise l'*institutionnalisation* du volontariat (Moshe Naor).

[151] *Note de l'ambassadeur de France en Israël au sujet des soldats-colons en Israël*, 25 mars 1953, 218QO/38, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965, Série : Israël, sous-dossier : Questions militaires ; Archives Diplomatiques de La Courneuve

Néanmoins, l'arrivée massive de jeunes volontaires enthousiastes dans les Kibboutz apparaît quelque peu en décalage avec l'évolution de la société israélienne : dans les années 1960, de nombreux israéliens issus de la génération des « pères fondateurs » tendent ainsi à stigmatiser la perversion des valeurs collectivistes par l'importation en Israël des normes consuméristes occidentales. Dans ce cadre, l'arrivée de « sang neuf » permet non seulement de renforcer les liens entre Israël et sa diaspora, mais aussi de revaloriser une dimension du « récit national » israélien de plus en plus négligée par les israéliens eux-mêmes.

Néanmoins, comme en 1948, l'expérience des volontaires n'est pas toujours vécue sur un mode enchanté et exempt de difficultés : dès juillet 1967, la presse israélienne se fait ainsi l'écho des difficultés d'accommodation ressenties par certains volontaires, en témoigne par exemple cet article du journaliste Yoram Peri, « Les volontaires n'aiment pas la routine », paru dans le journal israélien *Davar* du 13 juillet 1967, mentionné par Nir Arielli, ou les plaintes de certains volontaires au sujet des lenteurs de la « bureaucratie israélienne ». Par ailleurs, la dimension civile du volontariat ne correspond pas toujours aux attentes des volontaires, comme le souligne par exemple une jeune femme volontaire en 1967 : « Nous étions partis pour recevoir un fusil, nous avons eu un balai »[152].

Enfin, le contact entre les volontaires et la population locale n'est pas toujours facile ; ainsi, Moshe Naor[153] souligne que pour certains israéliens, les volontaires ne sont que de jeunes « hippies » en mal d'aventure, venus chercher en Israël une forme d'exotisme, plutôt que des militants politiques au sens noble du terme. D'autres éléments, comme la barrière de la langue, compliquent également l'intégration.

2.2.2. Les suites du « moment soixante-sept »

Selon Nir Arielli, « les efforts engagés pour convertir les volontaires en immigrants furent plus explicites en 1967-68 que vingt ans auparavant »[154], en témoigne par exemple la création d'une association « Union des volontaires » dont le but était de maintenir les liens entre les volontaires eux-mêmes d'une part, et avec l'État d'Israël d'autre part, afin de les convaincre *in fine* d'immigrer définitivement en Israël.

[152] Cité par Erik Henri Cohen, *Op. Cit.*
[153] Moshe Naor, *"Israeli Mobilization...", Op. Cit.*
[154] Nir ARIELLI, *Op. Cit.*

De fait, si l'afflux de combattants étrangers en 1948 constituait d'abord un appui militaire, la diaspora juive, à mesure que Tsahal affirme au Moyen-Orient sa supériorité militaire, se voit progressivement investie d'un rôle plus diffus : il ne s'agit plus d'en faire une « armée de réserve », au sens propre du terme, mais un relai d'influence, un soutien financier et surtout un vivier potentiel d'immigrants, même si ce dernier point fait débat au sein des autorités israéliennes. Une note de l'ambassadeur de France en Israël, M. B. de la Sablière datée du 24 janvier 1966 à l'attention du M.A.E. Maurice Couve de Murville, au sujet d'une réunion du Comité d'action sioniste tenue en janvier 1966[155], rappelle ainsi les termes du débat au sein des mouvements sionistes, les uns arguant que « l'unique tâche de l'O.S.M.[156] devait être le rassemblement de tous les Juifs sur la terre promise », les autres, et notamment les sionistes américains, suggérant que l'aliyah en Israël devait être « le résultat d'un libre choix », ceci n'empêchant pas de lutter contre l'assimilation des communautés juives en diaspora. En dépit de ces divergences, l'objectif pour les autorités israéliennes est en tout cas de maintenir et de renforcer la collaboration avec les Juifs de diaspora - « Pour la première fois depuis 1948, une véritable collaboration entre le gouvernement et l'Agence juive semble devoir s'instaurer pour déterminer les buts communs aux citoyens israéliens et aux communautés de la diaspora ».

Comme en 1948, en dépit de ces efforts, la proportion de volontaires qui choisit de s'installer définitivement en Israël fut relativement faible : sur les 3500 volontaires encore présents en Israël en janvier 1968, seuls 1200 d'entre eux avaient entamé une procédure officielle de demande de nationalité et d'immigration, qui ne furent pas toutes menées à leur terme.

Dans la mémoire collective, les volontaires de 1967 ne laissent pas une impression aussi durable que les membres du Machal : restés pour la plupart quelques mois, affectés à des tâches civiles, ils ne sont logiquement pas commémorés comme des héros. En revanche, Nir Arielli souligne que l'afflux de volontaires de 1967 rappela à la mémoire des autorités israéliennes le rôle décisif joué par les volontaires de 1948 ; de fait, on l'a dit, la première commémoration d'ampleur au sujet des Machalnikim fut organisée en 1968, dans la foulée donc de la guerre des Six Jours.

[155] *Rapport de l'ambassadeur de France au sujet du renforcement des liens entre Israël et la Diaspora,* 24 janvier 1966, **2038INVA/1783**, Archives de la Direction des Affaires Politiques d'Afrique-Levant, 1966-1970 ; Israël ; sous-dossier : France 1968-1970, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[156] L'Organisation Sioniste Mondiale, créée en 1897

3. Les volontaires de la guerre du Kippour

La guerre du Kippour d'octobre 1973 constitue le dernier épisode de volontariat d'ampleur de la part des citoyens Juifs Français. En effet, après cette date, et notamment à la suite de l'opération « Paix en Galilée » de 1982, le volontariat change de nature : son institutionnalisation est renforcée, « officialisée » à travers la mise en place de multiples programmes – qui sont l'objet de la seconde partie de notre travail. Au sujet de l'épisode de 1973, nous n'avons rencontré qu'un travail majeur, sur lequel nous nous appuyons principalement ici, à savoir la thèse soutenue en 1986 par Erik Henri Cohen, à l'Université Paris X Nanterre, sous la direction d'Annie Kriegel, intitulée : « Les volontaires Juifs de France vers Israël durant la guerre de Kippour : contribution à l'étude des relations Israël – diaspora : approche socio-historique »[157]. Nous en présentons ici les principales conclusions, celles-ci confirmant ou nuançant, selon les thèmes abordés, les différents éléments mis en avant au sujet du volontariat de 1948 et 1967.

3.1. Le volontariat pendant la guerre de Kippour : rationaliser la spontanéité

Les différents épisodes de volontariat des Juifs de diaspora envers Israël, bien qu'ils s'ancrent dans des séquences historiques différentes, ne sont pas complètement isolés les uns des autres. En particulier, les dirigeants israéliens ont à cœur de tirer des enseignements des volontariats précédents. En l'occurrence, il semble que le bilan du volontariat de 1967 soit globalement perçu comme négatif. C'est par exemple la vision du colonel Mordekhay BAR-ON, directeur du « Département de la Jeunesse Pionnière » (D.J.H.) auprès de l'A.J.I. – « ce n'était pas une réussite » –, ou celle exprimée dans un communiqué de l'U.F.F.A.N. (*Union des Juifs de France, d'Afrique du Nord et des Communautés d'Expression Française en Israël),* organisation basée à Tel-Aviv, au sujet des volontaires de France : « L'expérience dans ce domaine a été très décevante, il ne faudrait pas que cela se reproduise en 1973. L'invasion dans le désordre de centaines de volontaires enthousiastes, mais inutilisables, sans planification préalable, ne pourra à nouveau que causer des frustrations réciproques. [...] En fait, dans le civil aussi, on ne peut s'improviser « Israélien de réserve », si on n'a pas été « Israélien d'active ».

[157] Consultable en accès libre à la Bibliothèque Universitaire de l'Université Paris X Nanterre, cote : T7054 (3 vol., 695 p.)

Les difficultés de langue ne peuvent être palliées, elles non plus, du jour au lendemain. Même au kibboutz, en l'absence de cadres et de travail, le volontaire est plus encombrant qu'utile, et tout cela se termine par des récriminations réciproques. [...] Il faut que les volontaires de France comprennent, dans l'intérêt même d'Israël, que : rien ne presse, la guerre sera peut-être longue, l'après-guerre avec la remise en place sera bien plus longue encore ; il ne faut venir comme volontaire que pour une période minimum de trois mois, autrement, le voyage, l'apprentissage de la langue et du travail, prendront tout le temps du séjour ; il ne faut venir que « convoqué » par le Bureau franco-israélien ; toute autre forme de volontariat ou d'arrivée ne pourra aboutir « qu'à des déceptions » »[158].

Dès lors, pour réduire le nombre de « passagers clandestins » et en plus de ces avertissements préalables, les modalités du volontariat sont modifiées : les volontaires doivent prendre en charge leurs billets d'avion[159], les critères de sélection sont rendus plus stricts.

Ainsi, le colonel Bar-On appelle de ses vœux, dans un télégramme daté du 7 octobre 1973 adressé depuis Jérusalem au délégué français du D.J.H., la mise en œuvre d'un « mode de sélection très serré », excluant des groupes de volontaires les individus non-juifs, trop âgés ou avec enfants, et obligeant les volontaires à s'engager pour une durée de trois mois minimum. De fait, étant donné que les volontaires ne sont pas appelés à jouer un rôle militaire, il suggère de mieux préparer en amont leur arrivée, quitte à retarder celle-ci de quelques semaines. En effet, l'afflux désordonné de centaines de volontaires peut rapidement poser un problème aux autorités israéliennes, en témoigne ce trait d'humour de l'époque largement répandu : « Israël doit se battre sur trois fronts : les Égyptiens, les Syriens et les volontaires »[160].

Sur le plan logistique, les infrastructures et institutions mises en œuvre en 1967 sont donc en partie remobilisées en 1973, mais dans le cadre d'une gestion des volontaires qui se veut plus efficace et mieux adaptée aux besoins réels d'Israël. En amont, les différentes organisations mettant en œuvre le volontariat ont aussi à cœur de resituer celui-ci dans un panel plus large d'actions militantes de nature à soutenir Israël, comme en témoigne par exemple une lettre aux jeunes réalisée par l'A.J.I. en collaboration avec les services culturel et de l'enseignement du F.S.J.U., comportant des « consignes d'action » à l'adresse des volontaires, parmi lesquelles :

[158] Article de presse paru dans un journal israélien, *L'Information d'Israël,* le 19 octobre 1973 ; présenté par E.H. Cohen, « Annexes » p.483, *Op. Cit.*
[159] Disposition encore en vigueur aujourd'hui au sein des programmes de volontariat civil
[160] Cité par E. H. Cohen, tiré de Jean-Noël GURGAND et Jacques DEROGY, *Israël : la mort en face,* E. Robert Laffont, 1975

« ne pas oublier que la collecte de Fonds reste un objectif prioritaire » ; « répliquer systématiquement aux articles de presse qui font le jeu de la propagande adverse présentant Israël comme un État expansionniste pour camoufler le refus initial des États arabes à l'existence d'Israël » et plus généralement « contribuer à cette campagne d'assainissement des esprits »[161]. L'idée sous-jacente, une fois de plus, est de dissuader les « loups solitaires » qui chercheraient à rejoindre Israël pour des motifs personnels extrapolitiques, et non en vertu d'un militantisme sioniste sincère. Il s'agit aussi de lutter contre le caractère éphémère du volontariat : par quels dispositifs entretenir l'élan de mobilisation et de solidarité manifesté au cours des guerres israélo-arabes, une fois celles-ci terminées ? Cette interrogation est omniprésente de la part des autorités israéliennes, qui tentent d'y répondre, on l'a vu, en encourageant l'installation définitive en Israël (l'*aliyah*), ou, comme ici, en incitant les volontaires à ne pas considérer leur expérience en Israël comme une fin en soi. La trajectoire du colonel Mordekhay Bar-On est à cet égard intéressante : une fois à la retraite, il effectue ainsi plusieurs tournées en Europe dans le but de renforcer les liens entre Israël et sa diaspora[162].

L'institutionnalisation du volontariat est opérée via la collaboration de plusieurs organisations juives et mouvements de jeunesse, en particulier : le Service de la Jeunesse du F.S.J.U., le Département de la Jeunesse et du Hechaloutz (D.J.H.), aussi connu sous le nom de *Département de la Jeunesse Pionnière*, le C.L.E.S.S. (*Comité de Liaison des Étudiants Sionistes Socialistes*), créé en 1970 et le M.A.F., *Mouvement de l'Aliyah de France*. Sur place, comme en 1967, les volontaires sont principalement intégrés à des Moshav ou Kibboutz, pour un travail agricole (cueillette des oranges, soin des animaux...). Concrètement, les modalités du séjour des volontaires sont encadrées par un certain nombre de droits et d'obligations, présentés dans un document récapitulatif édité par le D.J.H. de l'Agence Juive[163]. Les obligations à l'égard du volontaire sont strictes : « 6 heures de travail par jour », l'acceptation de « tous les travaux exigés », l'interdiction de quitter son groupe sans autorisation du « madrikh »[164] et enfin un engagement d'une durée minimum de trois à quatre mois, et jusqu'à un an maximum.

[161] E. H. Cohen, « Annexes », « Lettre de l'U.J.F.A.N. » p.517, *Op. Cit.*
[162] *Rapport de l'ambassadeur de France au sujet du renforcement des liens entre Israël et la Diaspora,* 2 mars 1970, **2038INVA/1783**, Archives de la Direction des Affaires Politiques d'Afrique-Levant, 1966-1970 ; Israël ; sous-dossier : France 1968-1970, Archives Diplomatiques de La Courneuve
[163] E. H. Cohen, « Annexes », « Obligations et Droits du Volontaire », p. 496, *Op. Cit.*
[164] « Entraîneur, guide » en hébreu, terme désignant les membres de l'Agence Juive encadrant les volontaires au quotidien

Sur plusieurs points, on peut d'ailleurs les rapprocher des formulaires édités vingt-cinq ans auparavant, en 1948, pour recruter de potentiels volontaires.

Les droits des volontaires sont les suivants : un salaire mensuel de 30 livres, quatre jours de congé tous les trois mois, un logement « raisonnable », une nourriture correcte (« saine et substantielle »), des vêtements et articles de première nécessité, ainsi que l'accès aux services communautaires de leur kibboutz ou moshav. De plus, il est mentionné le droit à un certain nombre d'activités et excursions, telles que des leçons d'hébreu et une visite de Jérusalem. De façon intéressante, ces droits et obligations résument bien l'objectif des autorités israéliennes à l'égard des volontaires : tirer de cette main d'œuvre enthousiaste l'efficacité maximale, dans une logique très pragmatique, tout en profitant de leur présence sur place pour mettre en avant Israël et sa culture, le tout afin que les volontaires gardent le meilleur souvenir possible de leur engagement en Israël, et poursuivent leur militantisme une fois de retour dans leur pays.

3.2. Les volontaires de 1973 : les leçons d'un engagement

Le travail d'E. H. Cohen se fonde d'une part sur l'analyse et l'exploitation des informations fournies par les formulaires d'inscription au volontariat des archives de la D.J.H. à Paris. Sur les 2238 dossiers d'inscription présents en France, 2010 concernent des individus de confession juive, parmi lesquels 149 sont effectivement partis en Israël, soit moins de 10% des inscrits. Ces statistiques appellent plusieurs remarques. Tout d'abord, notons que le nombre de volontaires est, dans l'absolu, moins élevé qu'en 1967 (889 volontaires Français en 1967[165], 149 en 1973). D'autre part, le pourcentage de volontaires non-juifs, lui aussi en forte diminution (seulement 10% en 1973 contre environ un tiers en 1967), peut être interprété comme le signe d'une dégradation de l'image d'Israël auprès de l'opinion publique internationale. En tout état de cause, le discours au sujet d'Israël n'est plus aussi unanime qu'en 1967. Enfin, le fait que l'écrasante majorité des inscrits ne concrétise finalement pas leur désir de volontariat, tend à suggérer que l'élan de solidarité envers Israël s'essouffle bien plus rapidement qu'en 1967, où des vagues de volontaires continuent à arriver jusqu'en janvier 1968.

Des points communs entre les volontaires de 1967 et ceux de 1973 peuvent néanmoins être soulignés : dans les deux cas, les volontaires sont majoritairement jeunes – la moyenne

[165] Chiffre avancé par E. H. Cohen sur la base du nombre de dossiers d'inscription de résidents Français présents dans les archives de la D.J.H. à Tel-Aviv

d'âge est de 22 ans en 1973 –, et principalement issus des communautés sépharades d'Afrique du Nord, arrivées en nombre en France à partir de la seconde moitié des années 1950[166].

Par ailleurs, l'étude des formulaires d'inscription du D.J.H. permet également de mettre en lumière certaines prédispositions au volontariat. En effet, parmi les questions posées dans le formulaire figurent notamment celles d'un engagement éventuel au sein d'un mouvement de jeunesse juif, du degré de connaissance de l'hébreu et de l'existence ou non de famille ou connaissances en Israël. À partir de ces informations, E.H. Cohen confirme la thèse d'un « continuum d'engagements » entre une activité militante et associative en France, dans des institutions diverses (plus de soixante organisations juives différentes sont mentionnées dans les questionnaires[167]), et la participation au volontariat.

L'approche quantitative d'E. H. Cohen à partir des formulaires est par ailleurs complétée par des entretiens approfondis menés en face à face ou par téléphone avec d'anciens volontaires, au cours de l'année 1983. À travers des questions ouvertes et fermées sur les caractéristiques sociales des volontaires, la façon dont ils vivent et pratiquent leur « judéité », et le souvenir qu'ils gardent de leur expérience de volontariat, plusieurs remarques peuvent être dégagées. Au sujet des motivations tout d'abord, les anciens volontaires mentionnent de façon récurrente leur souhait, à l'époque, de se montrer « à la hauteur » de l'évènement, en allant plus loin que les modes habituels d'expression du militantisme (distribution de tracts, récole de fonds, etc.). Une forme de culpabilité, associée à un désir de changement (« lutter contre la pesanteur sociale », « avoir le courage de dire non au quotidien et à sa grisaille », « transcender sa propre condition » selon les expressions employées par E. H. Cohen) provoquent ainsi le départ.

Concernant l'expérience de volontariat sur place, les volontaires interrogés se souviennent dans l'ensemble avec nostalgie et/ou enthousiasme de leur séjour en Israël, associé dans leur esprit à une forme de sérénité et de cohérence retrouvée vis-à-vis de soi-même, permettant le temps de quelques semaines de vivre son identité juive sous un rapport moins « conflictuel » ou « torturé » qu'en diaspora[168]. En effet, les conclusions d'E. H. Cohen

[166] Sur cette évolution, voir par exemple : Esther BENBASSA, « L'afflux des Juifs d'Afrique du Nord » pp.279-284, *Histoire des Juifs de France, de l'Antiquité à nos jours,* Éditions du Seuil, 2000
[167] E.H. Cohen, « Liste des organisations juives évoquées par les volontaires en 1973 », Annexes, p. 531, *Op. Cit.*
[168] E.H. Cohen, § « Retrouver son calme », p. 321, *Op. Cit.*

suggèrent que les anciens volontaires sont particulièrement sujets à la « dissonance cognitive »[169], que résout temporairement le volontariat.

Néanmoins, il apparaît que ce dernier fut d'autant mieux vécu que les volontaires disposaient de certaines caractéristiques sociologiques : ainsi, les volontaires issus de classes sociales aisées mentionnent leur plus grande difficulté à s'accommoder au mode de vie communautaire et collectiviste des Kibboutz, ainsi qu'aux activités manuelles. Enfin, comme en 1967, certains volontaires font état de leur frustration ressentie à l'époque à l'égard des tâches qui leur étaient confiées, loin de leurs attentes d'héroïsme et d'aventure.

[169] Le concept de dissonance cognitive, développé par Festinger en 1957, fait référence à une contradiction interne à l'individu, qu'il cherche le plus souvent à réduire, en modifiant son discours ou son comportement ; à ce sujet, voir par exemple : Valérie FOINTIAT, Fabien GIRANDOLA, Patrick GOSLINF (dir.), *La Dissonance cognitive. Quand les actes changent les idées,* coll. Armand Colin U, 2013

Deuxième partie : Le volontariat contemporain, rupture ou continuité ?

Le 11 novembre 2014, le député de la 9e circonscription, M. Pouria Amirshahi, interpellait le ministre de l'intérieur en ces termes : « M. Pouria Amirshahi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant de *jeunes Français volontaires dans l'armée israélienne* (nous soulignons) [...] Le programme Mahal, principal programme d'une durée de 14 à 18 mois, intègre ces jeunes étrangers dans des unités *combattantes* pour des opérations d'occupation qui violent le droit international. D'autres programmes de « découverte » existent, tels que *Sar-EL,* réalisables *dès l'âge de 16 ans* [...]. La démarche de ces jeunes tout autant que l'existence de ces programmes inquiètent car, à l'instar de l'embrigadement de jeunes Français *dans les groupes armés djihadistes radicalisés,* ils alimentent les tensions entre les peuples et importent en France un conflit qui met en danger l'unité nationale [...]. »[170]. Les programmes de volontariat auxquels M. Amirshahi fait ici référence sont au nombre de quatre, et ont chacun des motifs et publics différents. Leur existence demeure relativement méconnue du grand public, et ils n'ont, à notre connaissance, jamais fait l'objet d'un travail universitaire approfondi. De fait, les informations disponibles au sujet de ces programmes sont majoritairement issues d'articles journalistiques, dénonçant ces pratiques de façon plus ou moins virulente[171].

Dans ce cadre, notre démarche visait tout d'abord à réinscrire ces programmes au sein de l'histoire longue du volontariat des Juifs Français (« Israélites »), afin de mettre en lumière leurs conditions historiques et sociales de possibilité. De fait, ces dispositifs de volontariat ne sont que l'avatar le plus récent d'une série de mouvements, associations et engagements en faveur du sionisme et d'Israël, qui se déploient depuis la fin du XIXe siècle[172] sous des formes diverses (scoutisme, volontariat armé, séjour dans les kibboutzim...). Dans cette seconde partie, ils'agit

[170] L'intégralité de la question est disponible sur le site de l'Assemblée Nationale : http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-68806QE.htm ; Nb : cette question écrite ne reçut pas de réponse de la part du ministre

[171] J. ELBORY, « Le scandale des Français engagés dans l'armée israélienne », *Mediapart,* 20 juillet 2014 ; J-F. MARTIN, « Les autres djihadistes : ces Français qui s'engagent dans Tsahal », 07/12/2014 sur le site du « Centre Palestinien d'Information » ; Th. VESCOVI, « Ces citoyens Français complices de la politique israélienne en Palestine », 01/02/2017 sur le site « Middle East Eye » ; N. FUNES, « ISRAEL. Ces Français qui s'engagent dans Tsahal », 29/11/2014, sur le site du *Nouvel Observateur*

[172] Le mouvement prosioniste des *Amants de Sion*, à l'origine de la première vague d'émigration en Palestine ottomane, est créé en 1880

maintenant pour nous d'esquisser un panorama et une analyse de ces programmes de volontariat contemporains.

D'emblée, il convient de reconnaître que cette démarche ne peut prétendre à l'exhaustivité : comme nous le détaillons ci-dessous, ces programmes furent mis en place à partir de 1982, les archives à leur sujet sont donc quasi-inexistantes[173]. Consulter directement les archives de l'association *Sar'El France* organisant ces programmes pourrait constituer une solution à cette impasse méthodologique. Cette option se heurte néanmoins à une difficulté non négligeable : les dirigeants de l'association, pour des motifs tant politiques que sécuritaires, sont extrêmement réticents à l'idée de divulguer des informations et documents détaillant leurs activités. En février 2018, nous avons pu rencontrer le dirigeant actuel de l'association, qui souhaite rester anonyme, et avons en effet pu mesurer sa « méfiance » initiale à notre égard.

Dans ce cadre, les sources mobilisables sont principalement de deux natures : elles proviennent d'une part, des informations fournies par l'association sur son site internet (www.sarelvolontariat.org), ainsi que des quelques articles écrits disponibles sur le sujet. D'autre part, elles peuvent provenir de sources orales, construites à partir d'entretiens avec d'anciens volontaires. Néanmoins, pour être utiles ces entretiens se devraient d'être réalisés auprès d'un échantillon de volontaires représentatif, à partir d'un protocole bien défini et de questions standardisées[174] ; en un mot de faire l'objet d'un véritable travail d'enquête sociologique. Ce dernier, dont l'objet serait de mettre au jour d'éventuelles prédispositions au volontariat selon l'âge, l'origine sociale ou la disponibilité biographique des individus, constitue un projet de recherche à part entière dépassant le cadre de ce mémoire. Dès lors, nous nous contentons dans cette seconde partie d'une approche principalement descriptive, prémisse à un travail de recherche futur plus élaboré.

[173] Les centres d'archives de La Courneuve et Vincennes ne comportent aucune occurrence de ces programmes
[174] Sur les exigences méthodologiques de l'entretien, voir par exemple : Stéphane BEAUD, Florence WEBER, *Guide de l'enquête de terrain,* La Découverte, 2010

1. « Mahal », « Garin Tsabar », « Marva », « Sar'El » : panorama du volontariat contemporain dans Tsahal

1.1. Les programmes Mahal et Garin Tsabar, ou la démocratisation du service militaire

Si notre objet d'étude principal concerne le volontariat civil, il nous semble nécessaire, dans un premier temps, de passer brièvement en revue les différents programmes proposés aux citoyens Juifs de diaspora, y compris militaires. À cet égard, le programme Mahal se distingue des autres en tant qu'il propose « aux jeunes du monde entier qui ont entre 18 et 23 ans [de] servir dans Tsahal en tant que volontaires »[175], sans pour autant adopter la nationalité israélienne.

D'une durée de 14 à 18 mois, ce programme se décline sous plusieurs variantes, qui superposent au service militaire aménagé[176] une dimension religieuse : le programme « Mahal Haredi », destiné aux juifs religieux âgés de moins de 24 ans, offre la possibilité de rejoindre « une unité spéciale d'infanterie composée de soldats ultra-orthodoxes »[177] ; le programme « Mahal Hesder » consiste lui en « six mois et demi d'étude à la yeshiva Hesder (Université Rabbinique de l'armée), suivis d'au moins 14 mois de service dans Tsahal »[178]. Notons enfin que contrairement à d'autres programmes, le fait d'être de confession juive est explicitement mentionné parmi les conditions d'admission, la judéité des participants étant mesurée à l'aune du critère suivant : « avoir au moins un grand-parent de confession juive »[179].

Le programme *Garin Tsabar* (littéralement « graine de cactus » en hébreu), est conçu quant à lui comme une préparation physique et psychologique au service militaire proprement dit : « Un Garin Tsabar est un groupe de jeunes juifs sionistes qui viennent en Israël dans le but de servir dans Tsahal. À ceux qui souhaitent faire leur service militaire en Israël, mais qui sont effrayés par le fait de franchir le cap seuls, le programme « Garin Tsabar » offre le soutien et la structure nécessaires »[180]. En l'occurrence, les participants au programme vivent pendant quatre

[175] www.tsahal.fr/minisites/programmes-de-volontariat/mahal/ [consulté le 15 mars 2018]
[176] Le service militaire obligatoire en Israël est d'une durée de 3 ans pour les garçons et de 2 ans pour les filles ; contre 1 an et demi pour le(s) programme(s) Mahal
[177] Site internet de Tsahal, *Ibid.*
[178] *Ibid.*
[179] *Ibid.*
[180] www.tsahal.fr/minisites/programmes-de-volontariat/garin-tsabar/ [consulté le 15 mars 2018]

mois dans un kibboutz, bénéficient de cours d'hébreu intensifs et d'aide pour remplir les formalités administratives d'inscription à l'armée, afin que « le jeune soldat [débute] son service militaire dans les meilleures conditions possibles »[181].

Ce dispositif d'accompagnement préalable, visant à pallier le choc tant culturel que psychologique que peuvent ressentir les « lone soldiers »[182] n'est pas sans rappeler les efforts mis en œuvre pour intégrer les volontaires étrangers par le passé, évoqués en première partie. Plus largement, il existe de nombreuses initiatives parallèles pour soutenir ces soldats, orchestrées notamment par l'organisation « Lone soldier center », créée en 2009 https://lonesoldiercenter.com/ à l'initiative d'anciens participants au programme Mahal. Ce dernier accueille environ 250 participants par an[183].

Ces programmes n'ont pour l'heure, pas plus que le volontariat civil fait l'objet d'un travail de recherche approfondi, à l'exception d'une thèse soutenue en 2015 M. Alan Teitleman, étudiant à l'Université de Wake Forest (Caroline du Nord, Etats-Unis)[184], à partir d'un échantillon de 64 « lone soldiers », âgés de 18 à 30 ans et principalement originaires des Etats-Unis. Ce travail de sociologie étudie notamment, au travers d'entretiens semi-directifs, le degré d'intégration de ces « soldats solitaires » pendant et après leur service militaire, mais demeure relativement sommaire.

1.2. Le programme Marva

Le programme Marva est d'une durée beaucoup plus courte : entre sept et huit semaines, au cours desquelles les participants apprennent à « connaître et expérimenter la vie dans une base militaire et plus généralement la vie en Israël »[185]. Parmi les activités réalisées, sont notamment listées sur le site de l'armée israélienne : « installation d'un camp ; randonnée ; entraînements physiques sur le terrain ; pratique de la navigation et participation à des conférences et des séminaires sur la situation sécuritaire, économique et sociale du pays »[186].

---

[181] *Ibid.*
[182] Cette expression couramment utilisée désigne les « soldats sans famille » (« Hayalim Bodelim » en hébreu) qui effectuent leur service militaire dans Tsahal sans être titulaires de la nationalité israélienne
[183] https://www.haaretz.com/1-in-6-israeli-men-doesn-t-finish-army-service-1.5275963 [consulté le 1er avril 2018]
[184] "Jewish Identity in the Diaspora: a study of Diasporic Jews in the Israel Defense Forces (IDF)", sous la direction du professeur Randall G. Rogan
[185] www.tsahal.fr/minisites/programmes-de-volontariat/marva [consulté le 15 mars 2018]
[186] *Ibid.*

Par ailleurs, les conditions d'admission avertissent les potentiels candidats de la difficulté du programme : « Marva requiert une certaine force physique et morale. Les participants doivent arriver en bonne santé et faire preuve d'une grande motivation. Avant d'être accepté, chaque candidat doit passer un entretien »[187]. Au-delà de leur contenu, ces conditions d'admission constituent une caractéristique notable de l'« institution totale » théorisée par E. Goffman[188], dans la mesure où celle-ci « n'a affaire qu'à des recrues qui se sont senties « appelées » [et] n'admet finalement parmi ces volontaires que ceux qui ont le plus de dispositions et semblent nourrir les intentions les plus sérieuses »[189].

1.3. Sar'El

1.3.1. Le volontariat civil : naissance et objectifs

Notre objet d'étude principal porte, on l'a dit, sur le volontariat *civil* en Israël, mis en œuvre par l'association *« Union du Peuple d'Israël UPI Volontariat Civil Sar El »*. Inscrite au répertoire national des associations (numéro d'immatriculation RNA : 751POOO71412), celle-ci fut créée le 14 février 1985, et inscrite au RNA officiellement le 6 mars 1985[190]. Son objet social est le suivant : « Promouvoir le volontariat civil en Israël ; Pour une meilleure connaissance d'Israël par la réalisation de tâches effectuées en commun », et son siège social est situé au 140 Bd Malesherbes (75 017, Paris).

Les conditions de création de l'association Sar'El sont liées, dans une certaine mesure, à la guerre du Liban de 1982. Sur le site internet de l'association Sar'El, un récit au ton emphatique propose le descriptif suivant : « Lors de l'été 1982, en pleine guerre de Galilée, la population du plateau du Golan dut faire face à une perspective dramatique : celle de perdre l'ensemble de ses récoltes. La majorité des hommes des villages furent appelés sous les drapeaux et dans les services de réserve de l'armée. Les récoltes prêtes à la cueillette furent

[187] *Ibid.*
[188] E. Goffman, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux.* Présentation française de Robert Castel, traduction française, Paris, Éditions de Minuit, 1968
[189] *Ibid.*
[190] L'ensemble de ces informations est issu des données du Répertoire National des Associations (RNA) disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations-rna/# [consulté le 12 février 2018]

perdues faute de main d'œuvre. Le Docteur Aharon Davidi, ancien chef du corps des parachutistes de Tsahal, dirigeait alors les activités culturelles des communautés du plateau du Golan. Ému par le désespoir des habitants, il forma une équipe de recrutement comprenant plusieurs de ses amis, qui réussit à réunir en quelques semaines environ 650 volontaires Américains. Ces premiers volontaires exprimèrent le désir que le projet soit maintenu. Ainsi "SAR-EL", projet National des Volontaires pour Israël fut fondé au printemps 1983, en tant qu'organisation à but non lucratif et apolitique. SAR EL, est l'abréviation de Shérout Le Israël, Service pour Israël. Avec les années, des volontaires d'autres pays ont pris part au projet et aujourd'hui SAR EL est représenté dans quelques 50 pays et les branches les plus importantes sont SAR-EL France, V.F.I. aux Etats-Unis, et SAR-EL Israël. »[191].

Néanmoins, Erik Henri Cohen nuance en partie cette description : « De mars 1983 à mars 1984, le « Volontariat Civil Sar'El » aurait envoyé plus de 300 personnes de 18 à 60 ans en Israël [...]. Il ne semble pas du tout que ce projet soit né à la suite de la guerre du Liban, mais que les deux évènements, qui que contemporains, soient objectivement séparés au niveau des responsables. »[192].

1.3.2. Le volontariat civil : entre tourisme et sionisme

En première partie, nous avons tenté de souligner le caractère protéiforme du volontariat, phénomène tendant à se métamorphoser sous différents aspects en fonction du contexte historique. De même, les registres de justification varient, et le discours humanitaire peut s'accompagner de considérations plus explicitement politiques – c'est particulièrement le cas au sujet de Sar'El.

Ainsi, la présentation de l'offre de volontariat mobilise des arguments de nature touristique, humanitaire, tout en reprenant à son compte une entreprise de « déconstruction » des « préjugés » couramment véhiculés au sujet de l'État d'Israël : « Quelle est la réalité d'Israël ? *Celle diffusée par les médias français peu soucieux d'objectivité* ? (Nous soulignons) La Terre Sainte des trois grandes religions monothéistes ? Le pays qui peut s'enorgueillir d'un nombre record de start-up ? À moins qu'elle ne soit infiniment plus riche et

[191] https://www.sarelvolontariat.org/historiquesarel [consulté le 16 mars 2018]
[192] E. H. Cohen, « Introduction », *Op. Cit.*

plus complexe. Alors pourquoi ne pas aller vous-même en Israël, pour fonder votre conviction sur une expérience personnelle ? L'esprit et les yeux grands ouverts. Non comme un touriste dissimulé derrière son appareil photo, mais simplement comme un être humain qui part sans préjugés à la rencontre de ses semblables. Pour découvrir Israël dans toute son authenticité, le meilleur chemin est de croiser celui des Israéliens : hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, religieux ou pas. Qu'ils soient nés dans le pays ou qu'ils aient fait leur Alya, tous riches de leur parcours de vie si divers. C'est dans leur cœur que la réalité d'Israël se cache. Pour vous accompagner dans cette démarche de découverte unique, Sar-EL peut vous aider. Sar-EL est une association à but non lucratif qui offre à 3000 volontaires par an la possibilité de faire un séjour dans une base arrière de Tsahal aux côtés des soldats. »[193].

Le même type d'arguments est mobilisé dans un article extrait du périodique *Tribu 12*, « le magazine des communautés juives » : « D' « armée la plus morale du monde », Tsahal est devenue ces dernières années l'armée la plus diffamée au monde. Partir dans une de ses bases permet de *corriger cette image déformée que nous offrent les médias du monde entier,* de découvrir une autre réalité israélienne, loin de ses plages, de ses restaurants et de ses lieux de divertissement, au contact d'israéliens de tous âges et de tous milieux, et avec des volontaires du monde entier »[194]. Bien que ceux-ci soient reformulés selon les périodes, il est intéressant de souligner que les registres d'appel à la mobilisation employés sont peu ou prou identiques depuis 1948, et constituent tous des variantes différentes du même schème : celui du « complexe de Massada » ou de la « citadelle assiégée », mettant en avant la solitude d'Israël et son besoin de soutien.

1.3.3. Cartographie des programmes Sar'El

« L'offre » de volontariat proposée par l'association s'est considérablement diversifiée à travers le temps : en 2018, on ne compte pas moins d'une dizaine de programmes différents, selon l'âge des participants, les activités réalisées pendant le séjour et la durée de celui-ci. Les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser la diversité des programmes proposés :

[193] https://www.sarelvolontariat.org/realitesarel [consulté le 18 mars 2018]
[194] Magali Taïeb-Cohen, « Association Sar'El : le volontariat civil, une autre manière de donner pour Israël », *Tribu 12,* n°52, automne 2017

Les programmes adultes + 18 ans

Nom du programme	***Durée***	***Age des participants***	***Activités***	***Caractéristique particulière***
Programme international	19 jours	18 – 25 ans	Volontariat à la base du dimanche au jeudi ; weekends libres	Groupe anglophone réunissant des volontaires de 18 à 25 ans de différentes nationalités[195]
Séjour adulte « standard »	5 jours ou 12 jours	+ 18 ans	Volontariat à la base du dimanche au jeudi ; weekends libres	
Séjour « Yom Haatsmaout »	5 / 12 / 19 jours	+ 18 ans	Absence de volontariat, remplacé par un circuit : Haïfa (2 nuits), Kibboutz Almog (2 nuits), Netanya (3 nuits) (voir le détail du séjour ci-dessous)	Programme particulièrement riche à l'occasion des 70 ans de la création de l'État d'Israël[196]
Séjour « Ces Goys qui Défendent »	12 jours	+ 18 ans	Volontariat à la base du dimanche au jeudi – week-ends libres	Programme à destination des non-juifs

[195] « Groupe anglophone réunissant des volontaires de 18 à 25 ans de différentes nationalités regroupant plus de 50 pays. L'anglais est indispensable pour participer à ce programme », www.sarelvolontariat.org/groupeinternationalIsrael [consulté le 20 mars 2018]

[196] « A l'occasion des 70 ans de la création de l'État d'Israël, Sar-EL France vous propose un séjour spécial afin de vous permettre de voir l'évolution de l'État depuis sa création et participer aux cérémonies et festivités nationales célébrées autour de cet évènement. Vous avez la possibilité de participer au séjour des festivités et de prolonger votre séjour sur une base arrière de Tsahal pour aider à des tâches logistiques pendant 5, 12 ou 19 jours », www.sarelvolontariat.org/programmeyomhaats [consulté le 20 mars 2018]

Les programmes « jeunes », 16-18 ans

Nom du programme	***Durée***	***Age des participants***	***Activités***
Formule Volontariat	14 jours	16-18 ans	Volontariat à la base du dimanche au vendredi matin ; du vendredi matin au dimanche, « shabbat plein dans une auberge de jeunesse de qualité »
Formule Découverte	19 jours	16-18 ans	Deux semaines de volontariat dans une base puis semaine de découverte d'Israël (Galilée, Golan, Sud et région de Jérusalem)
Formule Tsahal Expérience	19 jours	16-18 ans	Deux semaines de volontariat dans une base puis une semaine à Kfar Saba, consacrée à des entraînements sportifs et paramilitaires
Formule Natimix	19 jours	16-18 ans	Deux semaines de volontariat puis deux jours à Kfar Saba et trois journées dans le Nord d'Israël
Formule Israël Extrême	19 jours	16-18 ans	Une semaine de « découverte insolite d'Israël », cinq jours « d'une expérience paramilitaire, pour te sentir comme toute israélien lors de son passage à l'armée »[197]

2. Le volontariat civil dans Tsahal : un phénomène inédit ?

Pour Erik Henri Cohen, la singularité du volontariat civil est indéniable, au point qu'il décide d'exclure celui-ci du champ de réflexion de sa thèse, pour trois raisons principales : le caractère institutionnalisé de la mobilisation, l'âge des volontaires et enfin l'objet même du volontariat, désormais centré autour de l'armée : « Il reste que ce volontariat, bien que lui aussi lié à une guerre, est différent des deux volontariats qui constitueront la population de la présente thèse [ceux de 1967 et 1973] : il est dès le départ, et tout le long du processus de mobilisation, *conçu, initié et géré par une institution* (nous soulignons). Bref, il ne s'agit pas comme en 1967 et en 1973, d'un élan *spontané et massif*, canalisé par une institution. De ce point de vue, il est

[197] Voir descriptif détaillé des programmes en annexe

donc plus exact de parler en 1983-84 de *recrutement* plutôt que de mobilisation [...] Deuxièmement, s'il existe une différence d'âge entre les volontaires partis de 1967 et ceux de 1973, cette différence est sans importance eu égard à celle qui sépare ces deux volontariats de celui de 1983-84, *beaucoup plus âgé* [...] Enfin, le séjour de ces derniers n'a lieu qu'*au sein de l'armée*, ce qui n'était qu'assez rarement le cas auparavant. »[198].

Il nous semble intéressant d'interroger tour à tour ces trois hypothèses, afin de confirmer ou d'infirmer le caractère « inédit » du volontariat civil dans ses manifestations contemporaines.

2.1. De l'élan spontané au recrutement organisé ?

Le volontariat civil tel qu'il est organisé et mis en œuvre depuis le début des années 1980 répond indéniablement à des objectifs en partie inédits. En effet, s'il s'agit d'un séjour auprès des soldats, parfois accompagnés d'activités « paramilitaires »[199], les registres de justification et d'appel au volontariat sont paradoxalement d'ordre civils : en tout état de cause, il n'est plus question d'aider une force armée naissante, et les volontaires civils ne constituent pas un appui stratégique.

Comme le souligne P. Razoux : « Les Israéliens ne sont cependant pas les seuls à servir au sein de Tsahal. [...] Des volontaires juifs du monde entier sont également autorisés à effectuer des « séjours de vacances » en Israël au sein des forces armées, en occupant des tâches subalternes de soutien afin de permettre aux conscrits israéliens de partir plus aisément en permission »[200]. L'article paru dans le magazine *Tribu 12* souligne également que : « Jusqu'à l'âge de 45-55 ans, selon les bases et les responsabilités de chaque soldat, chaque israélien va être réserviste un mois par an [...] Pour cela, des étudiants à l'université vont rater des sessions d'examens, des carrières vont être ralenties, des chefs d'entreprises ou des médecins, vont devoir quitter leurs hautes responsabilités. Le principe du volontariat est simple : si une base a besoin de *x* personnes, *x* réservistes seront mobilisés et si des volontaires viennent, c'est autant

[198] E. H. Cohen, « Introduction », *Op. Cit.*
[199] Voir description ci-dessus de certains séjours 16-18 ans
[200] P. 105, « À la recherche d'une stratégie » in *Tsahal, Nouvelle histoire de l'armée israélienne,* Éditions Perrin, 2006

de réservistes qui pourront rester dans leurs emplois et dans leurs familles »[201]. Si ce discours constitue avant tout une description méliorative du volontariat civil, dans le but d'attirer des éventuels futurs volontaires, il n'est pas moins révélateur d'un changement dans la nature du volontariat.

De fait, celui-ci ne prend plus la forme d'engagements spontanés, se manifestant dans un contexte d'urgence et de crise géopolitique, et est au contraire mis en œuvre de façon institutionnalisée, dans le cadre d'une structure apportant à l'armée israélienne une aide humaine et financière. À cet égard, il n'est pas inintéressant de s'interroger sur le statut de volontaire qui découle de cette considération, entre « travail gratuit » partiellement invisibilisé et « engagement citoyen »[202].

2.2. Les volontaires contemporains : un profil sociodémographique singulier ?

En l'absence de statistiques précises, issues des archives de l'association Sar'El et/ou d'un travail d'entretiens avec des anciens volontaires, il est difficile de confirmer ou d'infirmer avec certitude l'hypothèse d'Erik Henri Cohen au sujet d'une évolution du profil sociologique des volontaires. Ces derniers sont-ils effectivement plus âgés ? Cette hypothèse semble en partie confirmée par le discours du dirigeant actuel de l'association Sar'El, qui nous a confié son souhait de cibler davantage la tranche des 20-30 ans.

Dès lors, la diversité des « formules » proposées aux jeunes souhaitant effectuer un séjour de volontariat peut s'interpréter comme partie-prenante d'une stratégie « marketing » visant à affiner l'offre pour répondre au mieux aux attentes des volontaires potentiels. De fait, une hypothèse peut être que le marché pertinent pour Sar'El est celui des offres de vacances à destination des populations juives en général via les scouts (E.E.I.F. : Éclaireurs et Éclaireuses Israélites de France) et autres associations de jeunesse juive[203].

[201] Magali Taêb-Cohen, *Op. Cit.*

[202] Voir Maud Simonnet, *Le Travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010 (*Op. Cit.*)

[203] Recensées notamment dans le « Guide des associations de jeunesse » édité chaque année par le Fonds Social Juif Unifié ; pour une étude sociologique des mouvements de jeunesse juifs, voir par exemple : « La jeunesse juive, entre la France et Israël, 1993-2003 », Erik Cohen et Maurice Ifergan, *Observatoire du monde juif, Dossiers et documents n°5,* 2006

2.3. Du Kibboutz à Tsahal : un renouvellement de l'imaginaire du volontariat ?

Selon Erik Henri Cohen, la marginalisation, voire la disparition, des séjours de volontariat au sein des Kibboutzim au profit de la mise en avant de l'armée israélienne comme incarnation contemporaine du « rêve israélien » est le signe d'un renouvellement profond de l'imaginaire associé à Israël : « Dans une certaine mesure, c'est peut-être passer du mythe socio-politique du Kibboutz pionnier, fondateur et dépositaire d'une certaine image de marque d'Israël à celui, qui relève d'un autre registre, de Tsahal »[204].

Décrire avec précision ce « registre » dépasse largement le cadre de ce mémoire ; pour autant, dans quelle mesure le mythe des « pères fondateurs » de l'État, incarné en grande partie par la figure de David Ben Gourion, a-t-il réellement cédé la place à un nouvel « imaginaire national »[205] mettant en avant la bonne santé économique d'Israël (la « start-up nation »[206]) ou la puissance de son armée, en dépit des défis affrontés par celle-ci depuis la Seconde Intifada[207] ?

Il semble qu'une telle description soit, a minima, quelque peu réductrice dans la mesure où le mouvement des kibboutz est intimement lié à la constitution progressive d'une force armée digne de ce nom, comme le rappelle James Horrox : « [...] Dans les trente années qui ont suivi l'Indépendance, les combattants les plus coriaces étaient issus des kibboutz, y compris ceux qui constituèrent le noyau dur de Tsahal. [...] Le bouleversement idéologique qui ébranla les communautés à partir des années 1930 – délaissant le socialisme en faveur d'un ethos nationaliste et militariste, alors même que le colonialisme sioniste faisait du mouvement son bastion, envers et contre la population palestinienne – enterra toute possibilité pour les anarchistes contemporains de considérer les kibboutz de façon objective »[208], et comme l'exemple des unités Nakhal évoquées plus haut le souligne également.

---

[204] Erik Henri COHEN, *op. cit.*
[205] Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme,* La Découverte, 1996
[206] Voir notamment le best-seller de Dan SENOR et Saul SINGER : *Start-Up Nation: The Story of Israel's Economic Miracle,* Twelve, 2011
[207] Voir Pierre RAZOUX : « Une armée israélienne en pleine mutation » in *Politique étrangère,* 2013/1 (Printemps)
[208] In *Le mouvement des Kibboutz et l'anarchie, une révolution vivante,* Éditions de l'Éclat, 2018

3. La France et le volontariat contemporain : un défi politique et juridique

3.1. Les citoyens français engagés dans l'armée israélienne : un sujet politique

La question au gouvernement du député M. Pouria Amirshahi mentionnée au début de cette partie n'est pas une intervention isolée. En novembre 2014, le député M. Jean-Jacques Candelier, membre du groupe Gauche démocrate et républicaine, interpellait également le ministre de la Défense en ces termes : « M. J-J. Candelier attire l'attention de M. le ministre de la Défense sur l'implication de soldats français enrôlés dans l'armée israélienne dans les combats qui ont lieu à Gaza[209]. Les crimes commis par l'armée israélienne, au regard du droit international, peuvent être qualifiés de crimes de guerre. Il lui demande si des poursuites judiciaires seront engagées à l'encontre des Français servant dans une armée de colonisation étrangère »[210].

Notre propos ici n'est évidemment pas de se prononcer quant à la « moralité » ou non des opérations menées par l'armée israélienne à Gaza. Cependant, ce propos exprime avec netteté l'évolution du regard porté par une partie de l'opinion publique au sujet des volontaires partis rejoindre l'armée israélienne. Non que nous soyons passés, schématiquement, d'une héroïsation du volontaire en 1967 à une critique en règle de celui-ci : il a toujours existé, en France particulièrement, des voix discordantes condamnant la politique menée par Israël. Néanmoins, il semble que l'image de l'armée israélienne, et par suite des volontaires Français décidant de rejoindre celle-ci, se soit fortement dégradée au cours des dernières années, comme le résume l'historien Samy Cohen : « Israël est sorti affaibli de la guerre de Gaza[211]. Sur le plan international, le pays est très critiqué et fait l'objet de nombreuses procédures et attaques pour avoir tué de nombreux civils. [...] Quand on touche à la population civile, on retourne le monde entier contre soi. Mais les militaires israéliens ne semblent pas avoir compris cette sensibilité à fleur de peau de l'opinion publique mondiale aux pertes civiles. De ce fait, l'image d'Israël se détériore dangereusement. »[212]. Comment l'organisation du volontariat s'accommode-t-elle de

[209] Les combats en question sont ceux de l'été 2014, lors de l'opération « Bordure Protectrice »
[210] La question et la réponse sont disponibles en intégralité sur le site web de l'Assemblée Nationale : http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-63485QE.htm
[211] L'opération « Plomb Durci » de décembre 2008 – janvier 2009
[212] Samy COHEN, « Tsahal ou la stratégie de la « Riposte disproportionnée » », *Les Cahiers de l'Orient,* 2009/4, n°96, pp.75-85

cette dégradation de l'image d'Israël ? Note-t-on un déclin dans le nombre de volontaires engagés aux côtés d'Israël, ou ce point de vue critique aujourd'hui largement partagé a-t-il au contraire suscité un « sursaut » de mobilisation ? Nous ne disposons malheureusement pas de sources suffisantes pour traiter ces questions, néanmoins, elles pourront faire l'objet d'un travail futur, mettant en lumière la dimension éminemment politique et partisane du volontariat contemporain, dans la mesure où le consensus bienveillant à l'égard d'Israël, tel qu'exprimé lors de la guerre des Six Jours, a largement disparu.

3.2.et un défi juridique

Le statut juridique des citoyens Français engagés volontaires dans l'armée israélienne est également un enjeu majeur pour appréhender la question du volontariat. D'ailleurs, la question du député M. Candelier met au jour l'existence d'une éventuelle condition de volontaire dérogeant au droit international. La réponse du ministre est formulée comme suit : « Les opérations militaires israéliennes sur la bande de Gaza ont impliqué des soldats relevant des forces armées israéliennes. En vertu d'un principe bien établi en droit international, chaque État, sous réserve de respecter les prescriptions du droit international, est libre de définir les critères de l'octroi de sa nationalité à titre originaire ou par voie de naturalisation. Ainsi, si le code civil encadre les conditions dans lesquelles une personne peut acquérir la nationalité française, il autorise également des citoyens français à acquérir une nationalité étrangère. Enfin, le code pénal définit les conditions et les limites dans lesquelles des poursuites peuvent être engagées lorsque des Français commettent ou sont victimes de crimes ou délits à l'étranger. »[213]. L'argument juridique soutenant la réponse du ministre est celui de la binationalité : il sous-entend en effet que les soldats de Tsahal sont nécessairement dotés de la nationalité israélienne. Pourtant, ce constat n'est pas évident, dans la mesure où, comme on l'a vu plus haut, certains programmes de volontariat militaire permettent à des citoyens étrangers d'effectuer leur service militaire dans Tsahal sans acquérir la nationalité israélienne (les « lone soldiers » évoqués précédemment), puis de participer aux conflits menés par l'armée aux côtés des autres soldats.

La situation des binationaux franco-israéliens au regard du service militaire et de l'engagement dans l'armée est en effet encadrée par une convention, signée le 30 juin 1959 et

[213] Site de l'Assemblée Nationale, *adresse citée.*

publiée au Journal Officiel le 19 décembre 1961, faisant état d'un accord entre le gouvernement de l'État d'Israël et les autorités françaises sur l'autorisation du service militaire pour les binationaux. Les différents pourparlers et contentieux juridico-administratifs qui précédèrent la signature de cette convention, dont nous avons pu aisément retracer l'historique grâce aux archives diplomatiques de La Courneuve, nous éclairent non seulement sur une certaine conception israélienne de la nationalité et de la conscription, mais aussi sur la position des autorités françaises à l'égard des binationaux.

Dès le 8 décembre 1950, une note de la Direction des Affaires Administratives et Sociales (D.A.A. S.) adressée à la Direction des Affaires Politiques (D.A.P.), fait ainsi état de différents contentieux au sujet du service militaire auquel les citoyens français présents en Israël se voient obligés de souscrire[214]. L'auteur s'émeut ainsi de l'obligation faite aux ressortissants Français résidents en Israël (ou aux Etats-Unis) d'effectuer leur service militaire, quand bien même ils ne possèderaient pas officiellement la nationalité de l'État en question : « [...] cette allégeance forcée à un État dont les intéressés ne sont pas sujets n'est pas sans avoir une résonance qui dépasse le cadre administratif habituel [...] ». La D.A.A.S. concède que dans le cas d'individus dotés de visas d'émigrant, il n'est pas illogique de supposer qu'ils souhaitent s'installer définitivement dans le pays en question, et donc s'acquitter des obligations militaires. En revanche, « ce raisonnement apparaît nettement moins convaincant lorsqu'il s'agit de personnes munies de visa de non-émigrant [...] ». Dès lors, l'auteur de la note résume l'alternative posée aux autorités françaises : « Soit [protester] contre le recensement et l'incorporation de nos compatriotes résidant à l'étranger, soit [essayer] d'aboutir à un accord avec le gouvernement intéressé ».

Ce qui se joue dans cette question, c'est bien la nature de la conception israélienne de la nationalité : les résidents étrangers, dès lors qu'ils demeurent un certain temps sur place, acquièrent *de facto* la nationalité israélienne, et doivent donc se soumettre aux obligations militaires comme tout citoyen israélien. Une lettredatée du 16 février 1950[215], à destination de l'ambassadeur de France à Tel-Aviv, et transmise par la suite au M.A.E., illustre bien cette

[214]*Note de la D.A.A.S. au sujet du service militaire des Français dans l'armée israélienne,* 8 décembre 1950, **218QO/26**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 26, dont : statut et situation des Français quant à leur service militaire, mars 1949-avril 1953, L. 136-1

[215] *Copie d'une lettre adressée à l'ambassadeur de France à Tel-Aviv,* 16 février 1950, 218**QO/26**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 26, dont : statut et situation des Français quant à leur service militaire, mars 1949-avril 1953, L. 136-1

conception – selon laquelle « Tous les immigrants qui remplissent les conditions d'âge requises, sont pratiquement considérés comme des nationaux israéliens et astreints à accomplir un service de deux ans dans une formation militaire locale » – à travers l'exposition d'un cas particulier, celui d'un dénommé M. ROTHBERG.

En effet, l'ambassadeur souligne que : « [...] si certains (*immigrants*) se soumettent volontiers à cette décision (*effectuer leur service militaire*), d'autres venus tenter l'aventure cherchent à se dérober à leurs obligations militaires en jouant sur les deux tableaux ; à l'égard des autorités françaises ils arguent de leur résidence à l'étranger [...] ; vis-à-vis des autorités israéliennes, ils se prévalent de leur qualité de français ou de protégés français ». En l'absence de convention régulant la situation, il suggère par ailleurs que les Français se dérobant à leurs obligations militaires françaises au profit du service militaire israélien, pourraient tomber sous le coup de « l'article 97 du Code de la Nationalité », stipulant que : « Perd la nationalité française le Français qui, occupant un emploi dans une armée ou un service public étranger, ou dans une organisations internationale dont la France ne fait plus partie ou plus généralement leur apportant son concours, n'a pas résigné son emploi ou cessé son concours nonobstant l'injonction qui lui aura été faite par le Gouvernement ». Dans cette perspective, le cas du jeune David Jean Rothberg, né à Lyon en 1929 et résidant en Israël depuis 1948, ayant « refusé de se faire examiner par le médecin [du] Consulat [...] » en vue de son service militaire, et en activité dans Tsahal depuis son arrivée en Israël, semble problématique.

À l'inverse, les autorités françaises sont également régulièrement sollicitées par des jeunes français cherchant à se soustraire au service militaire israélien, en témoigne par exemple le cas porté par le consul de France à Haïfa à l'attention du M.A.E, d'un « citoyen marocain et protégé français », M. Ruben Elarby : « L'intéressé ayant gardé sa nationalité marocaine d'origine qui comporte la protection des autorités françaises et n'ayant pas le désir d'effectuer le service qui lui est demandé, ne saurait en aucune façon être astreint à accomplir des obligations qui incombent exclusivement aux seuls citoyens israéliens ». La réponse adressée par le ministère des Affaires Étrangères israélien aux sollicitations du consul de France à Haïfa témoigne bien de l'écart entre les conceptions française et israélienne de la nationalité et du service militaire : « Monsieur le Consul, [...] Selon la loi du Service de Sécurité 1949 […], tous les habitants de l'État d'Israël, jusqu'à l'âge prévu dans ladite loi, doivent se soumettre à

l'obligation du service militaire. Donc, si M. Ruben Elarby est venu en Israël en tant qu'immigrant, il doit sans aucun doute donner suite à la convocation qu'il a reçue [...] »[216].

À l'égard de ces ressortissants Français sollicitant l'appui des autorités consulaires pour se soustraire au service militaire israélien, les réponses sont variables, oscillant entre la bienveillance et la fin de non-recevoir. Ainsi, un courrier transmis au M.A.E. daté du 27 septembre 1950[217] expose le cas d'un jeune Français, juif Tunisien, majeur et ayant déjà effectué son service en France, venu s'établir définitivement en Israël mais souhaitant malgré tout ne pas se conformer aux obligations militaires. À son sujet, l'ambassadeur de France en Israël M. Edouard-Felix Guyon, refuse explicitement d'intervenir : « Certes, juridiquement parlant, Allal est encore protégé français ; mais l'intéressé n'est pas venu ici comme on se rend dans un pays étranger quelconque pour y exercer un métier ; il y est venu comme immigrant parce que sioniste, il y considérait Israël comme sa patrie. Je ne vois pas quel intérêt nous aurions à aider un individu, qui n'a pas voulu rester dans un pays protégé par la France, à refuser les charges que lui impose la patrie de son choix. Je crois que nous aurions tout à perdre à encourager ce double jeu. ». L'expression de « double jeu » renvoie évidemment au spectre de la « double allégeance » des binationaux, ici fermement condamnée.

À l'inverse, dans d'autres situations, les autorités françaises, confrontées à la multiplication des cas de ce type, et dans l'attente de l'établissement d'une convention en bonne et due forme réglant la question du statut des binationaux, cherchent à élaborer les solutions les plus conciliantes possibles, en accord avec les autorités israéliennes. Une lettre du 12 janvier 1953, du consul général de France à Jérusalem adressée au chargé d'affaires de l'ambassade de France, mentionne ainsi une forme d'accord officieux permettant aux ressortissants français de se soustraire aux obligations militaires s'ils renoncent définitivement à s'établir en Israël. Le consul général semble ne pas douter que si cette option était offerte, « nombreux sont [les Français] qui prendraient immédiatement l'engagement de quitter définitivement l'État d'Israël pour échapper au service obligatoire dans l'armée israélienne et pour remplir leurs obligations utilitaires dans l'armée française », avant d'ajouter que « ce serait là la meilleure solution au

[216] **218QO/26**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 26, dont : statut et situation des Français quant à leur service militaire, mars 1949-avril 1953, L. 136-1
[217] **218QO/26**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 26, dont : statut et situation des Français quant à leur service militaire, mars 1949-avril 1953, L. 136-1

difficile problème que pose la situation militaire de nos ressortissants appelés, en même temps, sous les drapeaux et par l'État d'Israël et par les autorités militaires françaises »[218].

Au cours des années 1950, les demandes d'établissement d'une convention régularisant la situation des binationaux sont de plus en plus fréquentes. Dans une lettre adressée au M.A.E.[219] le 4 juin 1957., M. P.E. Gilbert, ambassadeur de France en Israël, souligne ainsi que la France a « tout intérêt à conclure un tel accord », et suggère par ailleurs que l'accord ne soit pas limité aux double-nationaux, mais concerne aussi les Français résidents en Israël n'ayant pas acquis la nationalité israélienne. En effet, selon l'ambassadeur, la crainte est que « les Français résidents en Israël, même s'ils ne sont pas Israéliens, fussent contraints par la législation locale de remplir leurs obligations militaires dans ce pays ».

La convention militaire franco-israélienne - « Convention entre la France et Israël relative au service militaire des double nationaux » - est finalement établie à Paris le 30 juin 1959, signée par M. Joxe et M. Tsur[220]. Ses dispositions principales sont les suivantes : elle concerne les binationaux (article 1) ; ces derniers sont tenus d'effectuer leur service militaire dans l'État où ils sont résidents permanents à l'âge de 18 ans, ou, s'ils résident dans un pays tiers, de choisir l'État dans lequel ils souhaitent réaliser leur service (article 2) ; en cas de mobilisation partielle ou totale, les deux États contractants n'appelleront sous leurs drapeaux les double nationaux que dans les conditions suivantes : en cas de mobilisation dans un seul dans deux États, l'État considéré pourra appeler sous les drapeaux tous les doubles nationaux ; en cas de mobilisation simultanée, chacun des deux États pourra appeler sous ses drapeaux les double nationaux résidant habituellement sur son territoire, quelles que soient les Forces armées dans lesquelles ils auront accompli leur service actif (article 7) ; la convention ne s'applique pas aux ressortissants de sexe féminin des deux États (article 11). La convention est approuvée par le Parlement français par une loi du 19 décembre 1961 parue au Journal Officiel du 20 décembre 1961. Comme le précise une note de la Direction des Affaires Politiques à l'attention de la Direction des Affaires Administratives et Sociales, datée du 16 mars 1961, l'accord a

[218] *Note du consul de France à Jérusalem au sujet du service militaire des Français dans l'armée israélienne,* 12 janvier 1953, **218QO/51**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 51 relatif à la coopération militaire, relations militaires, dossier général, 12 janv1953-21 octobre 1955, Archives Diplomatiques de La Courneuve

[219] **218QO/38**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël 1953 1959Sous-dossier : Accords militaires (26 mars 1953-4 décembre 1957), Archives Diplomatiques de La Courneuve

[220] **218QO/107**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 107 : relations économiques et militaires, février 1960-novembre 1965, Archives Diplomatiques de La Courneuve

« seulement pour but d'éviter à [des] double nationaux d'avoir à effectuer leurs obligations militaires d'activité dans les deux pays dont ils sont ressortissants »[221].

La signature de cette convention, dans le contexte de la guerre d'Algérie, et alors que la France tente par ailleurs de normaliser ses relations avec certains pays arabes après les traumas des indépendances, suscite néanmoins de la part de la D.A.P. une certaine appréhension. Ainsi, une note du Service Levant de la D.A.P. adressée en novembre 1962 à la D.A.A.S.[222], exprime des réticences quant au désir de celle-ci de publier la convention au J.O. le plus rapidement possible : « La Direction Afrique-Levant estime que le moment est mal venu pour une telle publication, qui risquerait d'être considérée, bien à tort, comme le signe d'un resserrement de nos liens avec Israël, à une époque où nous commençons à reprendre des relations militaires normales avec le monde arabe. [...] Les inconvénients de ce délai seront d'autant moins graves que l'accord semble être déjà appliqué en pratique ». On retrouve, quelques années après, les mêmes craintes qu'en 1948, entourant la rupture par la France d'une position médiane, apparemment équidistante, entre les puissances arabes et Israël. La réponse du Service Juridique, dans une note du 16 novembre 1962, nuance cependant les remarques de la Direction des Affaires Politiques, dans la mesure où, au-delà d'un certain nombre de considérations juridiques en faveur de la publication de la convention entre la France et Israël, « [...] l'attention des États arabes a déjà dû être attirée sur l'existence de la Convention en question par la publication au *Journal Officiel* du 20 décembre 1961 de la loi autorisant l'application de cet accord ». Et de fait, à la suite de ce courrier, la D.A.P. reconnaîtra « qu'il convient de publier cette Convention » dans les plus brefs délais.

Si cette convention a certes perdu de son intérêt depuis la suppression du service militaire en France, elle reste jusqu'aujourd'hui le seul texte législatif de référence au sujet des citoyens Français engagés dans l'armée israélienne.

[221] **218QO/107**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 107 : relations économiques et militaires, février 1960-novembre 1965, Archives Diplomatiques de La Courneuve
[222] **218QO/107**, Archives de la Direction Afrique-Levant (Levant), 1944-1965 ; Israël ; art. 107 : relations économiques et militaires, février 1960-novembre 1965, Archives Diplomatiques de La Courneuve

Conclusion

Le volontariat vers Israël, depuis 1948, est un phénomène *a priori* déroutant pour le chercheur, à plus d'un titre : engagement par nature éphémère (quelques semaines ou quelques mois), spontané et exceptionnel (dans un contexte de guerre et une atmosphère anxiogène), la multiplication des conflits israélo-arabes au cours du « second vingtième siècle » (L. Febvre) a pourtant entraîné sa *normalisation* progressive et son *institutionnalisation,* dont le programme Sar'El est le paroxysme ; engagement prosioniste, il va à l'encontre de toute la tradition française d'assimilation des communautés juives (le « franco-judaïsme ») et persiste pourtant, jusqu'à aujourd'hui ; engagement de nature militaire enfin, il remet en cause l'exclusion historique des Juifs de la conscription[223].

Dans ce cadre, le panorama effectué ci-dessus permet de mieux appréhender les recompositions et transformations du volontariat. À partir de quelques motifs récurrents : renforcer les liens entre Israël et sa diaspora, soutenir l'armée et la société civile en cas de conflit, celui-ci s'est décliné sous des modes très différents, depuis l'engagement militaire *stricto sensu* au travail agricole, en passant, dans sa forme contemporaine, par des séjours quasi-touristiques. En fonction des périodes et des rôles attribués aux volontaires, le profil de ces derniers se modifient. Pourtant, quelques traits communs demeurent : la jeunesse, le désir de changement, ainsi qu'un attachement particulier à l'État d'Israël, qui ne franchit pourtant que rarement l'étape de la « montée » (*aliyah*) définitive.

Ces transformations et évolutions n'épargnent pas l'image du volontaire : tantôt héroïsé ou mythifié, ce dernier peut aussi être perçu comme l'incarnation d'une « double allégeance » néfaste, entretenant une confusion délétère entre le judaïsme, Israël et le sionisme[224].

En dépit de ces multiples ambivalences, ou grâce à celles-ci, l'étude du volontariat demeure un objet d'étude extrêmement fécond pour éclairer sous un jour nouveau la relation de la diaspora juive à l'égard d'Israël, en perpétuelle évolution.

[223] Pour une histoire longue du rapport que les Juifs entretiennent avec le fait militaire, voir notamment : Derek J. PENSLAR, *Jews and the Military : a History,* 2013

[224] « Comment éviter les amalgames alors que des citoyens Français ou Américains de confession juive peuvent accomplir leur service militaire dans une armée d'occupation ? », Alain GRESH, *De quoi la Palestine est-elle le nom ?* Les Liens qui Libèrent, 2010

Bibliographie

Le sionisme (généralités)

BOYER, Alain, *Les Origines du Sionisme,* Coll. PUF, Que-sais-je, 1988

HERZL, Theodor, *L'État des Juifs,* La Découverte, 2008 (1896)

LAQUEUR, Walter, *Histoire du Sionisme,* 2 tomes, Éditions Calmann-Lévy, 1973

Israël (généralités)

BARNAVI, Eli, *Israël. Un portrait historique,* Flammarion, 2015

BEN AMOS, Avner, *Israël : La Fabrique de l'identité nationale,* Paris, CNRS Éditions, 2010

SAND, Shlomo, *Comment le peuple juif fut inventé,* Paris, Fayard, 2008 ; *Comment la terre d'Israël fut inventée : de la Terre sainte à la mère patrie,* Paris, Flammarion, 2012

La diaspora juive, les Juifs de France et d'Afrique du Nord

ABITBOL, Michel, *Les deux terres promises. Les Juifs de France et le sionisme, 1897-1945,* Éditions Perrin, 2010 (1989)

BENBASSA, Ester, *Histoire des Juifs de France de l'Antiquité à nos jours,* Éditions du Seuil, 1997

BENSOUSSAN, Georges, *Juifs en Pays Arabes. Le grand déracinement. 1850-1975,* Éditions Tallandier, 2012

DUFOIX Stéphane, *Les Diasporas,* Coll. PUF, Que-sais-je, 2003

HYMAN, Paula, "Challenge to Assimilation: French Jewish Youth Movements between the Wars", *Jewish Journal of Sociology,* 1976

MARIENTRAS, Richard, *Être un peuple en Diaspora,* Les Prairies Ordinaires, 2014 (1975)

NICOULT, Catherine, « La France et le sionisme, 1896-1914 », Thèse de Doctorat (Université Paris I Sorbonne), 1985 ; « L'utopie sioniste du « nouveau juif » et la jeunesse juive dans la France de l'après-guerre. Contribution à l'histoire de l'Alyah française » in *Les Cahiers de la Shoah,* 2001/1, n°5

RICHET, Catherine, *Organisation Juive de Combat,* Autrement, « Mémoires / Histoire », 2006

SCHNAPPER, Dominique, BORDES-BENAYOUN, Charles, *Diasporas et nations,* Odile Jacob, 2006

WINOCK, Michel, *La France et les Juifs de 1789 à nos jours,* Éditions du Seuil, 2004

L'armée israélienne

COHEN, Samy, « Tsahal ou la stratégie de la « Riposte disproportionnée » », *Les Cahiers de l'Orient,* 2009/4, n°96, pp.75-85

LE MIRE, Henri, *Tsahal – Histoire de l'armée israélienne,* Plon, 1986

PENSLAR, Derek., *Jews and the Military : a History,* 2013

RAZOUX, Pierre, *Tsahal. Nouvelle histoire de l'armée israélienne,* Éditions Perrin, 2006

VAN CREVELD, Martin, *Tsahal. Histoire critique de la force israélienne de défense,* Éditions du Rocher, 1998

Le volontariat

ARIELLI, Nir, "Recognition, immigration and divergent expectations: the reception of foreign volunteers in Israel during and after the wars of 1948 and 1967" in *Journal of Modern European History,* 14(3), 2016"; *From Byron to Bin Laden. A History of Foreign War Volunteers,* USA, Harvard College, 2018

BONELLI, Laurent, « Des brigadistes aux djihadistes, combattre à l'étranger », *Le Monde Diplomatique,* août 2015

COHEN Erik Henri, « Les volontaires Juifs de France vers Israël pendant la guerre de Kippour. Contribution à l'étude des relations Israël-Diaspora, approche socio-historique », thèse de doctorat soutenue en 1986 à l'Université Paris X Nanterre, sous la direction d'Annie Kriegel

FILLIEULE Olivier, BUDAL Bernard, AGRIKOLIANSKI Éric, et *al.*, « Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête », *Penser les mouvements sociaux,* La Découverte, 2010

HOROWITZ, Tamar (et al.), : "Volunteers for Israel During the Six-Day War: Their Motives and Work Careers", *Dispersion and Unity* 13-14 (1971)

LAMBERT, Gilles, *La guerre d'indépendance d'Israël. Témoignages de volontaires français et francophones,* Paris, Éditions Machal, 2006

MALET, David, *Foreign Fighters. Transnational Identity in Civil Conflicts,* Oxford University Press, NY, 2013

MARKOVITZKY Yaacov, *Overseas Volunteers in Israel's War of Independence,* Jerusalem, 2003

MENDELSOHN, Barak, "Foreign Fighters – Recent Trends", Foreign Policy Research Institute, 2011

NAOR, Moshe, "Israeli Mobilization and the Overseas Volunteers in the Six-Day War", *Journal of Modern Jewish Studies,* 2014

RODOGNO, David, et ARIELLI, Nir, "Transnational Encounters : Hosting and Remembering Twentieth-Century Foreign War Volunteers. Introduction", *Journal of Modern European History*, "Foreign War Volunteers in the Twentieth Century", vol. 14, 2016/3

SALETTES, Léa, « Le Commando français dans la guerre d'indépendance de l'État d'Israël, 1948-1949. Des origines à l'oubli », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 2017/1 (n°45), p.125-135

TEITLEMAN, Alan, "Jewish Identity in the Diaspora: a Study of Diasporic Jews in the IDF", thèse soutenue en 2015 à l'Université Wake Forest (Etats-Unis)

Annexes

Annexe n°1 : « Capture d'écran » du site www.sarelvolontariat.org



Annexe n°2 : présentation du programme « Yom Aatsmaout » 2018



DIMANCHE 15/04/2018	LUNDI 16/04/2018	MARDI 17/04/2018	MERCREDI 18/04/2018	JEUDI 19/04/2018
ARRIVEE EN ISRAEL	LE NORD	LES DEFIS D'ISRAEL	YOM AZIKARON	YOM AATSMAOUT
	LA PRISON D'AKKO – LA RESISTANCE JUIVE	BETH SHEARIM – ISRAEL CONTRE ROME	RECUEILLEMENT AU MONT HERZL	QUMERAN – LES MANUSCRITS DE LA MER MORTE
12:30 ACCUEIL A L'AEROPORT	ROSH HANIKRA	RAMAT HANADIV – LES JARDIN DU BARON DE ROTHSCHILD	CEREMONIE OFFICIELLE AU MONT HERZL	DEJEUNER
VOYAGE VERS LE NORD		LA SOURCE DE MAAYAN HAROD - LE COMBAT DE GIDEON	LE MUSEE DE LA MUSIQUE	VISITE DE L'ECOLE DE POLICE ISRAELIENNE
VUE PANORAMIQUE DE LA BAIE DE HAIFA DEPUIS LA PROMENADE LOUIS	VISITE D'UNE SOCIETE DE HIGH TECH	VOYAGE VERS ALMOG	BALADE DANS LE QUARTIER DE YEMIN MOSHE – LA SORTIE DES MURAILLES DE JERUSALEM	VOYAGE VERS LE CENTRE
INSTALLATION A L'HOTEL	LES ENJEUX DE LA FORET DU CARMEL	INSTALATION A L'HOTEL	FESTIVITES DE YOM AATSMAOUT	FIN DU PROGRAMME
		CEREMONIE DE YOM AZIKARON		
NUIT A HAIFA AUBERGE DE HAIFA	NUIT A HAIFA AUBERGE DE HAIFA	NUIT A ALMOG KIBOUTZ HOTEL ALMOG	NUIT A ALMOG KIBOUTZ HOTEL ALMOG	

Annexe n°3 : Présentation des différentes formules de volontariat à destination des 16-18 ans

